Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-26

Nomenclature : 7.1.3 - divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Accusé de réception en préfecture
021-212101807-20200701-DELIB2020-26-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 23 voix pour et 6 abstentions :

⇨ **de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-26-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

20000 - MARSANNAY-LA-COTE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 081 612,92	7 055 177,10	11 136 790,02
Titres de recettes émis (b)	1 725 130,88	6 887 836,99	8 612 967,87
Réductions de titres (c)		203 038,62	203 038,62
Recettes nettes (d = b - c)	1 725 130,88	6 684 798,37	8 409 929,25
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 081 612,92	7 055 177,10	11 136 790,02
Mandats émis (f)	2 351 381,85	6 143 966,18	8 495 348,03
Annulations de mandats (g)		183 189,43	183 189,43
Dépenses nettes (h = f - g)	2 351 381,85	5 960 776,75	8 312 158,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		724 021,62	97 770,65
(h - d) Déficit	626 250,97		

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-26-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

20000 - MARSANNAY-LA-COTE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	871 317,32		-626 250,97		245 066,35
Fonctionnement	1 739 070,10	1 000 000,00	724 021,62		1 463 091,72
TOTAL I	2 610 387,42	1 000 000,00	97 770,65		1 708 158,07
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 610 387,42	1 000 000,00	97 770,65		1 708 158,07

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-26-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 28

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-27

Nomenclature : 7.1.2 - autres documents budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Le compte administratif constitue **une photographie exhaustive** des réalisations budgétaires. Il permet de mesurer l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communaux. C'est également l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, et d'apprécier la situation financière de la commune.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		739 070,10 €		871 317,32 €		
Opérations de l'exercice	5 960 776,75 €	6 684 798,37 €	2 351 381,85 €	1 725 130,88 €	8 312 158,60 €	8 409 929,25 €
Totaux cumulés	**5 960 776,75 €**	**7 423 868,47 €**	**2 351 381,85 €**	**2 596 448,20 €**	**8 312 158,60 €**	**10 020 316,67 €**
Résultats de clôture		**1 463 091,72 €**		**245 066,35 €**		**1 708 158,07 €**
Restes à réaliser			1 063 672,27 €	351 823,00 €	351 823,00 €	1 063 672,27 €
Totaux cumulés	**5 960 776,75 €**	**7 423 868,47 €**	**3 415 054,12 €**	**2 948 271,20 €**	**9 375 830,87 €**	**10 372 139,67 €**
Résultats définitifs		**1 463 091,72 €**	**466 782,92 €**			**996 308,80 €**

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, après en avoir délibéré et après avoir désigné Mme Catherine PAGEAUX pour présider, le conseil municipal décide, par 22 voix pour et 6 abstentions (M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, ne prend pas part au vote) :

- ⇨ **de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;**
- ⇨ **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- ⇨ **d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

MARSANNAY-LA-CÔTE
Note de présentation du compte administratif 2019

I- CONTEXTE

Après les transferts de compétence opérés en 2017 (promotion du tourisme, gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations « GEMAPI », défense extérieure contre l'incendie) suite au nouveau statut de métropole du « Grand Dijon », dont les opérations comptables résiduelles de transfert ont eu lieu en 2018 (taxe séjour/tourisme), Dijon métropole a proposé en 2019 un schéma de mutualisation de plusieurs services.

La commune de Marsannay-la-Côte a adhéré, à compter du 1er mai 2019, aux services communs suivants : informatique, centrale d'achat, commande publique, affaires juridiques, assurances et droit des sols.

II- LE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
Charges à caractère général (011)	1 407 810,35	Atténuation de charges (013)	150 734,15
Charges de personnel et frais assimilés (012)	3 589 421,66	Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	463 011,03
Atténuation de produits (014)	82 907,58	Impôts et taxes (73)	5 307 337,75
Autres charges de gestion courante (65)	426 203,05	Dotations et participations (74)	733 193,62
Charges financières (66)	67 359,40	Autres produits de gestion courante (75)	29 512,35
Charges exceptionnelles (67)	34 772,39	Produits financiers (76)	6.40
Dépenses imprévues (022)		Produits exceptionnels (77)	1 003,07
Dépenses réelles de fonctionnement	**5 608 474,43**	**Recettes réelles fonctionnement**	**6 684 798,37**
Virement à la section d'investissement (023)		Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	0.00
Opération d'ordre de transfert entre section (042)	352 302,32		
Total des dépenses	**5 960 776,75**	**Total des recettes**	**6 684 798,37**
		Résultat reporté 2018	739 070,10
Total fonctionnement cumulé	**5 960 776,75**	**Total fonctionnement cumulé**	**7 423 868,47**

A - Dépenses :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 960 776,75 €, en baisse de – 1,95 % par rapport au montant de 6 078 448,50 € des dépenses de fonctionnement du CA 2018 hors l'écriture exceptionnelle en compte d'ordre de 2018 de la valeur d'actif du terrain stabilisé ayant fait l'objet d'une cession en 2018 (750 000 €).

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de + 4,63 % (1 407 810,35 contre 1 345 429,63 au CA 2018) du fait notamment d'une hausse des tarifs des énergies électricité - gaz, et, comme annoncé au budget primitif 2019, des dépenses d'entretien et réparations des bâtiments publics. Ces travaux ont pour objet de conserver l'état des bâtiments et de faire, sur le moyen terme, des économies de dépenses.

Accusé de réception préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

On peut noter que les charges de personnel (chapitre 012**)** de la commune s'élèvent à 3 589 421,66 € en 2019, inférieures au budget prévisionnel de 3 712 010 €. Ces charges n'ont progressé que de + 1,23 % par rapport au CA 2018 (3 545 815,54 €), après le transfert, à compter du 1er mai 2019, de deux agents aux services communs « informatique » et « commande publique » de Dijon métropole, et alors que la commune a enregistré une augmentation de sa cotisation « assurance statutaire » du personnel (comme annoncé au budget primitif 2019) et qu'elle a choisi d'améliorer l'encadrement des structures péri et extra-scolaires au travers du personnel non titulaire.

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 82 907,58 €, en chute de - 68 % par rapport au CA 2018 (259 110,55 €) après une hausse de + 142 % en 2018. Cela s'explique par :

- le montant de 39 227,58 du prélèvement 2019 au titre de la loi SRU, en nette baisse par rapport au montant de 147 949,77 € en 2018 (majoration de 100 % du prélèvement 2018 de 38 434 € pour carence de logements sociaux, à laquelle s'était ajoutée la réintégration de 71 081 € de dépenses de viabilisation rue Eiffel indûment déduites du prélèvement 2017 au titre de la loi SRU).
- l'absence, en 2019, de reversement à l'Office du tourisme de Dijon Métropole de la taxe de séjour communale, suite à la mise en place de la taxe de séjour métropolitaine au 1er janvier 2018.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en évolution de + 2,30 % en 2019, s'établissant à 426 203,05 € (contre 416 608,93 € au CA 2018). Cette hausse porte principalement sur le montant des subventions versées aux associations, qui s'élève à 286 791,08 €, en augmentation de 6,73 % par rapport à 2018 (268 705,40 €).

Il convient également de souligner la baisse constante du niveau des charges financières (chapitre 66) actées à 7 359,40 € en 2019, liée à la réduction de l'encours de la dette.

B - Recettes **:**

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 6 684 798,37 € en baisse de - 1,42 % par rapport au montant de 6 781 365,73 € des recettes de fonctionnement du CA 2018 hors le produit exceptionnel de 750 000 € correspondant à la vente du terrain stabilisé en 2018.

Augmentation des atténuations de charges (chapitre 013) : 150 734,15 € soit + 12 % par rapport au CA 2018 (134 599,57 €), résultat de la meilleure couverture de la commune par rapports aux absences des agents mais également d'une régularisation à hauteur de 48 000 € au titre des indemnités journalières.

On constate une quasi stabilité des produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) : 463 011,03 € par rapport au CA 2018 (470 131,11 €).

Augmentation du produit des impôts et taxes (chapitre 73) : 5 307 337,75 €, soit + 1,66 % par rapport au CA 2018 (5 220 560,88 €) :

- ✓ On note une hausse des taxes additionnelles sur les droits de mutation, et une baisse des montants de recettes issues de la taxe sur la consommation finale d'électricité, et de la taxe locale sur la publicité extérieure des entreprises (TLPE) compte-tenu de la dépose de dispositifs (ce qui a permis une diminution de la pollution visuelle).

- ✓ Le produit de la fiscalité directe est de 3 528 542 €. Il a évolué de + 1,75 % par rapport à 2018 (3 467 814 €). Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation des bases d'imposition de 2,2 %.

  Pour mémoire, les taux communaux des impôts directs en 2019 sont restés stables et identiques aux taux de 2014.

- ✓ Évolution de l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole **:**

  Pour 2019, la baisse de l'attribution de compensation « AC » versée par Dijon Métropole est de 22 176 € (812 173 € AC 2018 ; 789 997 € AC 2019) conformément à l'échéancier réajusté et validé en 2019 par la commission locale d'évaluation des charges transférées, suite à la création des services communs au 1er mai 2019.

Dotations et participations (chapitre 74) : diminution de la DGF (dotation globale forfaitaire) de 22 394 € et stabilité de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Accusé de réception en préfecture
021-212105967-20200701-DELIB2020127-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III- L'INVESTISSEMENT

SECTION DINVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 079,59	Subventions d'investissement (13)	151 182,90
Subventions d'équipement versées (204)	0.00	Emprunts et dettes assimilées capitalisés (16)	0,00
Immobilisations corporelles (21)	512 144,94		
Immobilisations en cours (23)	1 280 811,04	Immobilisations en cours (23)	1 470,66
Total des dépenses d'équipement	**1 815 035,57**	**Total des recettes d'équipement**	**152 653,56**
Dotations fonds divers et réserves (10) - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	220 175,00
Subventions d'investissement(13)	0.00		
Emprunts et dettes assimilées (16)	536 346,28	Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	1 000 000
Autres immobilisations financières (27)	0.00		
Opérations pour compte tiers		Opération pour compte tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 351 381,85**	**Total des recettes réelles d'investissement**	**1 372 828,56**
Opération d'ordre de transfert entre sections (040)	0.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	352 302,32
Opérations patrimoniales (041)	0,00	Opérations patrimoniales (041)	0,00
Total investissements 2019	2 351 381,85	Total investissement 2019	1 725 130,88
Restes à réaliser 2019	1 063 672,27	Restes à réaliser 2019	351 823,00
Résultats 2018 reporté	0,00	Résultats 2018 reporté	871 317,32
Total investissement cumulé	**3 415 054,12**	**Total investissement cumulé**	**2 948 271,20**

A - Dépenses :

Le montant global des dépenses réelles d'investissement s'élève à 2 351 381,85 €, en hausse de + 16,33 % par rapport au CA 2018 (2 021 272,11). À cette enveloppe conséquente, vient s'ajouter un montant important de 1 063 672,27 € de « restes à réaliser » : reliquats de facturation concernant la vidéo protection, la mise en accessibilité des écoles, les travaux de rénovation intérieure de la maison de Marsannay, le local associatif à usage du club de pétanque et la réfection de trottoirs.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 815 035,57 € contre 1 412 694,53 € en 2018, 1 853 723,47 € en 2017 et 1 053 474 € en 2016. Soit une évolution en 2019 de + 28,48 % par rapport à l'année 2018.

En 2019, les principaux investissements, restes à réaliser inclus, sont les suivants :

- Rénovation intérieure de la maison de Marsannay : 470 000 €
- Mobilier maison de Marsannay (chaises) : 39 000 €
- Vidéo protection au centre social Bachelard et à l'hôtel de ville : 143 000 €
- Réfection des trottoirs : 430 000 €
- Mise en valeur de la ville : aménagement et création d'espaces verts et plantations pour 270 615 €
- Mise en accessibilité des écoles : 245 000 €
- Local associatif à usage du club de pétanque : 150 000 €
- Brise-soleil et rénovation de façades au centre social Bachelard : 110 000 €
- Renouvellement du matériel roulant (camions et véhicule utilitaire) : 144 000 €

Accusé de réception en préfecture
021-212103957-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

B- Recettes :

Le montant global des recettes réelles d'investissement s'élève à 1 372 828,56 € en diminution de - 26,7 % par rapport au CA 2018 (1 872 671,82 €). Ce montant comprend 1 000 000 € d'affectation de résultat 2019 (comme en 2018 pour l'affectation de résultat 2017).

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2019.

Le niveau des subventions d'investissements (chapitre 13) à 151 182,90 € ressort en baisse de - 72,66 % par rapport au CA 2018 (553 026,10 €), mais cela pourra évoluer favorablement sur 2020 du fait des restes à réaliser et de l'instruction en cours des dossiers du local associatif et de la rénovation intérieure de la Maison de Marsannay.

En dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10), le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements et dépenses d'entretien représente 220 175 €, contre 289 625 € en 2018.

IV- LE RÉSULTAT

Les principaux résultats comptables 2019 se présentent comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		871 317,32		739 070,10		
Opérations de l'exercice	2 351 381,85	1 725 130,88	5 960 776,75	6 684 798,37		
TOTAUX cumulés	2 351 381,85	2 596 448,20	5 960 776,75	7 423 868,47		
Résultats de clôture		**BESOIN CUMULÉ 245 066,35**		**RÉSULTAT CUMULÉ 1 463 091,72**		
Restes à réaliser	1 063 672,27	351 823,00				
TOTAUX CUMULÉS	3 415 054,12	2 948 271,20	5 960 776,75	7 423 868,47	**TOTAL 9 375 830,87**	**TOTAL 10 372 139,67**
RÉSULTATS DÉFINITIFS	**BESOIN FINANCEMENT GÉNÉRAL : 466 782,92**			**résultat de clôture : 1 463 091,72**		**Reste pour excédent de fonctionnement 996 308,8**

L'excédent global de clôture 2019 de 996 308,80 € est en évolution de - 58,4 % par rapport à 2018 (2 396 685,43 €).

V- LA DETTE :

L'encours de dette a évolué de la manière suivante :

DETTE (euros)	2017	2018	2019
Capital restant dû cumulé début exercice	4 253 716	4 130 233	3 601 178
Capital restant dû cumulé fin exercice	4 130 233	3 601 178	3 062 366

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21210390700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHENOVE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : VILLE (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 34
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Etat des concours non remboursés à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	35

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Code INSEE 21390	COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE	CA 2019

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	**5297**
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	**11**
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	**DIJON METROPOLE**
……	

	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier	(population DGF)	Fiscal	Financier
4 TAXES	**6 698 085**	**6 808 353**	**1218,72 / 1238,78**	**931,48**	**1016,45**

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate (3) communes de 5000 à 10000 hab (alize2.finances,gouv.fr/communes)-2015
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1056	918
2	Produit des impositions directes/population	663	524
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1246	1131
4	Dépenses d'équipement brut/population	440	349
5	Encours de dette/population	578	1161
6	DGF/population	28	198
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 960 776,75	G	6 684 798,37
	Section d'investissement	B	2 351 381,85	H	1 725 130,88
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	739 070,10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	871 317,32 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	8 312 158,60	= G+H+I+J	10 020 316,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 063 672,27	L	351 823,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 063 672,27	= K+L	351 823,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 960 776,75	= G+I+K	7 423 868,47
	Section d'investissement	= B+D+F	3 415 054,12	= H+J+L	2 948 271,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 375 830,87	= G+H+I+J+K+L	10 372 139,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 063 672,27	L 351 823,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	351 823,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
021212107907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 456,08	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	212 230,45	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	824 985,74	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 641 581,00	1 178 499,74	229 310,61	0,00	233 770,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 712 010,00	3 589 421,66	0,00	0,00	122 588,34
014	Atténuations de produits	83 673,00	82 907,58	0,00	0,00	765,42
65	Autres charges de gestion courante	456 341,00	395 247,65	30 955,40	0,00	30 137,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**5 893 605,00**	**5 246 076,63**	**260 266,01**	**0,00**	**387 262,36**
66	Charges financières	72 000,00	46 463,60	20 895,80	0,00	4 640,60
67	Charges exceptionnelles	41 000,00	34 772,39	0,00	0,00	6 227,61
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	53 202,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**6 059 807,00**	**5 327 312,62**	**281 161,81**	**0,00**	**451 332,57**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*625 370,10*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*370 000,00*	*352 302,32*			*17 697,68*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***995 370,10***	***352 302,32***			***643 067,78***
TOTAL		**7 055 177,10**	**5 679 614,94**	**281 161,81**	**0,00**	**1 094 400,35**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	99 519,00	150 734,15	0,00	0,00	-51 215,15
70	Produits services, domaine et ventes div	440 288,00	411 511,03	51 500,00	0,00	-22 723,03
73	Impôts et taxes	5 089 724,00	5 184 024,65	123 313,10	0,00	-217 613,75
74	Dotations et participations	671 076,00	671 322,12	61 871,50	0,00	-62 117,62
75	Autres produits de gestion courante	36 700,00	29 512,35	0,00	0,00	7 187,65
Total des recettes de gestion courante		**6 337 307,00**	**6 447 104,30**	**236 684,60**	**0,00**	**-346 481,90**
76	Produits financiers	0,00	6,40	0,00	0,00	-6,40
77	Produits exceptionnels	-21 200,00	1 003,07	0,00	0,00	-22 203,07
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**6 316 107,00**	**6 448 113,77**	**236 684,60**	**0,00**	**-368 691,37**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**6 316 107,00**	**6 448 113,77**	**236 684,60**	**0,00**	**-368 691,37**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **739 070,10**				

(1) Uniquement pour les communes qui appliquent le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 022,00	22 079,59	26 456,08	5 486,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	771 602,59	512 144,94	212 230,45	47 227,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 632 766,33	1 280 811,04	824 985,74	526 969,55
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**3 458 390,92**	**1 815 035,57**	**1 063 672,27**	**579 683,08**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	539 311,00	536 346,28	0,00	2 964,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**539 311,00**	**536 346,28**	**0,00**	**2 964,72**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 997 701,92**	**2 351 381,85**	**1 063 672,27**	**582 647,80**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*83 911,00*	*0,00*		*83 911,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***83 911,00***	***0,00***		***83 911,00***
TOTAL		**4 081 612,92**	**2 351 381,85**	**1 063 672,27**	**666 558,80**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	637 014,50	151 182,90	351 823,00	134 008,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 470,66	0,00	-1 470,66
Total des recettes d'équipement		**652 014,50**	**152 653,56**	**351 823,00**	**147 537,94**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	475 000,00	220 175,00	0,00	254 825,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**1 479 000,00**	**1 220 175,00**	**0,00**	**258 825,00**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 131 014,50**	**1 372 828,56**	**351 823,00**	**406 362,94**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*625 370,10*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*370 000,00*	*352 302,32*		*17 697,68*

Accusé de réception en préfecture
025-212109907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*83 911,00*	*0,00*		*83 911,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 079 281,10***	***352 302,32***		***726 978,78***
TOTAL		**3 210 295,60**	**1 725 130,88**	**351 823,00**	**1 133 341,72**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **871 317,32**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 407 810,35		1 407 810,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 589 421,66		3 589 421,66
014	Atténuations de produits	82 907,58		82 907,58
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	426 203,05		426 203,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	67 359,40	*0,00*	67 359,40
67	Charges exceptionnelles	34 772,39	*0,00*	34 772,39
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*352 302,32*	352 302,32
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**5 608 474,43**	***352 302,32***	**5 960 776,75**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	536 346,28	*0,00*	536 346,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	22 079,59	*0,00*	22 079,59
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	512 144,94	*0,00*	512 144,94
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 280 811,04	*0,00*	1 280 811,04
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**2 351 381,85**	***0,00***	**2 351 381,85**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Ces dépenses se rapportent en principe aux travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	150 734,15		150 734,15
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	463 011,03		463 011,03
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	5 307 337,75		5 307 337,75
74	Dotations et participations	733 193,62		733 193,62
75	Autres produits de gestion courante	29 512,35	*0,00*	29 512,35
76	Produits financiers	6,40	*0,00*	6,40
77	Produits exceptionnels	1 003,07	*0,00*	1 003,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**6 684 798,37**	***0,00***	**6 684 798,37**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**739 070,10**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 175,00	0,00	220 175,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00		1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	151 182,90	0,00	151 182,90
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	1 470,66	*0,00*	1 470,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*352 302,32*	*352 302,32*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 372 828,56**	**352 302,32**	**1 725 130,88**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**871 317,32**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**1 641 581,00**	**1 178 499,74**	**229 310,61**	**0,00**	**233 770,65**
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	167 200,00	117 974,58	2 430,07	0,00	46 795,35
60611	Eau et assainissement	49 500,00	38 501,99	12 000,77	0,00	-1 002,76
60612	Energie - Electricité	111 200,00	70 504,42	36 246,92	0,00	4 448,66
60618	Autres fournitures non stockables	140 000,00	135 745,92	34 846,86	0,00	-30 592,78
60622	Carburants	27 500,00	13 980,44	3 142,38	0,00	10 377,18
60623	Alimentation	6 780,00	2 113,93	815,80	0,00	3 850,27
60628	Autres fournitures non stockées	2 025,00	613,35	322,28	0,00	1 089,37
60631	Fournitures d'entretien	21 600,00	15 868,21	8 004,38	0,00	-2 272,59
60632	Fournitures de petit équipement	24 210,00	15 679,00	2 573,35	0,00	5 957,65
60636	Vêtements de travail	10 600,00	812,25	2 696,84	0,00	7 090,91
6064	Fournitures administratives	12 150,00	11 829,09	309,19	0,00	11,72
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	43 900,00	36 325,13	472,55	0,00	7 102,32
6067	Fournitures scolaires	16 490,00	3 272,00	8 562,01	0,00	4 655,99
6068	Autres matières et fournitures	110 500,00	70 347,04	16 069,26	0,00	24 083,70
611	Contrats de prestations de services	206 300,00	164 830,28	23 778,22	0,00	17 691,50
6132	Locations immobilières	5 600,00	2 961,66	0,00	0,00	2 638,34
6135	Locations mobilières	32 833,00	26 479,00	5 692,59	0,00	661,41
61521	Entretien terrains	55 000,00	44 770,80	7 014,00	0,00	3 215,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	54 716,34	27 695,06	0,00	-22 411,40
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	406,50	0,00	0,00	-406,50
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	5 854,40	180,00	0,00	8 965,60
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	1 824,58	0,00	0,00	-824,58
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	16 082,69	1 305,73	0,00	7 611,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	8 732,75	365,10	0,00	8 902,15
6156	Maintenance	165 600,00	94 823,16	14 883,21	0,00	55 893,63
6161	Multirisques	37 850,00	38 079,57	0,00	0,00	-229,57
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 603,46	0,00	-2 603,46
6182	Documentation générale et technique	4 620,00	1 485,60	495,10	0,00	2 639,30
6184	Versements à des organismes de formation	13 378,00	5 260,00	1 200,00	0,00	6 918,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 400,00	1 499,24	584,62	0,00	5 316,14
6188	Autres frais divers	7 535,00	5 862,32	448,00	0,00	1 224,68
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 530,00	1 237,31	0,00	0,00	292,69
6226	Honoraires	25 000,00	22 037,47	0,00	0,00	2 962,53
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	336,96	0,00	0,00	9 663,04
6231	Annonces et insertions	9 500,00	4 925,42	0,00	0,00	4 574,58
6232	Fêtes et cérémonies	54 875,00	56 203,48	1 955,26	0,00	-3 283,74
6236	Catalogues et imprimés	5 100,00	2 100,20	292,50	0,00	2 707,30
6237	Publications	13 000,00	12 752,30	0,00	0,00	247,70
6238	Divers	4 700,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
6247	Transports collectifs	13 350,00	7 698,96	432,36	0,00	5 218,68
6251	Voyages et déplacements	3 150,00	6 023,54	0,00	0,00	-2 873,54
6256	Missions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	10 500,00	6 473,30	3 530,35	0,00	496,35
6262	Frais de télécommunications	29 850,00	24 148,51	5 596,71	0,00	104,78
6281	Concours divers (cotisations)	18 530,00	15 621,52	152,00	0,00	2 756,48
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 000,00	171,28	0,00	0,00	2 828,72
6284	Redevances pour services rendus	975,00	567,00	0,00	0,00	408,00
6288	Autres services extérieurs	37 150,00	7 117,25	2 217,68	0,00	27 815,07
63512	Taxes foncières	2 500,00	2 617,00	0,00	0,00	-117,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	388,00	396,00	0,00	-784,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	844,00	0,00	0,00	-844,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**3 712 010,00**	**3 589 421,66**	**0,00**	**0,00**	**122 588,34**
6218	Autre personnel extérieur	26 000,04	13 224,00	0,00	0,00	12 776,04
6331	Versement de transport	44 377,00	40 769,14	0,00	0,00	3 607,86
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 844,78	10 141,00	0,00	0,00	703,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 090,99	54 779,94	0,00	0,00	1 311,05
64111	Rémunération principale titulaires	1 628 418,00	1 518 153,05	0,00	0,00	110 264,95

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	47 945,00	41 948,97	0,00	0,00	5 996,03
64118	Autres indemnités titulaires	263 616,98	227 772,00	0,00	0,00	35 844,98
64131	Rémunérations non tit.	515 387,00	615 568,33	0,00	0,00	-100 181,33
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	864,76	0,00	0,00	-864,76
64168	Autres emplois d'insertion	13 207,20	11 800,39	0,00	0,00	1 406,81
6417	Rémunérations des apprentis	5 101,00	2 622,41	0,00	0,00	2 478,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	423 244,01	400 163,48	0,00	0,00	23 080,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	530 878,99	490 508,56	0,00	0,00	40 370,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 299,01	23 447,00	0,00	0,00	-3 147,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	113 638,82	0,00	0,00	-13 638,82
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	20 500,00	20 700,00	0,00	0,00	-200,00
64731	Allocations chômage versées directement	4 100,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	3 249,89	0,00	0,00	-1 249,89
6488	Autres charges	0,00	69,92	0,00	0,00	-69,92
014	**Atténuations de produits**	**83 673,00**	**82 907,58**	**0,00**	**0,00**	**765,42**
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	40 000,00	39 227,58	0,00	0,00	772,42
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	43 673,00	43 673,00	0,00	0,00	0,00
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	0,00	7,00	0,00	0,00	-7,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**456 341,00**	**395 247,65**	**30 955,40**	**0,00**	**30 137,95**
6531	Indemnités	80 000,00	70 802,00	0,00	0,00	9 198,00
6532	Frais de mission	1 000,00	143,60	0,00	0,00	856,40
6533	Cotisations de retraite	9 137,00	5 986,19	0,00	0,00	3 150,81
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	51,34	0,00	0,00	-51,34
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	823,16	0,00	0,00	-23,16
6542	Créances éteintes	3 800,00	2 603,00	0,00	0,00	1 197,00
65548	Autres contributions	35 000,00	25 719,15	0,00	0,00	9 280,85
6558	Autres contributions obligatoires	1 200,00	1 037,88	0,00	0,00	162,12
657358	Subv. fonct. Autres groupements	6 000,00	3 734,81	0,00	0,00	2 265,19
657362	Subv. fonct. CCAS	27 500,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	290 904,00	283 335,68	3 455,40	0,00	4 112,92
65888	Autres	1 000,00	1 010,84	0,00	0,00	-10,84
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**5 893 605,00**	**5 246 076,63**	**260 266,01**	**0,00**	**387 262,36**
66	**Charges financières (b)**	**72 000,00**	**46 463,60**	**20 895,80**	**0,00**	**4 640,60**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 500,00	68 449,70	0,00	0,00	3 050,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-23 032,86	20 895,80	0,00	2 137,06
6688	Autres	500,00	1 046,76	0,00	0,00	-546,76
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**41 000,00**	**34 772,39**	**0,00**	**0,00**	**6 227,61**
6714	Bourses et prix	1 000,00	900,00	0,00	0,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	35 000,00	27 791,63	0,00	0,00	7 208,37
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	4 880,76	0,00	0,00	119,24
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**53 202,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**6 059 807,00**	**5 327 312,62**	**281 161,81**	**0,00**	**451 332,57**
023	***Virement à la section d'investissement***	***625 370,10***	***0,00***			***625 370,10***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)***	***370 000,00***	***352 302,32***			***17 697,68***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*370 000,00*	*352 302,32*			*17 697,68*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***995 370,10***	***352 302,32***			***643 067,78***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***995 370,10***	***352 302,32***			***643 067,78***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**7 055 177,10**	**5 679 614,94**	**281 161,81**	**0,00**	**1 094 400,35**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	20 895,80
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 032,86
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 137,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(5) Dont 675 et 676.

(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**99 519,00**	**150 734,15**	**0,00**	**0,00**	**-51 215,15**
6419	Remboursements rémunérations personnel	99 519,00	136 227,68	0,00	0,00	-36 708,68
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	14 506,47	0,00	0,00	-14 506,47
70	**Produits services, domaine et ventes div**	***440 288,00***	***411 511,03***	***51 500,00***	***0,00***	***-22 723,03***
7022	Coupes de bois	*0,00*	*21,00*	*0,00*	*0,00*	*-21,00*
7025	Taxes d'affouage	*500,00*	*416,00*	*0,00*	*0,00*	*84,00*
70311	Concessions cimetières (produit net)	*7 000,00*	*5 725,32*	*0,00*	*0,00*	*1 274,68*
70323	Redev. occupat° domaine public communal	*3 300,00*	*257,29*	*0,00*	*0,00*	*3 042,71*
7035	Locations de droits de chasse et pêche	*1 500,00*	*0,00*	*1 500,00*	*0,00*	*0,00*
7062	Redevances services à caractère culturel	*2 900,00*	*2 190,60*	*0,00*	*0,00*	*709,40*
70632	Redevances services à caractère loisir	*54 900,00*	*81 142,35*	*0,00*	*0,00*	*-26 242,35*
7066	Redevances services à caractère social	*98 500,00*	*92 988,67*	*0,00*	*0,00*	*5 511,33*
7067	Redev. services périscolaires et enseign	*245 500,00*	*193 082,83*	*50 000,00*	*0,00*	*2 417,17*
70688	Autres prestations de services	*12 200,00*	*12 456,00*	*0,00*	*0,00*	*-256,00*
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	*3 078,00*	*2 386,50*	*0,00*	*0,00*	*691,50*
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	*300,00*	*285,90*	*0,00*	*0,00*	*14,10*
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	*0,00*	*1 593,00*	*0,00*	*0,00*	*-1 593,00*
70878	Remb. frais par d'autres redevables	*10 610,00*	*18 965,57*	*0,00*	*0,00*	*-8 355,57*
73	**Impôts et taxes**	**5 089 724,00**	**5 184 024,65**	**123 313,10**	**0,00**	**-217 613,75**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 541 000,00	3 528 542,00	0,00	0,00	12 458,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	8 714,00	0,00	0,00	-8 714,00
73211	Attribution de compensation	800 854,00	789 997,00	0,00	0,00	10 857,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	212 270,00	212 270,00	0,00	0,00	0,00
7333	Taxes funéraires	2 000,00	2 100,00	0,00	0,00	-100,00
7336	Droits de place	1 600,00	2 180,00	0,00	0,00	-580,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	92 000,00	106 856,56	0,00	0,00	-14 856,56
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	22,93	0,00	0,00	-22,93
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	230 000,00	155 124,78	123 313,10	0,00	-48 437,88
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	210 000,00	378 217,38	0,00	0,00	-168 217,38
74	**Dotations et participations**	**671 076,00**	**671 322,12**	**61 871,50**	**0,00**	**-62 117,62**
7411	Dotation forfaitaire	87 874,00	87 874,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	61 200,00	60 922,00	0,00	0,00	278,00
744	FCTVA	0,00	1 440,00	0,00	0,00	-1 440,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	8 220,81	0,00	0,00	-8 220,81
74718	Autres participations Etat	700,00	631,55	0,00	0,00	68,45
7473	Participat° Départements	4 800,00	9 622,00	3 524,00	0,00	-8 346,00
74748	Participat° Autres communes	4 100,00	12 857,17	0,00	0,00	-8 757,17
7478	Participat° Autres organismes	463 608,00	401 094,59	58 347,50	0,00	4 165,91
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 679,00	0,00	0,00	0,00	2 679,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 223,00	12 732,00	0,00	0,00	-509,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	24 150,00	62 106,00	0,00	0,00	-37 956,00
7484	Dotation de recensement	9 742,00	9 742,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	4 080,00	0,00	0,00	-4 080,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**36 700,00**	**29 512,35**	**0,00**	**0,00**	**7 187,65**
752	Revenus des immeubles	36 700,00	25 760,58	0,00	0,00	10 939,42
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 751,77	0,00	0,00	-3 751,77
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**6 337 307,00**	**6 447 104,30**	**236 684,60**	**0,00**	**-346 481,90**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**6,40**	**0,00**	**0,00**	**-6,40**
7688	Autres	0,00	6,40	0,00	0,00	-6,40
77	**Produits exceptionnels (c)**	**-21 200,00**	**1 003,07**	**0,00**	**0,00**	**-22 203,07**
7713	Libéralités reçues	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
7714	Rec. créances admises en non valeur	0,00	200,75	0,00	0,00	-200,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	391,08	0,00	0,00	1 608,92
7788	Produits exceptionnels divers	-23 200,00	111,24	0,00	0,00	-23 311,24
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**6 316 107,00**	**6 448 113,77**	**236 684,60**	**0,00**	**-368 691,37**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**6 316 107,00**	**6 448 113,77**	**236 684,60**	**0,00**	**-368 691,37**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**739 070,10**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**54 022,00**	**22 079,59**	**26 456,08**	**5 486,33**
202	Frais réalisat° documents urbanisme	10 000,00	4 164,00	576,00	5 260,00
2031	Frais d'études	24 912,00	13 050,00	20 728,08	-8 866,08
2051	Concessions, droits similaires	19 110,00	4 865,59	5 152,00	9 092,41
204	**Subventions d'équipement versées (sauf opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (sauf opérations)**	**771 602,59**	**512 144,94**	**212 230,45**	**47 227,20**
2112	Terrains de voirie	0,00	6 370,00	0,00	-6 370,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	29 094,62	819,50	-4 914,12
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	35 699,78	0,00	-30 699,78
21311	Hôtel de ville	55 000,00	0,00	33 520,10	21 479,90
21312	Bâtiments scolaires	77 250,00	12 438,73	18 351,00	46 460,27
21316	Equipements du cimetière	4 500,00	7 416,00	0,00	-2 916,00
21318	Autres bâtiments publics	135 500,00	10 112,30	1 680,00	123 707,70
2151	Réseaux de voirie	0,00	3 740,16	0,00	-3 740,16
2152	Installations de voirie	0,00	27 207,26	0,00	-27 207,26
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	83 371,12	163 787,46	14 494,30	-94 910,64
2181	Installat° générales, agencements	35 000,00	8 754,24	0,00	26 245,76
2182	Matériel de transport	156 040,20	61 996,13	76 684,41	17 359,66
2183	Matériel de bureau et informatique	59 141,18	55 845,18	1 018,39	2 277,61
2184	Mobilier	89 256,00	30 158,07	46 533,66	12 564,27
2188	Autres immobilisations corporelles	46 544,09	59 525,01	19 129,09	-32 110,01
22	**Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf opérations)**	**2 632 766,33**	**1 280 811,04**	**824 985,74**	**526 969,55**
2312	Agencements et aménagements de terrains	114 000,00	75 000,00	48 858,90	-9 858,90
2313	Constructions	2 228 735,24	841 473,96	666 655,31	720 605,97
2315	Installat°, matériel et outillage techni	290 031,09	364 337,08	109 471,53	-183 777,52
	Total des dépenses d'équipement	**3 458 390,92**	**1 815 035,57**	**1 063 672,27**	**579 683,08**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**539 311,00**	**536 346,28**	**0,00**	**2 964,72**
1641	Emprunts en euros	539 311,00	532 689,14	0,00	6 621,86
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	657,14	0,00	-657,14
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	3 000,00	0,00	-3 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**539 311,00**	**536 346,28**	**0,00**	**2 964,72**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**3 997 701,92**	**2 351 381,85**	**1 063 672,27**	**582 647,80**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées (6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***83 911,00***	***0,00***		***83 911,00***
2112	*Terrains de voirie*	*7 861,00*	*0,00*		*7 861,00*
2113	*Terrains aménagés autres que voirie*	*21 228,00*	*0,00*		*21 228,00*
2118	*Autres terrains*	*19 590,00*	*0,00*		*19 590,00*
2135	*Frais d'établissement*	*5 232,00*	*0,00*		*5 232,00*
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*30 000,00*	*0,00*		*30 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***83 911,00***	***0,00***		***83 911,00***

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 081 612,92	2 351 381,85	1 063 672,27	666 558,80
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**637 014,50**	**151 182,90**	**351 823,00**	**134 008,60**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	5 250,00	20 990,00	-26 240,00
1312	Subv. transf. Régions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	428 228,00	71 425,40	253 216,00	103 586,60
1323	Subv. non transf. Départements	153 786,50	54 507,50	62 617,00	36 662,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	35 000,00	20 000,00	15 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**(hors 165)	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**(sauf 204)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**1 470,66**	**0,00**	**-1 470,66**
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	1 470,66	0,00	-1 470,66
	Total des recettes d'équipement	**652 014,50**	**152 653,56**	**351 823,00**	**147 537,94**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**1 475 000,00**	**1 220 175,00**	**0,00**	**254 825,00**
10222	FCTVA	470 000,00	220 175,00	0,00	249 825,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**4 000,00**		**0,00**	
	Total des recettes financières	**1 479 000,00**	**1 220 175,00**	**0,00**	**258 825,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**2 131 014,50**	**1 372 828,56**	**351 823,00**	**406 362,94**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***625 370,10***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)***	***370 000,00***	***352 302,32***		***17 697,68***
28031	*Frais d'études*	*370 000,00*	*6 636,00*		*363 364,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*135,44*		*-135,44*
28041581	*GFP : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*941,00*		*-941,00*
2804172	*Autres EPL : Bâtiments, installations*	*0,00*	*8 914,00*		*-8 914,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*117 149,00*		*-117 149,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*20 218,00*		*-20 218,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*	*2 540,52*		*-2 540,52*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*	*20 148,68*		*-20 148,68*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*20 635,80*		*-20 635,80*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*0,00*	*2 529,00*		*-2 529,00*
281571	*Matériel roulant*	*0,00*	*12 964,00*		*-12 964,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*	*7 009,40*		*-7 009,40*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*0,00*	*47 201,81*		*-47 201,81*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*	*3 019,00*		*-3 019,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*10 808,00*		*-10 808,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*15 245,71*		*-15 245,71*
28184	*Mobilier*	*0,00*	*21 075,44*		*-21 075,44*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*	*35 131,52*		*-35 131,52*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***995 370,10***	***352 302,32***		***643 067,78***

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	***Opérations patrimoniales (5)***	***83 911,00***	***0,00***		***83 911,00***
2128	*Autres agencements et aménagements*	*24 822,00*	*0,00*		*24 822,00*
2152	*Installations de voirie*	*29 089,00*	*0,00*		*29 089,00*
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*30 000,00*	*0,00*		*30 000,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***1 079 281,10***	***352 302,32***		***726 978,78***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**3 210 295,60**	**1 725 130,88**	**351 823,00**	**1 133 341,72**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**871 317,32**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	536 346	184 635	3 922	140 416	527 696	123 396	180 301	1 187	0	653 484	0	2 351 382
- Equipements municipaux (2)		184 635	3 922	140 416	527 696	123 396	180 301	1 187	0	653 484	0	1 815 036
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	536 346											536 346
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	**536 346**	**184 635**	**3 922**	**140 416**	**527 696**	**123 396**	**180 301**	**1 187**	**0**	**653 484**	**0**	**2 351 382**
Total recettes	**2 445 265**	**2 625**	**0**	**0**	**75 631**	**50 130**	**22 797**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 596 448**
Solde d'investissement	**1 908 919**	**-182 010**	**-3 922**	**-140 416**	**-452 065**	**-73 266**	**-157 504**	**-1 187**	**0**	**-653 484**	**0**	**245 066**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	**0**	**197 607**	**1 526**	**250 397**	**196 971**	**99 260**	**63 780**	**590**	**0**	**253 542**	**0**	**1 063 672**
Total RAR recettes	**0**	**10 495**	**0**	**159 978**	**108 787**	**0**	**72 563**	**0**	**0**	**0**	**0**	**351 823**
SOLDE RAR investissement	**0**	**-187 112**	**-1 526**	**-90 419**	**-88 184**	**-99 260**	**8 784**	**-589**	**0**	**-253 542**	**0**	**-711 849**
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	**510 051**	**1 291 252**	**153 723**	**895 602**	**514 793**	**599 324**	**244 504**	**559 882**	**300**	**1 191 345**	**0**	**5 960 777**
Total recettes	**5 904 843**	**50 281**	**15 710**	**320 999**	**37 586**	**116 039**	**58 153**	**423 459**	**8 193**	**488 607**	**0**	**7 423 868**
Solde de fonctionnement	**5 394 792**	**-1 240 972**	**-138 013**	**-574 603**	**-477 208**	**-483 285**	**-186 351**	**-136 423**	**7 893**	**-702 738**	**0**	**1 463 092**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 à L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Equipements municipaux : ensemble des biens n'appartenant pas à la structure intercommunale.

(3) Equipements n'appartenant pas à la structure intercommunale.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		**536 346**	**382 242**	**5 448**	**390 812**	**724 667**	**222 656**	**244 080**	**1 776**	**0**	**907 026**	**0**	**3 415 054**
Dépenses réelles		536 346	382 242	5 448	390 812	724 667	222 656	244 080	1 776	0	907 026	0	3 415 054
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	536 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	536 346
1641	Emprunts en euros	532 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	532 689
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	657	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	657
16818	Emprunts - Autres prêteurs	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	27 118	0	0	10 438	1 380	4 860	0	0	4 740	0	48 536
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 740	0	4 740
2031	Frais d'études	0	27 118	0	0	420	1 380	4 860	0	0	0	0	33 778
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	0	10 018	0	0	0	0	0	0	10 018
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	143 973	5 448	54 573	152 840	16 727	11 832	1 776	0	337 207	0	724 375
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 370	0	6 370
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	24 324	820	0	0	0	4 770	0	29 914
2128	Autres agencements et aménagements	0	5 962	0	0	21 535	0	0	0	0	8 203	0	35 700
21311	Hôtel de ville	0	33 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 520
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	30 790	0	0	0	0	0	0	0	30 790
21316	Equipements du cimetière	0	7 416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 416
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	939	9 173	1 680	0	0	0	0	11 792
2135	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 740	0	3 740
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 207	0	27 207

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	**0**	**49 755**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**128 527**	**0**	**178 282**
2181	Installat° générales, agencements	0	8 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 754
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 681	0	138 681
2183	Matériel de bureau et informatique	0	20 597	1 018	0	35 019	0	0	0	0	230	0	56 864
2184	Mobilier	0	1 406	0	10 065	64 033	0	0	1 187	0	0	0	76 692
2188	Autres immobilisations corporelles	0	16 563	4 430	13 719	6 989	6 734	10 152	590	0	19 479	0	78 654
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	211 151	0	336 239	561 390	204 549	227 389	0	0	565 079	0	2 105 797
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 859	0	123 859
2313	Constructions	0	210 664	0	333 775	527 050	196 341	226 808	0	0	13 490	0	1 508 129
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	487	0	2 463	34 340	8 209	580	0	0	427 729	0	473 809
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		**2 445 265**	**13 120**	**0**	**159 978**	**184 418**	**50 130**	**95 360**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 948 271**
Recettes réelles		1 221 646	13 120	0	159 978	184 418	50 130	95 360	0	0	0	0	1 724 652
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 220 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 220 175
10222	FCTVA	220 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 175
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
13	Subventions d'investissement	0	13 120	0	159 978	184 418	50 130	95 360	0	0	0	0	503 006
1311	Suby. transf. Etat et établ. Nationaux	0	13 120	0	0	0	0	13 120	0	0	0	0	26 240
1312	Suby. transf. Régions	0	0	0	159 978	88 643	8 780	67 240	0	0	0	0	324 641
	nationaux												

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	95 775	21 350	0	0	0	0	0	117 125
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	20 000	15 000	0	0	0	0	35 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	1 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 471
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 471
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*352 302*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*352 302*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*352 302*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*352 302*
28031	*Frais d'études*	*6 636*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*6 636*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*135*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*135*
28041581	*GFP : Bien mobilier, matériel*	*941*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*941*
2804172	*Autres EPL : Bâtiments, installations*	*8 914*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 914*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*117 149*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*117 149*
28051	*Concessions et droits similaires*	*20 218*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 218*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 541*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 541*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*20 149*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 149*
28152	*Installations de voirie*	*20 636*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 636*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*2 529*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 529*
281571	*Matériel roulant*	*12 964*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12 964*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*7 009*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7 009*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*47 202*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*47 202*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*3 019*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 019*
28182	*Matériel de transport*	*10 808*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*10 808*

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
28183	*Matériel de bureau et informatique*	***15 246***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***15 246***
28184	*Mobilier*	*21 075*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*21 075*
28188	*Autres immo. corporelles*	*35 132*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*35 132*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001Solde d'exécution reporté de N-1		871 317	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	871 317

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**510 051**	**1 291 252**	**153 723**	**895 602**	**514 793**	**599 324**	**244 504**	**559 882**	**300**	**1 191 345**	**0**	**5 960 777**
Dépenses réelles		157 749	1 291 252	153 723	895 602	514 793	599 324	244 504	559 882	300	1 191 345	0	5 608 474
011	Charges à caractère général	844	434 621	6 492	170 242	145 533	294 620	84 018	38 450	300	232 690	0	1 407 810
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	3 770	0	83 614	0	19 119	4 065	9 737	0	100	0	120 405
60611	Eau et assainissement	0	6 188	200	2 100	4 647	27 915	5 536	0	300	3 617	0	50 503
60612	Energie - Electricité	0	13 130	784	15 051	16 356	38 995	15 632	0	0	6 804	0	106 751
60618	Autres fournitures non stockables	0	31 990	1 109	25 882	29 583	54 161	20 268	0	0	7 600	0	170 593
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 123	0	17 123
60623	Alimentation	0	90	0	-96	0	1 555	718	663	0	0	0	2 930
60628	Autres fournitures non stockées	0	493	0	191	0	-19	0	271	0	0	0	936
60631	Fournitures d'entretien	0	23 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 873
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 286	311	4 114	694	4 726	848	2 831	0	3 442	0	18 252
60636	Vêtements de travail	0	540	539	0	0	0	0	0	0	2 430	0	3 509
6064	Fournitures administratives	0	11 357	113	220	0	0	0	0	0	449	0	12 138
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	36 798	0	0	0	0	0	0	36 798
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	11 834	0	0	0	0	0	0	0	11 834
6068	Autres matières et fournitures	0	43 647	190	2 724	7 041	2 861	2 583	0	0	27 371	0	86 416
611	Contrats de prestations de services	0	19 730	180	1 660	-150	56 937	13 409	21 394	0	75 449	0	188 609
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	2 962	0	0	0	0	0	2 962
6135	Locations mobilières	0	3 692	0	1 542	641	4 704	3 134	0	0	18 459	0	32 172
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	51 785	0	0	0	0	0	51 785
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	56 680	0	5 987	5 795	8 903	5 035	0	0	13	0	82 411
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	407	0	0	0	0	0	407
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 034	0	6 034

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 825	0	1 825
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 388	0	17 388
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	-475	0	0	540	0	0	0	0	9 033	0	9 098
6156	Maintenance	0	65 554	545	6 871	4 297	12 850	3 810	0	0	15 778	0	109 706
6161	Multirisques	0	25 311	0	0	0	0	0	0	0	12 768	0	38 080
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 603	0	2 603
6182	Documentation générale et technique	0	295	389	0	377	463	0	457	0	0	0	1 981
6184	Versements à des organismes de formation	0	2 015	390	0	0	0	2 923	0	0	1 132	0	6 460
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	0	0	0	0	0	0	2 084	0	0	0	2 084
6188	Autres frais divers	0	782	0	0	4 600	0	928	0	0	0	0	6 310
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	1 017	110	28	0	28	0	55	0	0	0	1 237
6226	Honoraires	0	22 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 037
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	337
6231	Annonces et insertions	0	4 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 925
6232	Fêtes et cérémonies	0	22 089	0	937	33 707	602	0	824	0	0	0	58 159
6236	Catalogues et imprimés	0	2 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 393
6237	Publications	0	12 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 752
6247	Transports collectifs	0	0	0	4 272	0	4 060	-390	0	0	189	0	8 131
6251	Voyages et déplacements	0	4 961	0	0	0	1 062	0	0	0	0	0	6 024
6261	Frais d'affranchissement	0	10 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 004
6262	Frais de télécommunications	0	29 409	0	0	0	0	336	0	0	0	0	29 745
6281	Concours divers (cotisations)	0	11 295	0	0	607	0	3 646	0	0	225	0	15 774
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171	0	171
6284	Redevances pour services rendus	0	0	567	0	0	0	0	0	0	0	0	567
6288	Autres services extérieurs	0	52	1 067	3 312	0	546	1 537	135	0	2 686	0	9 335
63512	Taxes foncières	0	2 617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 617
63513	Autres impôts locaux	0	784	0	0	0	0	0	0	0	0	0	784
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	844
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	732 281	147 230	718 011	236 654	173 675	132 986	521 432	0	927 153	0	3 589 422
6218	Autre personnel extérieur	0	0	13 224	0	0	0	0	0	0	0	0	13 224
6282	Versement de transport	0	6 843	1 579	8 640	2 936	1 487	1 643	6 531	0	11 112	0	40 769
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	0	1 700	354	2 160	734	372	411	1 632	0	2 777	0	10 141

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	9 062	1 985	11 646	3 958	2 110	2 203	8 775	0	15 042	0	54 780
64111	Rémunération principale titulaires	0	314 715	71 321	256 159	131 038	46 993	52 926	182 042	0	462 958	0	1 518 153
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	10 288	1 162	6 353	803	2 666	3 124	4 116	0	13 438	0	41 949
64118	Autres indemnités titulaires	0	67 059	22 578	24 634	14 541	10 624	13 138	23 153	0	52 046	0	227 772
64131	Rémunérations non tit.	0	26 575	0	210 155	15 370	73 428	25 285	152 643	0	112 113	0	615 568
64138	Autres indemnités non tit.	0	0	0	431	5	7	0	290	0	131	0	865
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	10 031	0	1 770	0	0	0	0	0	11 800
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 622	0	2 622
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	56 064	12 156	95 133	24 995	15 179	20 171	72 278	0	104 189	0	400 163
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	101 848	22 872	83 814	41 652	17 452	12 596	64 096	0	146 179	0	490 509
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	539	0	8 855	623	1 587	1 490	5 807	0	4 546	0	23 447
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	113 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 639
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	20 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 700
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	3 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 250
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	70	0	0	0	70
014	Atténuations de produits	82 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 908
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	39 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 228
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	43 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 673
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
65	Autres charges de gestion courante	3 426	96 559	0	7 349	130 785	129 083	27 500	0	0	31 501	0	426 203
6531	Indemnités	0	70 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 802
6532	Frais de mission	0	144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144
6533	Cotisations de retraite	0	5 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 986
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51
6541	Créances admises en non-valeur	823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	823
6542	Créances éteintes	2 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 603
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 719	0	25 719
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 038	0	1 038
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 735	0	3 735
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	27 500	0	0	0	0	27 500
6574	Subv. fonct. associations privées	0	19 574	0	7 349	130 785	129 083	0	0	0	0	0	286 791
6578	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1 009	0	1 011

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
66	Charges financières	66 313	0	0	0	0	1 047	0	0	0	0	0	67 359
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 450
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 137
6688	Autres	0	0	0	0	0	1 047	0	0	0	0	0	1 047
67	Charges exceptionnelles	4 259	27 792	0	0	1 822	900	0	0	0	0	0	34 772
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	900	0	0	0	0	0	900
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	27 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 792
678	Autres charges exceptionnelles	3 059	0	0	0	1 822	0	0	0	0	0	0	4 881
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*352 302*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*352 302*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*352 302*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*352 302*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*352 302*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*352 302*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**5 904 843**	**50 281**	**15 710**	**320 999**	**37 586**	**116 039**	**58 153**	**423 459**	**8 193**	**488 607**	**0**	**7 423 868**
Recettes réelles		5 165 773	50 281	15 710	320 999	37 586	116 039	58 153	423 459	8 193	488 607	0	6 684 798
013	**Atténuations de charges**	**14 506**	**7 244**	**5 882**	**7 172**	**0**	**7 992**	**44**	**11 108**	**0**	**96 785**	**0**	**150 734**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	7 244	5 882	7 172	0	7 992	44	11 108	0	96 785	0	136 228
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	14 506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 506
70	**Produits des services, du domaine, vente**	**0**	**30 451**	**47**	**244 692**	**4 982**	**79 533**	**7 440**	**83 887**	**8 193**	**3 787**	**0**	**463 011**
7062	Droits de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	21
7067	Taxes d'affouage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416	0	416
70841	Concessions cimetières (produit net)	0	5 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 725

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257	0	257
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500	0	1 500
7062	Redevances services à caractère culturel	0	135	0	0	2 056	0	0	0	0	0	0	2 191
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	1 610	0	79 533	0	0	0	0	0	81 142
7066	Redevances services à caractère social	0	1 662	0	0	0	0	7 440	83 887	0	0	0	92 989
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	243 083	0	0	0	0	0	0	0	243 083
70688	Autres prestations de services	0	12 456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 456
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	2 387	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 387
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	286
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 593	0	1 593
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	7 800	47	0	2 926	0	0	0	8 193	0	0	18 966
73	**Impôts et taxes**	**4 917 763**	**2 100**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**387 474**	**0**	**5 307 338**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 528 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 528 542
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	8 714	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 714
73211	Attribution de compensation	789 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	789 997
73212	Dotation de solidarité communautaire	212 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	212 270
7333	Taxes funéraires	0	2 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 100
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 180	0	2 180
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 857	0	106 857
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 438	0	278 438
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	378 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	378 217
74	**Dotations et participations**	**229 154**	**10 374**	**9 781**	**69 134**	**7 103**	**28 515**	**50 669**	**328 465**	**0**	**0**	**0**	**733 194**
7411	Dotation forfaitaire	87 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 874
74121	Dotation de solidarité rurale	60 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 922

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
744	FCTVA	**1 440**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 440**
74712	Emplois d'avenir	0	0	0	6 988	0	1 233	0	0	0	0	0	8 221
74718	Autres participations Etat	0	632	0	0	0	0	0	0	0	0	0	632
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	7 103	0	0	6 043	0	0	0	13 146
74748	Participat° Autres communes	0	0	9 781	0	0	0	0	3 076	0	0	0	12 857
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	62 146	0	27 282	50 669	319 345	0	0	0	459 442
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 732
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	62 106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 106
7484	Dotation de recensement	0	9 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 742
7488	Autres attributions et participations	4 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 080
75	**Autres produits de gestion courante**	**3 751**	**1**	**0**	**0**	**25 201**	**0**	**0**	**0**	**0**	**560**	**0**	**29 512**
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	25 201	0	0	0	0	560	0	25 761
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 751	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 752
76	**Produits financiers**	**6**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6**
7688	Autres	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
77	**Produits exceptionnels**	**592**	**111**	**0**	**0**	**300**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 003**
7713	Libéralités reçues	0	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	300
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391
7788	Produits exceptionnels divers	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111
78	**Reprise sur amortissements et provisions**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
002	Excédent de fonctionnement reporté	739 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	739 070

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2019	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 31/12/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2009-2	29/12/2009	240 700,00	0,00	925,10	0,00	240 700,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**240 700,00**	**0,00**	**925,10**	**0,00**	**240 700,00**

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**7 345 189,63**									
1641 Emprunts en euros (total)					6 845 189,63									
1994-01	Fonds Forestier National CFF	30/09/1993	30/09/1993	30/09/1994	19 208,57	F	Taux fixe à 0.25 %	0,25	0,25	EUR	A	P	O	A-1
2001-03	CREDIT AGRICOLE	25/08/2001	25/08/2001	25/08/2002	610 000,00	F	Taux fixe à 5.14 %	5,14	5,14	EUR	A	P	O	A-1
2002-01	SFIL CAFFIL	07/06/2002	07/06/2002	01/06/2003	300 000,00	V	(Moyenne de Euribor 12M-Floor -0.2 sur Moyenne de Euribor 12M) + 0.2	4,06	4,12	EUR	A	P	O	A-1
2004-01	SFIL CAFFIL	03/09/2004	03/09/2004	01/07/2005	500 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.13 sur Euribor 12M) + 0.13	2,40	2,44	EUR	A	P	O	A-1
2005-01	SFIL CAFFIL	22/10/2005	22/10/2005	01/10/2006	1 214 571,73	C	(Euribor 12M(Postfixé) + 0.05)-Floor à 3.62 activant à 1.9 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,80	3,86	EUR	A	P	O	A-1
2006-01	CREDIT AGRICOLE	01/12/2006	01/12/2006	14/01/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,71	3,71	EUR	A	P	O	A-1
2007-02	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/07/2007	31/07/2007	05/03/2008	547 960,00	F	Taux fixe à 4.74 %	4,74	4,82	EUR	T	P	O	A-1
2007-04	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2007	15/01/2008	25/01/2009	186 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,56	4,56	EUR	A	P	O	A-1
2008-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/12/2008	30/06/2009	01/01/2010	200 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,47	4,47	EUR	A	P	O	A-1
2009-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/01/2009	30/06/2009	01/02/2010	135 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,47	4,47	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

2011-02	SFIL CAFFIL	20/12/2011	20/12/2011	01/03/2012	857 911,69	F	Taux fixe à 2.65 %	2,65	2,68	EUR	T	P	O	A-1
2014-01	SFIL CAFFIL	27/11/2014	19/12/2014	01/04/2015	370 487,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,02	2,04	EUR	T	C	O	A-1
2014-02	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2014	25/12/2014	25/03/2015	478 000,00	F	Taux fixe à 3.12 %	3,12	3,16	EUR	T	P	O	A-1
2014-03	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2014	29/12/2014	25/06/2015	500 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85	1,86	EUR	T	C	O	A-1
2016-01	SFIL CAFFIL	26/07/2016	25/08/2016	01/12/2016	326 050,64	F	Taux fixe à 0.94 %	0,94	0,94	EUR	T	C	O	A-1
2017-01	CAISSE D'EPARGNE	12/06/2017	25/07/2017	25/10/2017	400 000,00	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86	0,86	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					500 000,00									
2009-2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/12/2009	29/12/2009	15/05/2011	500 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.7	1,42	1,45	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					**7 345 189,63**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				**3 062 366,94**					**539 311,16**	**70 067,94**		**20 897,34**
1641 Emprunts en euros (total)				2 821 666,94					505 101,16	69 142,84		20 474,90
1994-01	N		A-1	2 644,98	3,75	F	Taux fixe à 0.25 %	0,25	657,14	8,26		1,65
2001-03	N		A-1	80 605,55	1,65	F	Taux fixe à 0.25 %	0,25	40 152,09	301,89		69,97
2002-01	N		A-1	173 241,35	12,42	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.4 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.4	0,02	10 018,62	41,43		0,00
2004-01	N		A-1	80 770,64	2,5	V	(Euribor 12M-Floor - 0.13 sur Euribor 12M) + 0.13	0,00	33 682,37	0,00		0,00
2005-01	N		A-1	111 442,49	0,75	V	(Euribor 12M-Floor - 0.05 sur Euribor 12M) + 0.05	0,00	106 135,71	0,00		0,00
2006-01	N		A-1	97 720,59	7,04	F	Taux fixe à 3.71 %	3,70	10 332,18	4 008,76		3 484,44
2007-02	N		A-1	319 042,17	9,93	F	Taux fixe à 4.74 %	4,73	24 396,24	15 849,60		1 050,18
2007-04	N		A-1	104 195,42	8,07	F	Taux fixe à 4.56 %	4,55	9 202,46	5 170,94		4 421,36
2008-01	N		A-1	121 522,94	9	F	Taux fixe à 4.47 %	4,46	9 479,48	5 855,81		5 416,99
2009-01	N		A-1	82 027,98	9,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,46	6 398,65	3 952,67		3 350,91
2011-02	N		A-1	259 204,07	2,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,64	81 936,55	8 230,46		553,33
2014-01	N		A-1	253 166,18	10	F	Taux fixe à 2.02 %	2,01	24 699,12	5 425,78		1 264,28
2014-02	N		A-1	229 009,55	3,98	F	Taux fixe à 3.12 %	3,11	52 940,51	8 181,45		99,24
2014-03	N		A-1	341 666,73	10,23	F	Taux fixe à 1.85 %	1,85	33 333,32	6 706,25		87,79
2016-01	N		A-1	255 406,30	11,67	F	Taux fixe à 0.94 %	0,94	21 736,72	2 528,54		193,40
2017-01	N		A-1	310 000,00	7,57	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86	40 000,00	2 881,00		481,36
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				240 700,00					34 210,00	925,10		422,43
2009-2	N		A-1	240 700,00	5,37	V	TAM(Postfixé) + 0.7	0,30	34 210,00	925,10		422,43
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0,00**		**3 062 366,94**					**539 311,16**	**70 067,94**	**0,00**	**20 897,34**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts percus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 062 367 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2019	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2018	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle; S: semestrielle ; X : autre.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

© Finance active

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL		Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT)		25 mars 1996
	Biens	Durée:	
	Agencements/aménagements de terrains	15	25 mars 1996
	Bat. Légers, abris	10	25 mars 1996
	Camions, véhicules industriels	6	25 mars 1996
	Coffre fort	20	25 mars 1996
	Constructions sur sol d'autrui	0	25 mars 1996
	Equipements garage - ateliers	12	25 mars 1996
	Equipements de cuisine	10	25 mars 1996
	Equipements sportifs	10	25 mars 1996
	Installations électriques / téléphoniques	10	25 mars 1996
	Installations de voirie	20	25 mars 1996
	Logiciels	2	25 mars 1996
	Matériel classique	6	25 mars 1996
	Matériel de bureau	5	25 mars 1996
	Matériel informatique	5	25 mars 1996
	Mobilier	10	25 mars 1996
	Plantations	15	25 mars 1996
	Installations et matériel de chauffage	12	25 mars 1996

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges ……						
Provisions pour pertes de change ……						
Provisions pour garanties d'emprunts ……						
Autres provisions pour risques ……						
……						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations ……						
- des stocks ……						
- des comptes de tiers ……						
- des comptes financiers ……						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges ……						
Provisions pour pertes de change ……						
Provisions pour garanties d'emprunts ……						
Autres provisions pour risques ……						
……						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations ……						
- des stocks ……						
- des comptes de tiers ……						
- des comptes financiers ……						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …) ;

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**539 311,00**	**I 536 346,28**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**539 311,00**	**536 346,28**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	539 311,00	532 689,14
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	657,14
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	3 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**536 346,28**	**1 063 672,27**	**0,00**	**1 600 018,55**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 474 370,10**	**III** **572 477,32**
Ressources propres externes de l'année (a)		**475 000,00**	**220 175,00**
10222	FCTVA	470 000,00	220 175,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**999 370,10**	**352 302,32**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*370 000,00*	*6 636,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*135,44*
28041581	*GFP : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*941,00*
2804172	*Autres EPL : Bâtiments, installations*	*0,00*	*8 914,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*117 149,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*20 218,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*	*2 540,52*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*	*20 148,68*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*20 635,80*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*0,00*	*2 529,00*
281571	*Matériel roulant*	*0,00*	*12 964,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*	*7 009,40*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*0,00*	*47 201,81*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*	*3 019,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*10 808,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*15 245,71*
28184	*Mobilier*	*0,00*	*21 075,44*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*	*35 131,52*
29…	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39…	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59…	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*625 370,10*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV

Total ressources propres disponibles	**572 477,32**	**351 823,00**	**871 317,32**	**1 000 000,00**	**2 795 617,64**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 600 018,55**
Ressources propres disponibles	IV	**2 795 617,64**
Solde	V = IV – II (3)	**1 195 599,09**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/01/2019	ACHAT TERRAIN BA 733 A M TRIDON	3 488,00	0,00	0
18/01/2019	ACHAT TERRAIN BN 346 TRIDON	2 882,00	0,00	0
22/01/2019	SUPPORTS DE COMMUNICATION	38 474,40	0,00	10
28/01/2019	PANNEAU INFORMATION AGENDA 21	1 774,80	0,00	1
27/02/2019	20 CAVEAUX URNES 20 DALLES	8 160,00	0,00	6
27/02/2019	4 MONITEUR LED 22 POUCE PHILIPS	575,18	0,00	5
01/03/2019	MATERIEL MATERNELLE PDOR	1 339,94	0,00	1
01/03/2019	FOURNITURES VEGETAUX	449,48	0,00	1
01/03/2019	PROTECTION FONTAINE TUBE ACIER	532,32	0,00	1
26/03/2019	Ouverture de travaux... TX AMENAGEMENT POUR MISE EN PLACE CAVEAUX URNES	22 348,80	0,00	0
27/03/2019	STORES ESPACE LANGEVIN	8 754,24	0,00	6
27/03/2019	MATERIEL NEUVE BULLE PLAQUE CUISSON ASPIRATEUR LAVE VAISSELLE MICRO ONDE REGRIGERATEUR	1 422,94	0,00	1
27/03/2019	REGENERATION DU PARVIS MAIRIE	5 961,60	0,00	15
29/03/2019	IMPRIMANTE LASER COULEUR RH	181,20	0,00	1
29/03/2019	2 ECRANS AVEC SUPPORT 2 BRAS FINANCES	608,88	0,00	1
29/03/2019	PANNEAU COM RUE DU ROCHER	2 940,00	0,00	6
12/04/2019	ARMOIRES PORTES COULISSANTES COLNET	726,02	0,00	1
12/04/2019	LAVE LINGE BACHELARD BACHELARD HORS MARCHE	2 009,98	0,00	6
12/04/2019	PREPARATEUR CULINAIRE FOUR 39L POUR LA POLICE MUNICIPALE	149,99	0,00	1
12/04/2019	PLANTATIONS RUE ROCHER CHARRON ROUPNEL	10 823,25	0,00	15
12/04/2019	SWITCH POUR BAIE DE BRASSAGE MAIRIE ET BACHELARD	1 260,00	0,00	1
12/04/2019	TRAVAUX DE MISE EN PLACE UNE COUPURE POUR CANDELABRES PETIT FORUM ENTRE COMMERCES	2 140,80	0,00	15
12/04/2019	FAUTEUIL ET SUPPORT AMENAGEMENT POSTE C DUCLOUX DEVIS DEAB-0004153	1 186,85	0,00	1
12/04/2019	12 MONITEUR LED 23 POUCES 16:9 MULTIMEDIA - PHILIPS- 231B4QPYCB/00 - VGA/DVI/DP	1 834,56	0,00	5
12/04/2019	ROSIERS GREFFES	2 981,55	0,00	15
12/04/2019	JARDINIERE ARZANO REMPLACE POT VOLE RTE DE BEAUNE HORS MARCHE	591,60	0,00	1
12/04/2019	CREATION SITE INTERNET	7 290,00	0,00	0
16/04/2019	TRAVAUX DE PLANTATIONS ARBRES	5 120,16	0,00	15
16/04/2019	AMENAGEMENT DU PUIT DU CHARRON	31 134,00	0,00	0
09/05/2019	9 LICENCES OFFICE MICROSOFT	3 705,59	0,00	1
09/05/2019	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR MMARS	1 360,65	0,00	1
15/05/2019	MOBILIER URBAIN 2019	9 918,00	0,00	20
15/05/2019	DEFIBRILLATEUR POUR ESPACE WALLON	1 500,00	0,00	6
15/05/2019	PLANTATIONS ARBUSTES 2019	10 169,66	0,00	15
24/05/2019	IMPREGNATION ET BICOUCHE SUR PARKING MAISON DE MARS	17 289,26	0,00	15
29/05/2019	ACHAT SOUFFLEUR ET TRONCONNEUSE	1 947,00	0,00	6
29/05/2019	PC UNITE CENTRAL LENOVO M710Q	4 428,29	0,00	5
29/05/2019	ONDULEUR EATON 9PX 2200 RT2U NETPACK POUR SERVEUR MAIRIE	1 800,00	0,00	5
29/05/2019	SERVEUR HP PROLIANT DL380 G10 XEON 4110	9 720,00	0,00	5
29/05/2019	ARMOIRES RIDEAU MATERNELLE COLNET	990,60	0,00	1
29/05/2019	PC UNITE CENTRALE LENOVO M710Q	5 192,78	0,00	5
29/05/2019	PC 10 BAZOOKA - CASQUES AUDIO LISEUSES TABLETTES ACCESSOIRES	5 693,55	0,00	5

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/05/2019	BAIE DE BRASSAGE MEDIATHEQUE CABLAGE CABLAGE MAIRIE	4 681,46	0,00	5
29/05/2019	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 850 G5	3 468,00	0,00	5
06/06/2019	ASPIRATEUR MMARS	186,98	0,00	1
06/06/2019	ASPIRATEUR LOCAUX PM	186,98	0,00	1
06/06/2019	MISE EN PLACE RONDINS DE BOIS MAISON DE MARSANNAY HM	7 753,50	0,00	15
06/06/2019	REFRIGERATEUR SHARP POUR MAISON DE MARSANNNAY	249,99	0,00	1
06/06/2019	PERCOLATEUR MARQUE PERCOTAR 15 LITRES	262,80	0,00	1
20/06/2019	TRAVAUX DE PLANTATIONS ARBRES	21 535,20	0,00	15
24/06/2019	SOUFFLEUR STIL BGA 85	987,50	0,00	1
24/06/2019	FOURNITURE DE POTERIES URBAINES	2 463,14	0,00	10
24/06/2019	PREPARATION JARDINIERES PLACE PETIT FORUM	2 326,20	0,00	0
05/07/2019	VEHICULE UTILITAIRE IVECO EA 704 WP	23 160,00	0,00	6
05/07/2019	GEO VERBALISATION ELECTRONIQUE - TERMINAL DE VERBALISATION	5 213,90	0,00	5
05/07/2019	CONFECTION BRANCHEMENT EAU RUE MOREAU POUR ARROSSAGE AUTOMATIQUE	3 738,82	0,00	6
05/07/2019	IMPRIMANTE CTM A4 A3 COULEUR 4EN1 BROTHER	229,89	0,00	1
05/07/2019	FOURNITURES 3 PYRAMIDES FLORALES ESPACES VERTS	5 634,06	0,00	6
02/08/2019	ETAGERES ET CHAISE DE BUREAU MEDIATHEQUE	228,22	0,00	1
02/08/2019	CHEVAL D'ARCON DE COMPETITION POUR GYMNASE WALLON	2 955,60	0,00	10
02/08/2019	VENTILATEURS POUR MAIRIE BACHELARD MEDIATHEQUE 13	607,75	0,00	1
02/08/2019	VTT PM NOUVEL AGENT MARIE	1 189,00	0,00	1
02/08/2019	TELEPHONIE PORTABLE	4 873,49	0,00	5
02/08/2019	3 CAMERAS PIETON ET HARNAIS	1 195,20	0,00	1
02/08/2019	COQUE PROTECTION FILM VERRE POUR NOUVEAUX TELEPHONE	419,69	0,00	1
02/08/2019	PRESENTOIR A ROULETTES MEDIATHEQUE	2 308,49	0,00	10
08/08/2019	POSTE MINI ARTIGAZ SOUDAGE	654,54	0,00	1
08/08/2019	SOL POUR AIRE DE JEUX KOMPAN MQ	10 817,52	0,00	10
22/08/2019	RENOVATION MENUISERIES MAISON DE MARSANNAY	116 288,93	0,00	0
23/08/2019	GROS MATERIELS ECOLES MPO	399,99	0,00	1
23/08/2019	GROS MATERIELS ECOLES EPO	379,99	0,00	1
23/08/2019	5 BATTERIES DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX	1 057,80	0,00	1
23/08/2019	MOBILIER POUR EPN	5 400,52	0,00	10
23/08/2019	DECALOG PORTAIL PRO	1 160,00	0,00	1
23/08/2019	ATLAS GRANIT ROSE POUR AUGMENTATION CASES COLOMBARIUM	7 416,00	0,00	0
23/08/2019	CLIMATISATION MOBILE PM ET CAFETIERE CTM	249,99	0,00	1
23/08/2019	CAFETIERE CTM	74,99	0,00	1
23/08/2019	BORNAGE ET REGUL FONCIERE CR 20 CHEMIN AUX VACHES	2 082,00	0,00	0
29/08/2019	CLIMATISATION MOBILE POUR CTM	499,99	0,00	1
29/08/2019	TVX AMENAGEMENT SERVICES TECHNIQUES HM	15 600,60	0,00	0
12/09/2019	1 ETHYLOTEST ELECTRONIQUE DRAGONNE ET EMBOUT	950,41	0,00	6
20/09/2019	MOBILIER POUR EPN	15 636,64	0,00	10
27/09/2019	ASPIRATEUR POUR MAIRIE	186,98	0,00	1
01/10/2019	BOUCHONS D OREILLES AGENTS CTM	1 080,00	0,00	1
01/10/2019	ETAGERES ET CHAISE DE BUREAU MEDIATHEQUE	1 168,40	0,00	1
01/10/2019	REMPLACEMENT LAVE VAISSELLE MAISON DE MARSANNAY	3 403,33	0,00	5
01/10/2019	CANDELABRES BACHELARD POUR VIDEOPROTECTION HM	1 985,70	0,00	6
01/10/2019	CANDELABRES MAISON DE MARSANNAY POUR VIDEOPROTECTION HM	754,80	0,00	6
10/10/2019	FOURNITURES DE 2 POSTES DE VIDEOPROTECTION	6 084,00	0,00	5

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/10/2019	ACHAT GOUPIL 4 POUR SERVICE PROPRETE CTM	25 527,00	0,00	6
17/10/2019	ADOUCISSEUR RONDEO POUR MAISON DE MARSANNAY HM	747,86	0,00	1
17/10/2019	AUTORADIO ET ACCESSOIRE SUR PEUGEOT PARTNER FJ 925 LN	616,37	0,00	1
17/10/2019	PANNEAU ET PANNONCEAU	4 559,70	0,00	6
18/10/2019	AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DIVERS SITES	13 576,32	0,00	0
21/10/2019	RONDINS BOIS SUR PARKING MAISON DE MARSANNAY HM	3 854,88	0,00	0
21/11/2019	REALISATION SOL COULE SUR AIRE DE JEUX SQUARE BACHELARD	9 692,57	0,00	15
25/11/2019	REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX A ECOLE MATERNELLE PORTES D'OR	77 101,67	0,00	15
26/11/2019	DIVISION DE PARCELLE POUR ECHANGE FONCIER BN 5 HM	750,00	0,00	0
28/11/2019	BORNAGE AMIABLE PARCELLE BN 5 ET 17 POUR ECHANGE MR TRAPET HM	1 332,00	0,00	0
28/11/2019	ETUDE AGRANDISSEMENT DE DEUX BAIES MAISON DE MARSANNAY SALLE YOGA HM	420,00	0,00	0
28/11/2019	2 ABRIS POUR JARDINS PEDAGOGIQUES COLNET HM	1 750,00	0,00	6
29/11/2019	ACHAT VEHICULE UTILITAIRE PARTNER	12 692,76	0,00	6
29/11/2019	ACHAT ENCEINTE MOBILE	1 541,40	0,00	1
29/11/2019	COMPRESSEUR ET NETTOYER POUR BALLON GYM ENSELME	2 278,15	0,00	1
09/12/2019	HABILLAGE ROND POINT CHAMPFOREY HM	5 868,00	0,00	0
12/12/2019	TRAVAUX ELECTRIQUES DIVERS SITES -NATURE FINALE 2158	4 984,02	0,00	0
18/12/2019	AGRANDISSEMENT CLOTURE AIRE DE JEUX SQUARE GREUZE HM	5 951,42	0,00	15
18/12/2019	GALETTES DE CHAISES HORS MARCHE	1 106,00	0,00	1
18/12/2019	BUREAU REGLABLE EN HAUTEUR POUR L.GILLOT	1 406,33	0,00	10
18/12/2019	DIVERSES PETITES DECORATIONS DE NOEL HORS MARCHE	12 748,94	0,00	1
18/12/2019	ROBINET DE PIQUAGE	22,80	0,00	1
19/12/2019	TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS SITES ANNEE 2019 - NATURE FINALE 2151	142 177,09	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**860 752,18**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (31/12/2019)

A										Taux			Taux					Annuite de l'exercice	
An		Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité des Rembou	Taux	Index	Taux Actuariel	Taux	Index	Niveau de Taux	Nature de l'empru	Indices-devises pouvant	Capital	Intérêts
-	Année de mobilisation et profil d'amorti. de l'emprunt-Type Emprunt : Totaux pour les autres emprunts																	59 962,46	17 264,10
	01/02/1993	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	Rue François Thurot - Acqu d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	41 161,23	**16 192,48**	7 ans, 1 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	4,318	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 787,06	302,85
	01/08/1995	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	6 Rue Pierre Paul Prudhon - Acqu / Amél d'un logement	Caisse Dépôts Consign	51 749,12	**23 176,65**	9 ans, 7 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,3058	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 085,02	149,19
	09/08/1996	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	24 Rue Monge - Acquisition / Amélio d'un logement	Caisse Dépôts Consign	60 438,11	**22 165,89**	7 ans, 8 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,2371	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 500,13	113,58
	02/10/2000	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	35 Rue Bossuet - Acquis Amélior d'un logement	Caisse Dépôts Consign	69 410,04	**46 554,48**	29 ans, 10 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,67	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 847,16	110,66
	01/09/2001	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue des vignes Dardelain - Constr de 2 logements	Caisse Dépôts Consign	103 512,88	**49 905,72**	12 ans, 8 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,7927	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	3 851,94	239,23
	01/05/2002	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	4 Impasse Prosper Crebillon	Caisse Dépôts Consign	45 976,79	**32 034,87**	27 ans, 4 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,5251	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 214,81	309,67
	18/02/2003	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	38 Rue Claude Monod	Caisse Dépôts Consign	54 822,00	**41 385,55**	32 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,4625	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 389,99	500,08
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélioration de 6 logements	Caisse Dépôts Consign	5 052,00	**3 664,37**	21 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,4459	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	159,56	40,52
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Imp François Tisserand - Acqu / Amélior de 6 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	28 386,00	**9 389,80**	21 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	0	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	408,87	103,83
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Imp François Tisserand - Acqu / Amélior de 6 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	441 233,00	**364 415,21**	36 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,0677	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	10 108,93	4 029,48
	01/08/2005	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Constr de 10 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	44 223,00	**34 880,10**	34 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,28	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 064,54	294,34
	01/08/2005	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Constr de 23 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	136 838,00	**116 578,03**	34 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,7152	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 242,96	1 289,05
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Construction 10 Logements PLAI	Caisse Dépôts Consign	517 593,00	**362 065,75**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,4845	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	17 107,04	4 374,96
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	11 Rue Bossuet - Acqu - Amélioration Logement	Caisse Dépôts Consign	11 965,00	**8 392,41**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,213	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	390,79	87,43
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	11 Rue Bossuet - Acqu - Amélioration Logement	Caisse Dépôts Consign	70 178,00	**57 400,89**	35 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,1096	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 657,74	597,93
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	9 Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélior d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	9 458,00	**6 633,99**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,213	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	308,90	69,10
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	10 Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélior d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	73 816,00	**60 376,54**	36 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,1096	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 743,67	628,93
	01/06/2007	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélioration de 6 logements	Caisse Dépôts Consign	440 553,00	**363 853,61**	36 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Fixe	FIXE	2,7198	Fixe	FIXE	3,4	F	EURO	10 093,35	4 023,27
						2 206 365,17	**1 619 066,34**											**59 962,46**	**17 264,10**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (31/12/2019)

A										Taux			Taux					Annuite de l'exercice	
An		Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité des Rembou	Taux	Index	Taux Actuariel	Taux	Index	Niveau de Taux	Nature de l'empru	Indices-devises pouvant	Capital	Intérêts
-	Année de mobilisation et profil d'amorti. de l'emprunt-Type Emprunt : Totaux pour les autres emprunts																	59 962,46	17 264,10
	01/02/1993	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	Rue François Thurot - Acqu d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	41 161,23	**16 192,48**	7 ans, 1 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	4,318	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 787,06	302,85
	01/08/1995	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	6 Rue Pierre Paul Prudhon - Acqu / Amél d'un logement	Caisse Dépôts Consign	51 749,12	**23 176,65**	9 ans, 7 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,3058	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 085,02	149,19
	09/08/1996	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	24 Rue Monge - Acquisition / Amélio d'un logement	Caisse Dépôts Consign	60 438,11	**22 165,89**	7 ans, 8 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,2371	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 500,13	113,58
	02/10/2000	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	35 Rue Bossuet - Acquis Amélior d'un logement	Caisse Dépôts Consign	69 410,04	**46 554,48**	29 ans, 10 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,67	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 847,16	110,66
	01/09/2001	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue des vignes Dardelain - Constr de 2 logements	Caisse Dépôts Consign	103 512,88	**49 905,72**	12 ans, 8 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,7927	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	3 851,94	239,23
	01/05/2002	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	4 Impasse Prosper Crebillon	Caisse Dépôts Consign	45 976,79	**32 034,87**	27 ans, 4 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,5251	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 214,81	309,67
	18/02/2003	Produits CDC	SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAGNE	38 Rue Claude Monod	Caisse Dépôts Consign	54 822,00	**41 385,55**	32 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,4625	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 389,99	500,08
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélioration de 6 logements	Caisse Dépôts Consign	5 052,00	**3 664,37**	21 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,4459	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	159,56	40,52
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Imp François Tisserand - Acqu / Amélior de 6 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	28 386,00	**9 389,80**	21 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	0	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	408,87	103,83
	14/04/2005	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Imp François Tisserand - Acqu / Amélior de 6 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	441 233,00	**364 415,21**	36 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	3,0677	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	10 108,93	4 029,48
	01/08/2005	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Constr de 10 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	44 223,00	**34 880,10**	34 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,28	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 064,54	294,34
	01/08/2005	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Constr de 23 logements collectifs	Caisse Dépôts Consign	136 838,00	**116 578,03**	34 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,7152	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	2 242,96	1 289,05
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	Rue du Carré - Construction 10 Logements PLAI	Caisse Dépôts Consign	517 593,00	**362 065,75**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,4845	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	17 107,04	4 374,96
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	11 Rue Bossuet - Acqu - Amélioration Logement	Caisse Dépôts Consign	11 965,00	**8 392,41**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,213	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	390,79	87,43
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	11 Rue Bossuet - Acqu - Amélioration Logement	Caisse Dépôts Consign	70 178,00	**57 400,89**	35 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,1096	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 657,74	597,93
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	9 Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélior d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	9 458,00	**6 633,99**	20 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,213	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	308,90	69,10
	01/03/2006	Produits CDC	OPHLM COTE D'OR DEVENU ORVITIS	10 Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélior d'un pavillon	Caisse Dépôts Consign	73 816,00	**60 376,54**	36 ans, 2 mois, 1 jour	Annuelle	Autre	LIVA	2,1096	Autre	LIVA	2,25	F	EURO	1 743,67	628,93
	01/06/2007	Produits CDC	OPAC DIJON DEVENU GRAD DIJON HABITAT	Rue Marguerite de Salin - Acqu / Amélioration de 6 logements	Caisse Dépôts Consign	440 553,00	**363 853,61**	36 ans, 5 mois, 1 jour	Annuelle	Fixe	FIXE	2,7198	Fixe	FIXE	3,4	F	EURO	10 093,35	4 023,27
						2 206 365,17	**1 619 066,34**											**59 962,46**	**17 264,10**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362		subvention de fonctionnement	CCAS	Collectivité	27 500,00
6574		subvention de fonctionnement	AMICALE DES SECOURISTES	association	500,00
6574		subvention de fonctionnement	ARCHERS PATARAS	association	2 900,00
6574		subvention de fonctionnement	ASS ANCIENS COMB VICTIMES GUERRE AC	association	624,00
6574		subvention de fonctionnement	ASSOC SPORTIVE COLLEGE MARCEL AYME	association	550,00
6574		subvention de fonctionnement	ATELIER DES PEINTRES	association	380,00
6574		subvention de fonctionnement	BASKET CLUB MARSANNAY	association	15 000,00
6574		subvention de fonctionnement	CARREAU DE MARSANNAY	association	4 000,00
6574		subvention de fonctionnement	CENTRE MUSICAL DE MARSANNAY	association	120 000,00
6574		subvention de fonctionnement	CERCLE LAIQUE DE MARSANNAY	association	65 165,73
6574		subvention de fonctionnement	COLLEGE MARCEL AYME	association	1 500,00
6574		subvention de fonctionnement	COMITE JUMELAGE ALLEMAGNE	association	1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	COMITE JUMELAGE BELGIQUE	association	1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	COOPERATIVE ELEMENTAIRE COLNET	association	557,00
6574		subvention de fonctionnement	COOPERATIVE ELEMENTAIRE PORTE D OR	association	1 517,00
6574		subvention de fonctionnement	COOPERATIVE MATERNELLE COLNET	association	550,00
6574		subvention de fonctionnement	COOPERATIVE MATERNELLE PORTE D OR	association	2 425,00
6574		subvention de fonctionnement	DECOR SOIE	association	250,00
6574		subvention de fonctionnement	DIESELLES	association	450,00
6574		subvention de fonctionnement	GROUPE MONTAGNE COTE D OR	association	4 000,00
6574		subvention de fonctionnement	JARDINS ET VERGERS	association	2 950,00
6574		subvention de fonctionnement	JUDO CLUB MARSANNAY	association	19 000,00
6574		subvention de fonctionnement	LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN	association	2 000,00
6574		subvention de fonctionnement	LES ENFANTS DE LA PORTE D OR	association	250,00
6574		subvention de fonctionnement	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	association	6 000,00
6574		subvention de fonctionnement	PERSEVERANTE	association	13 766,95
6574		subvention de fonctionnement	PROTECTION CIVILE ADPC 21	association	14 000,00
6574		subvention de fonctionnement	SCOUTS DE MARSANNAY	association	500,00
6574		subvention de fonctionnement	TENNIS CLUB MARSANNAY	association	2 500,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

(2) Désignation ou numéro de l'article de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

283 335,68

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	**B2.1**
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	**B2.2**
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	**B.3**

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis ;
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	… (1)	… (1)	Total des recettes grevées d'une affectation
		Restes à employer au 01/01/N					
		Recettes					
		Dépenses					
		Restes à employer au 31/12/N					

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B.3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TAXE DE SEJOUR

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	… (1)	… (1)	Total des recettes grevées d'une affectation
		Restes à employer au 01/01/N					
		Recettes					
		Dépenses					
		Restes à employer au 31/12/N					

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets (a)		**1**	**1**	**0**
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Collaborateur de cabinet		1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**21**	**17**	**2**
Attaché Principal	A	0	0	0
Attaché	A	2	1	0
Rédacteur Territorial Principal 1° classe	B	1	1	0
Rédacteur Territorial Principal 2° classe	B	2	2	0
Rédacteur	B	0	0	0
Adjoint adminsistratif Principal 2° classe	C	7	6	
Adjoint administratif	C	9	7	2
TECHNIQUE (c)		**28**	**25**	**5**
Technicien Principal 1° classe	B	1	1	0
Technicien Principal 2° classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Agent technique principal 1° classe	C	1	1	0
Agent technique principal 2° classe	C	12	11	0
Adjoint technique	C	12	10	5
SOCIALE (d)		**5**	**5**	**0**
Educateur jeunes enfants 1ère classe	B	1	1	0
Assistant socio-éducatif 1ère classe	B	1	1	0
Assistant socio-éducatif 2ème classe	B	1	1	
Agent social	C	0	0	0
Agt spéc des écoles maternelles princ 2° classe	C	2	2	0
MEDICO-SOCIALE (e)		**3**	**2**	**0**
Auxiliaire de puériculture Princ 1° classe	C	1	1	0
Auxiliaire de puériculture Princ 2° classe	C	2	1	0
MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0**	**0**	**0**
SPORTIVE (g)		**0**	**0**	**0**
CULTURELLE (h)		**6**	**6**	**2**
Bibliothécaire	A	0	0	0
Assistant qual de conservation principal 2°classe	B	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	0	0	
Adjoint du patrimoine principal 2° classe	C	4	4	2
Adjoint du patrimoine	C	2	2	
ANIMATION (i)		**17**	**17**	**2**
Animateur	B	4	4	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	1	1	0
Adjoint d'animation	C	12	12	2
POLICE MUNICIPALE (j)		**3**	**3**	**0**
Brigadier Chef	C	2	2	0
Brigadier	C	1	1	0
EMPLOIS NON CITES (k)		**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e+ f + g + h + i + j + k)		**84**	**76**	**11**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

(1) les grades ou emplois ont été classés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	EFFECTIFS	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
				Indice	Euros	
AGENT ADMINISTRATIF	7	C	ADM		30 745 €	CDD
AGENTS ANIMATION C.LOISIRS PERISCOLAIRE et CLSH	63	C	ANIM		236 435 €	CDD
AGENT DU PATRIMOINE	1	C	CULT		10 561 €	CDD
BIBLIOTHECAIRE	1	A	CULT		15 375 €	CDI
ASSISTANTES MATERNELLES	3	C	M		73 686 €	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	2	C	MS		22 872 €	CDD
CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI (EMPLOI AVENIR)	1		ANIM		11 800 €	CDD
APPRENTI (espaces verts)	1		TECH		2 622 €	CDD
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	B	MS		18 904 €	CDD
REDACTEUR	1	B	FIN		7 724 €	CDD
AGENT TECHNIQUE (électricien, espaces verts, saisonniers)	5	C	TECH		62 411 €	CDD
AGENTS TECHNIQUES (restauration, ménage)	3	C	TECH		50 222 €	CDD
AGENT TECHNIQUE (ménage école)	7	C	TECH		63 759 €	CDD
MEDECIN VACATAIRE	1		S		1 687 €	CDD
Agent sur emploi à statut inconnu (agents recenseurs)	10				13 260 €	
TOTAL GENERAL	97				622 063 €	

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM **:**Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
FIN : Financier
TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM Communication
S : Social (dont aide sociale)
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
RS : Restauration scolaire
ENT : Entretien
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa :*remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*
3-2 : article 3, 2ème alinéa :*besoin saisonnier ou occasionnel*
3-3 : article 3, 4ème alinéa :*emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants*
38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*
47 : article 47
110 : article 110

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) …				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt …				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
CONVENTION	CENTRE MUSICAL DE MARSANNAY	ASSOCIATION	PERSONNE MORALE	120 000 €
CONVENTION	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	ASSOCIATION	PERSONNE MORALE	6 000 €
Autres. …				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée …).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
LE GRAND DIJON devenu DIJON METROPOLE avril 2017	1 janvier 2000	TPU	
Autres organismes de regroupement			
Syndicat intercommunal du Plateau du Sud Dijonnais	18 février 1975	Sans fiscalité propre	3 734,81

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
…					

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
…		.../…/…	.../…/…			

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

SERVICE	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
MAISON DE MARSANNAY …	Location de salles Maison de Marsannay	.../…/…	.../…/…			OUI

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Article	Fonction	Tiers	Objet	TTC à rattacher
202	824			576,00
909		*TT GEOMETRES EXPERTS*	*DIVISION POUR REGULARISATION FONCIERE CR 20 DIT CHEMIN AUX VACHES H*	*576,00*
2031	020			6 706,08
557		*BUREAU D ETUDES DIJONNAIS*	*ETUDES DU BETON ARME POUY REPARATION STRUCTURELLES ESP LANGEVIN*	*1 140,00*
1473		*BFCL CITEOS GASQUET*	*POSE ET DEPOSE GUIRLANDES DE NOEL DANS LES ARBRES HM*	*5 566,08*
2031	023			13 122,00
239		*TELMEDIA*	*(1622) CREATION SITE INTERNET*	*13 122,00*
2031	520			900,00
555		*BUREAU D ETUDES DIJONNAIS*	*CREATION OUVERTURE ENTRE DEUX SALLES ASSO RDC BACHELARD HORS MA*	*900,00*
2051	321			5 152,00
615		*DECALOG SARL*	*DECALOG EPN*	*5 152,00*
			TOTAL CHAPITRE 20	***26 456,08***
2121	421			819,50
423		*SONOFEP*	*TERREAU ET TERRE COMPOST HORS MARCHE*	*819,50*
21311	020			33 520,10
1086		*GROUPEMENT BFCL CITEOS CAP SECURITE*	*AJOUT DE 3 POINTS DE VIDEOPROTECTION SUPPLEMENTAIRES*	*24 180,06*
1674		*BFCL CITEOS GASQUET*	*SECURISATION GYMNASE DU ROCHER MARCHE DIJON METROPOLE*	*9 340,04*
21312	211			9 093,60
1708		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*STORES COLNET*	*6 000,00*
1720		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*RECHERCHE FUITE ET DEPANNAGE MAT COLNET MARCHE DIJON METROPOLE*	*729,60*
1721		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*FOURNITURE ET POSE DEUX VOLETS ROULANTS MAT COLNET HORS MARCHE L*	*2 364,00*
21312	212			9 257,40
754		*PASCUAL ENTREPRISE*	*RENOVATION SOL TROIS CLASSES ELEMENTAIRE COLNET HM*	*9 257,40*
			Total 21312	*18 351,00*
21318	520			1 680,00
963		*INGENIS CONSULTING SARL*	*MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR SUIVI TRANCHE OPTIONN*	*1 680,00*
2158	020			180,72
1440		*DEMONGEOT*	*REMPLACEMENT LUMINAIRES VESTIAIRES RENTE LOGEROT MARCHE DIJON M*	*180,72*
2158	824			14 313,58
958		*AJ3M*	*AGRANDISSEMENT ZONE DE SOL POUR JEUX SQUARE JB GREUZE MARCHE DIJ*	*9 127,01*
1738		*AJ3M*	*ASSEMBLAGE ET POSE CLOTURE AUTOUR SOL COULE A BACHELARD MARCHE L*	*998,57*
1737		*AJ3M*	*CLOTURE A BACHELARD HORS MARCHE*	*4 188,00*
			Total 2158	*14 494,30*
2182	810			76 684,41
1719		*GUILLEBERT EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT*	*TONNE A EAU HORS MARCHE*	*7 823,52*
1702		*COTE JARDIN ET FORET EURL*	*POMPE A EAU HORS MARCHE*	*500,00*
1148		*UGAP*	*ACHAT VEHICULE 7T2 POUR CTM MARCHE UGAP*	*68 360,89*
2183	112			1 018,39
1238		*BOURGOGNE REPRO*	*LOT 2 ACQUISITION ET LOCATION DE MATERIELS D EDITIQUE EN COUT A AL PA*	*1 018,39*
2184	20			250,00
1655		*MANUTAN COLLECTIVITES CAMIF*	*COMMANDE DE MOBILIER RASED*	*250,00*
2184	212			2 598,46
1653		*MANUTAN COLLECTIVITES CAMIF*	*COMMANDE MOBILIER & MATERIEL ECOLE EPO*	*2 100,00*
1634		*MANUTAN COLLECTIVITES CAMIF*	*COMMANDE MOBILIER ECOLE EC*	*498,46*
2184	251			5 500,00
1665		*MANUTAN COLLECTIVITES CAMIF*	*COMMANDE MOBILIER RESTO*	*5 500,00*
2184	324			38 185,20
1505		*UGAP*	*CHAISES EMPILABLES MAISON DE MARSANNAY*	*38 185,20*
			Total 2184	*46 533,66*
2188	20			1 006,50
1664		*DIJON DESSIN LA PAPETERIE BEAUNE*	*COMMANDE MATERIEL COMMUN*	*820,00*
1663		*WESCO*	*COMMANDE MATERIEL COMMUN*	*186,50*
2188	64			589,50
1627		*AUBERT MAGASIN*	*MATERIEL DE PUERICULTURE*	*589,50*
2188	112			508,00
1046		*STOCK PRO BOURGOGNE*	*4 BATONS TELESCOPIQUES POLICE MUNICPALE*	*508,00*
2188	*211*			3 922,11
1638		*NLU NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE*	*COMMANDE MATERIEL ECOLE MPO*	*154,80*
1636		*WESCO*	*COMMANDE MATERIEL ECOLE MPO*	*200,50*
1635		*NATHAN MATERIEL EDUCATIF*	*COMMANDE MATERIEL ECOLE MPO*	*0,03*
1526		*MONSIEUR STORE*	*STORE POUR COLNET HM*	*3 146,78*
1487		*BOTAPIS*	*COMMANDE MATERIEL ECOLE MC*	*420,00*
2188	212			3 420,00
1532		*MONSIEUR STORE*	*STORE POUR COLNET*	*3 420,00*
2188	251			1 500,00
1666		ECOTEL DIJON EQUIPEMENT HOTEL	COMMANDE MATERIEL RESTO	*1 500,00*
2188	520			4 732,98
1531		*MONSIEUR STORE*	*STORE POUR BACHELARD SALLE AUDIO*	*3 893,81*
1530		*MONSIEUR STORE*	*REMPLACEMENT MOTEUR POUR STORE BACHELARD*	*839,17*
2188	822			3 450,00
1546		*GHM*	*POTELETS HM*	*672,00*
1545		*CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS*	*DEPOSE PAVES BRIS DE MASSIF SCELLEMENT POTELET HM*	*1 626,00*
1544		*CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS*	*PANNEAUX B6a1 HORS MARCHE*	*1 152,00*
			Total 2188	*19 129,09*
			TOTAL CHAPITRE 21	***212 230,45***
2312	823			48 858,90
1687		*ATELIER MET ALU*	*MODIFICATION ET REMISE EN PEINTURE BARRIERE CHAMPAGNE HAUTE HORS*	*28 188,00*
1676		*L J A E SARL*	*NETTOYAGE 21 BASSINS ORAGE HORS MARCHE*	*15 200,40*
1361		*VERVER EXPORT*	*KIT POUR PLANTATION MECANISEE BULBES HM*	*5 470,50*
2313	020			5 376,00
1734		*AED EXPERTISES*	*MISSION REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX ESPACE LANGEVIN MARCHE V*	*5 376,00*
2313	020			1 530,48
634		*BAU ARCHITECTE*	*AVENANT 1 MOE MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX*	*306,00*
305		*BUREAU VERITAS CONSTRUCTION*	*(236) COORDINATION SECURITE SANTE MISE EN ACCESSIBILITE GROUPES SCO*	*240,00*
1323		*CORIANCE SAS*	*REMPLACEMENT PIED DE TUBAGE ET RACCORDEMENT CHAUDIERE SALLE COM*	*984,48*
2313	020			110 819,63
1749		*DUPOUX SARL*	*SUPPORT ABRIS DE JARDIN CTM*	*4 254,00*
1273		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*INSTALLATION DE DEUX VIDE-SCEAUX*	*1 468,80*
1129		*MENUISERIE LOUET*	*REMPLACEMENT CHASSIS FIXES ESPACE BACHELARD*	*3 955,68*
1127		*LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE*	*CREATION CHASSIS DE TOIT DE TYPE SUN TUNNEL ESP BACHELARD MARCHE D*	*4 156,80*
		GROUPEMENT BFCL CITEOS CAP SECURITE	*VIDEO PROTECTION MAIRIE ET BACHELARD TRANCHE OPTIONNELLE 1 AFFERM*	*96 984,35*
2313	020			25 809,94
1682		*CORIANCE SAS*	*AUTOMATE CHAUFFAGE MAIRIE ET GS COLNET HM*	*5 369,63*
1683		*CORIANCE SAS*	*AUTOMATE POUR PROGRAMMATION A DISTANCE CHAUFFAGE MAISON DES S*	*3 105,06*
918		*CORIANCE SAS*	*AUTOMATE POUR VISUALISATION A DISTANCE CHAUFFERIE MAISON DE MARS*	*2 006,16*
917		*CORIANCE SAS*	*AUTOMATE DE REGULATION CHAUFFAGE SALLE HENRI BERGER MAISON DE M*	*3 324,87*
760		*CORIANCE SAS*	*REHAUSSE REGARD CHAUFFERIE ENSELME HM*	*1 529,47*
278		*CORIANCE SAS*	*(1421) AUTOMATE REGULATION MAISON DE MARSANNAY HORS MARCHE*	*3 324,87*
1410		*CORIANCE SAS*	*REFECTION VENTILATION SALLE HENRI BERGER*	*6 211,08*
1324		*CORIANCE SAS*	*CLAPET ANTI RETOUR GYMNASE DU ROCHER HM*	*242,64*
1254		*CORIANCE SAS*	*FOURNITURE ET POSE GRILLE VENTILATION MAISON DE MARSANNAY HM*	*696,16*
2313	020			541,71
1382		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS M*	*541,71*
2313	20			203 071,23
308		*ACCESMETRIE*	*(207) (742) MO MISE CONFORMITE REGLEMENTATION HANDICAPES GROUPE*	*1 189,98*

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Article	Fonction	Tiers	Objet		TTC à rattacher
307		*INGEMETRIE*	*(208) (741) MO MISE CONFORMITE REGLEMENTATION HANDICAPES GROUPE*	*1 370,52*	
301		*ALPES CONTROLES BUREAU*	*(581) COORDINATION SECURITE MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUI*	*990,00*	
300		*ALPES CONTROLES BUREAU*	*(582) CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION MISE EN ACCESSIBILITE BATI*	*1 548,00*	
1757		*LES PEINTURES REUNIS*	RAVELEMENT DE FACADES MM CSB GUYARD	*41 970,00*	
1593		*OTIS*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRES LOT 8 ASCENSEUR ELEVATEUR*	*27 240,00*	
1592		*DEMONGEOT*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRES LOT 7 ELECTRICITE*	*5 973,79*	
1591		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRES LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRES*	*3 763,81*	
1590		*ATELIER MET ALU*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRE LOT 5 SERRURERIE*	*36 472,86*	
1589		*MENUISERIE FRAUTRELLE*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRE LOT 4 MENUISERIES SIGNALETIQUE*	*18 514,80*	
1588		*SIA REVETEMENTS*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRES LOT 3 REV SOLS FAIENCE*	*32 914,85*	
1587		*IDEES 21*	*MISE EN ACCESSIBILITE GP SCOLAIRES LOT 2 PLATERIE PEINTURE*	*474,14*	
1586		*DEBLANGEY SAS*	*MISE EN ACCESSIBILITE DES GP SCOLAIRES LOT 1 MACONNERIE*	*30 648,48*	
2313	211				1 083,42
1382		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS M*	*1 083,42*	
2313	212				9 693,84
1731		*UNION TECHNIQUE DU BATIMENT UTB*	*CUMULS ELECTRIQUES ET INTERVENTION SUR RADIATEUR PRIMAIRE PORTE O*	*3 321,84*	
1212		*CORIANCE SAS*	*DEPOSE REPOSE 8 RADIATEURS COMPRIS BOUCHONNAGE DEPOSE DES PIEDS I*	*2 160,00*	
1211		*CORIANCE SAS*	*DEPOSE REPOSE 3 RADIATEURS ETAGE ELEMENTAIRE COLNET HM*	*864,00*	
1066		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX DANS ECOLES*	*1 272,00*	
1048		*AED EXPERTISES*	*MISSION REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX PRIMAIRE PORTE D'OR*	*2 076,00*	
2313	324				153 634,17
956		*SNCTP SAS*	*TRAVAUX DE TERRASSEMENT LE LONG DE LA MAISON DE MARSANNAY HM*	*8 355,41*	
947		*SNCTP SAS*	*TRAVAUX RENOVATION MAISON DE MARSANNAY LOT 1 MARCHE DIJON METR*	*16 684,68*	
825		*ROYER SA*	*POSE DE PLAFONDS SUSPENDUS MAISON DE MARSANNAY LOT 11 HORS MARC*	*8 888,16*	
804		*ROYER SA*	*PLATRERIE ET PEINTURE LOT 10 REFECTION PIECES MAISON DE MARSANNAY M*	*5 224,62*	
803		*ROYER SA*	*LOT 11 PLAFONDS SUSPENDUS MAISON DE MARSANNAY MARCHE DIJON MET.*	*6 306,73*	
785		*MENUISERIE LOUET*	*PROTECTIONS MURALES MAISON DE MARSANNAY HM*	*4 630,01*	
783		*PEDRON SAS*	*FOURNITURE ROBINET DE PLONGE TRAVAUX PLOMBERIE MAISON DE MARSAI*	*1 334,40*	
782		*PEDRON SAS*	*TRAVAUX DE PLOMBERIE MAISON DE MARSANNAY MARCHE DIJON METROPO*	*10 709,88*	
781		*PEDRON SAS*	*TRAVAUX SUR INSTALLATION DE CHAUFFAGE MAISON DE MARSANNAY MARC*	*1 609,20*	
634		*BAU ARCHITECTE*	*AVENANT 1 MOE MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX*	*246,00*	
339		*CORIANCE SAS*	*EXTRACTEUR SALLE RECEPTION MDM HORS MARCHE*	*939,85*	
302		*BAU ARCHITECTE*	*(540) MO MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX*	*3 778,56*	
1718		*MENUISERIE LOUET*	*MENUISERIES*	*12 000,00*	
1712		*DEMONGEOT*	*FOURNITURE POSE ET RACCORDEMENT PROJECTEURS FACADE MDM HORS M/*	*659,86*	
1705		*DUPOUX SARL*	*MARCHES MAISON DE MARSANNAY*	*14 407,80*	
1694		*ROYER SA*	*TRAVAUX PEINTURE ET PLATRERIE MAISON DE MARSANNAY*	*12 612,13*	
1511		*MENUISERIE LOUET*	*PROTECTIONS MURALES COMPLEMENTAIRES MAISON DE MARSANNAY HM*	*5 616,36*	
1484		*ATELIER MET ALU*	*FOURNITURE ET POSE MENSUISERIES ALUMINIUM MAISON DE MARSANNAY H*	*12 584,40*	
1451		*ESSEMES SERVICES DIJON*	*SUITE CONTROLE DESENFUMAGE POSE PLATINE ET REMPLACEMENT VERIN PN*	*1 507,60*	
1382		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS M*	*541,71*	
1380		*CORIANCE SAS*	*REMPLACEMENT VANNE TROIS VOIES DEFECTUEUSE SALLE H BERGER MDM HI*	*1 425,79*	
1319		*MENUISERIE LOUET*	*AVENANT 1 RENOUVELLEMENT DES HUISSERIE EXT MMARS*	*321,77*	
1223		*MENUISERIE LOUET*	*RENOVATION MENUISERIES DU BUREAU DU GARDIEN ET DE INFIRMERIE*	*372,62*	
1222		*MENUISERIE LOUET*	*RENOVATION MENUISERIES PORTE EXTERIEUR DEPOT*	*5 142,84*	
1221		*MENUISERIE LOUET*	*RENOVATION MENUISERIES SALLE DE YOGA*	*342,84*	
1220		*MENUISERIE LOUET*	*RENOVATION MENUISERIES SALLE DOJO DE JUDO*	*635,03*	
1219		*MENUISERIE LOUET*	*RENOVATION MENUISERIES SALLE HENRI BERGER ET BAR JEAN PATHIE*	*3 615,66*	
1200		*DEL TOSO ENTREPRISE*	*POSE FAIENCE CARRELAGE SANITAIRES MDM MARCHE DIJON METROPOLE*	*4 780,80*	
1199		*DEL TOSO ENTREPRISE*	*PLINTHES A RECOUVREMENT HALL BUREAUX ESCALIERS LOGES CORNIERS PRO*	*4 447,56*	
1049		*CORIANCE SAS*	*DEPOSE ET REPOSE DE RADIATEURS MAISON DE MARSANNAY*	*3 911,90*	
2313	40				94 342,07
304		BAU ARCHITECTE	(445) MO POUR LA CREATION D UN LOCAL ASSOCIATIF	2 856,00	
299		ALPES CONTROLES BUREAU	(583) COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE LOCAL ASSOCIA	90,00	
298		ALPES CONTROLES BUREAU	(584) CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF	372,00	
1756		*GL ELEC SARL*	LOT6 LOCAL ASSOCIATIF	*8 364,16*	
1706		PENNEQUIN ENTREPRISE	REPRISE VOIRIE LOCAL ASSOCIATIF HORS MARCHE	29 620,44	
1246		KLEIN	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRES / PLOMBERIE	8 666,66	
1245		KLEIN	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRES / REMPLACEM	4 106,57	
1244		PASCUAL ENTREPRISE	CREATION LOCAL ASSOCIATIF LOT 5 REVETEMENT DE SOLS ET FAIENCES	3 361,68	
1243		BATIMENTS MAUCHAMP	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 4 PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGES FAU	9 317,10	
1242		MENUISERIE FRAUTRELLE	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	3 252,60	
1241		SARL ROMAIN ET PIERRE	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 2 CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGU	16 102,16	
1240		JD AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CREATION UN LOCAL ASSOCIATIF LOT 1 TERRASSEMENT VRD GROS OEUVRE M	8 232,70	
2313	411				4 098,62
1451		*ESSEMES SERVICES DIJON*	*SUITE CONTROLE DESENFUMAGE POSE PLATINE ET REMPLACEMENT VERIN PN*	*3 015,20*	
1382		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS M*	*1 083,42*	
2313	520				55 886,20
634		*BAU ARCHITECTE*	*AVENANT 1 MOE MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX*	*48,00*	
466		*PACOTTE ET MIGNOTTE*	*MENUISERIES BULLE BACHELARD HORS MARCHE*	*2 921,11*	
432		*PACOTTE ET MIGNOTTE*	*AVENANT 5 TRAVAUX BULLE MEUBLE CUISINE*	*2 015,28*	
302		*BAU ARCHITECTE*	*(540) MO MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX*	*737,28*	
236		*PACOTTE ET MIGNOTTE*	*(1628) BULLE LOT 2 MENUISERIES INTERIEURES*	*5 087,77*	
1755		*ATELIER MET ALU*	CENTRE SOCIAL BACHELARD BRISE SOLEIL	*37 025,68*	
1624		*SOCOTEC DIJON*	*RENOVATION FACADES BACHELARD HORS MARCHE*	*1 450,80*	
1460		*DEMONGEOT*	*MISE EN PLACE KIT VIDEO POUR CONTROLE ACCES CRECHE BACHELARD HM*	*1 719,85*	
1382		*AED EXPERTISES*	*MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS M*	*541,74*	
1266		*CORIANCE SAS*	*VASE EXPANSION BACHELARD HM*	*555,85*	
1190		*BRULE PERE ET FILS SAS*	*PEINTURES LOCAL INFORMATIQUE ET CRECHE BACHELARD MARCHE DIJON ME*	*3 782,84*	
2313	810				768,00
1272		*ATELIER MET ALU*	*FOURNITURE ET POSE TOLE DECORATIVE CTM HM*	*768,00*	
			Total 2313	*666 655,31*	
2315	520				580,32
1341		*DEMONGEOT*	*FOURNITURES POUR LUMINAIRES BACHELARD HM*	*580,32*	
2315	822				103 168,05
992		*GROUPEMENT DESERTOT EIFFAGE TP EST*	*TROTTOIRS RUE DU ROCHER IMPASSE DE LA MONNOYE ROUTE DES GRANDS C*	*17 273,42*	
988		*GROUPEMENT DESERTOT EIFFAGE TP EST*	*MAISON DE MARSANNAY CHEMINEMENT PIETON ET DIVERS TRAVAUX MARCH*	*36 364,69*	
982		*GROUPEMENT DESERTOT EIFFAGE TP EST*	*REFECTION DE LA CHAUSSEE IMPASSE DE LA MONNOYE MARCHE DIJON METR*	*706,94*	
981		*GROUPEMENT DESERTOT EIFFAGE TP EST*	*CREATION PASSAGE PIETON ROUTE DES GRANDS CRUS MARCHE DIJON METRC*	*4 720,60*	
1750		*JD AMENAGEMENTS EXTERIEURS*	*REFECTION DES SOLS ABIMES RUE FELIX TISSERAND*	*3 960,00*	
1733		*TT GEOMETRES EXPERTS*	*RELEVE TOPOGRAPHIQUE ESPACE SABLE GREUZE DUPONT HORS MARCHE*	*3 360,00*	
1730		*PENNEQUIN ENTREPRISE*	*FOURNITURE ET POSE BANCS RUES ESTAUNIE ET POMPON HORS MARCHE*	*4 722,00*	
1707		*PENNEQUIN ENTREPRISE*	*ESPACE SABLE POMPON*	*29 892,00*	
1385		*CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS*	*PANNEAU AB1 PRIORITE A DROITE RUES MONOT ET G.PARIS HM*	*2 168,40*	
2315	824				5 723,16
290		*GROUPEMENT PENNEQUIN ID VERDE*	*(1147) AMENAGEMENT PAYSAGER ROND POINT RENTE LOGEROT ET PLACE 8*	*5 723,16*	
			Total 2315	*109 471,53*	
			TOTAL CHAPITRE 23		***824 985,74***
			TOTAL GÉNÉRAL		**1 063 672,27**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

État arrêté à la somme de un million soixante trois mille six cent soixante douze euros et vingt sept centimes.

Fait à Marsannay-la-Côte, le 13 janvier 2020
Le Maire, Jean-Michel VERPILLOT

RESTES A REALISER 2019 - RECETTES

MARSANNAY LA COTE
ETAT DES RESTES A REALISER 2019- RECETTES

Article	Fonction	Tiers	Objet	TTC
1311	020	ETAT	FIPD VIDEOPROJECTION	*10 495,00 €*
	520		FIPD VIDEOPROJECTION	*10 495,00 €*
		Total 1311		**20 990,00 €**
1321	20	ETAT	DETR ACCESSIBILITE	*159 978,00 €*
	324		DETR TOITURE	*46 170,00 €*
	520		DETR BULLE	*47 068,00 €*
		Total 1321		**253 216,00 €**
1323	324	Conseil départemental côte d'or	SUBVENTION MAISON MARSANNAY TOITURE	*21 350,00 €*
			SUBVENTION MAISON MARSANNAY ACCESSIBILITE	*21 350,00 €*
			SUBVENTION HUISSERIES MAISON DE MARSANNAY	*19 917,00 €*
		Total 1323		**62 617,00 €**
1328	520	CAF côte d'or	BULLE	**15 000,00 €**

Total Général	**351 823,00 €**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(bases effectives N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit / produit perçu N-1 (%)
Taxe d'habitation	10 372 000,00	2,32%	10,41%	0,00%	1 079 725	
TFPB	9 499 000,00	1,23%	24,99%	0,00%	2 373 800	
TFPNB	128 800,00	4,14%	45,71%	0,00%	58 874	
CFE						
TOTAL					3 512 400	2,15%

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 23/06/2020

Présenté par Madame BUGAUT-MITTOU (1), A MARSANNAY-LA-COTE, le 29/06/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A MARSANNAY-LA-COTE, le 29/06/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

		POUR	CONTRE	ABSENTION
VERPILLOT	Jean-Michel	M. le Maire ne prend pas part au vote		
PAGEAUX	Catherine			
GOUBET	Jacquy			
BUGAUT-MITTOU	Corinne			
DUFOUR	Emmanuel			
PIOMBINO	Corinne			
GUINOT	Jean-François			
VERPEAUX	Nicole			
COURTOIS	Annick			
MARTIN	Dominique			
CAZIN	Catherine			
GILLARD-HUGUENOT	Marie			
TRIMOULINARD	Jean-Paul			
BOUYSSOU	Sylvie			
LE GRAND	Véronique			
FEBVAY	Laurent			
FICHET	Frédéric			

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DEliB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

MARZAQ	Khadija			
GUYARD	Éric			
COLIN	David			
PATAILLE	Maryse			
COUETTE	Sébastien			
ROYER	Florent			
BOUTET	Gérald			
GONDELLIER	Jean-François			
DUSSABLY	Jacques			
LAGNIER	Sophie			
GAY	Nathalie			
MICHOT	Corinne			

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Certifié exécutoire par Madame BUISSAUT-MITTOU (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A MARSANNAY-LA-COTE, le 29 juin 2020.

(1) ~~Indiquer le maire ou le président de l'organisme.~~

(2) L'assemblée délibérante étant :

SPLAAD
L'aménageur public

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »

Au capital de 2 740 000 euros
Siège social : Communauté d'Agglomération du Grand Dijon
40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON
RCS Dijon : 514 021 856

PROPOSITION DE

RAPPORT ANNUEL AUX ELUS MANDATAIRES DE COLLECTIVITES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

DE LA SPLAAD

(RAPPORT VISE A L'ARTICLE L.1524-5 ALINEA 14 DU CGCT)

Exercice ouvert le 1er juillet 2018 et clos au 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PRESENTATION GENERALE au 30 juin 2019

Dénomination sociale	**Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD)**
Siège social	**Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON**
RCS **SIRET**	**DIJON 514 021 856** **514 021 856 00018**
Capital social	**2 740 000 € - 2 740 actions de 1 000 €**
Exercice social	**1er juillet au 30 juin**
Date de Constitution **Durée de Vie**	**22 juillet 2009 – Immatriculation : 4 août 2009** **99 ans (jusqu'au 3 août 2108)**
Président du CA	**Monsieur Pierre PRIBETICH**
Vice Président du CA	**Monsieur Dominique GRIMPRET**
Directrice Générale	**Madame Marion JOYEUX**
Contrôle des actionnaires Sur la société	Art 24 Statuts : Toute concession d'aménagement, tout mandat de prestations de services, passé sans publicité ni mise en concurrence, est qualifié de « contrat in house » ou de « quasi-régie » passé entre la société et ses actionnaires, et est soumis préalablement, en application du Code de Commerce, à l'approbation du Conseil d'Administration. Chacun de ces contrats décrit dans le détail les modalités de contrôle de la collectivité actionnaire sur les conditions d'exécution de la convention par la société. Chaque administrateur représentant chaque collectivité actionnaire exerce, au sein du conseil d'administration doté des pouvoirs visés à l'article 17, un contrôle collégial étroit de la société dans les conditions précisées dans le règlement intérieur.

Objet – AGE 20/10/2017

« La Société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme et de construction.

A cet effet, elle pourra réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location,
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières…) nécessaires à ces opérations,
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis,
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur,
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement ou de construction,
- Et, plus généralement, l'équipement et la construction d'ouvrages nécessaires au développement de la vie économique et sociale des collectivités territoriales, ainsi qu'au renouvellement urbain.

La société exercera les activités visées ci-dessus pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales actionnaires s'inscrivant dans le cadre des relations « in house ».

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra également participer en tant que de besoin, à un Groupement d'Intérêt Économique (GIE). »

Commissaire aux Comptes – désignés par l'AGO du 16 décembre 2016

Titulaire **Cabinet CLEON MARTIN BROICHOT et Associés** représenté par Jean-Yves MARTIN

Suppléant **Nicolas SAILLARD**

Documents en vigueur :

- **Pacte d'actionnaires**
- **Règlement intérieur du Conseil d'Administration**
- **Règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale**
- **Règlement de la CAO**
- **Guide des procédures des achats**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Adhésion au Groupement d'Intérêt économique G.I.E. NOVEA

VIE DE LA SPLAAD

L'exercice comptable de la SPLAAD ouvert au 1er juillet 2018 s'est achevé le 30 juin 2019 et l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de la Société le 19 décembre 2019.

Durant cet exercice, les instances de la Société se sont réunies :

→	Conseil d'Administration :	5 séances
→	Assemblée Spéciale :	5 séances
→	Assemblée Générale Ordinaire :	1 séance (approbation des comptes 2015-16)
→	Assemblée Générale Extraordinaire :	ne s'est pas réunie

Evènements majeurs de l'exercice :

- **Direction générale**

Le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2017 a décidé de renouveler le mandat de Madame Marion JOYEUX à la Direction Générale de la Société, pour une durée de 6 exercices.

- **Actionnariat**

La Commune de Neuilly-les-Dijon, actionnaire de la SPLAAD depuis le 20/10/2011, a fusionné avec la Commune de Crimolois, par arrêté préfectoral en date du 04/02/2019. Ainsi, depuis le 28/02/2019, une commune nouvelle est créée, portant le nom de Neuilly-Crimolois. Le Conseil d'Administration du 21/03/2019 a agréé le transfert des 30 actions détenues par la Commune de Neuilly-les-Dijon au profit de la Commune nouvelle de Neuilly-Crimolois, dans le cadre des dispositions de l'article 12 des Statuts de la SPLAAD.

- **Présidence de l'Assemblée Spéciale**

Les Collectivités détenant un nombre d'actions ne leur permettant pas de siéger directement au Conseil d'Administration sont réunies en Assemblée Spéciale, dont la Présidence est annuelle et tournante.

Anciennes présidences :

- Ville de Quetigny représentée par Monsieur Rémy DETANG
- Ville de Marsannay-La-Côte représentée par Monsieur Philippe GUYARD
- Ville de Sennecey-les-Dijon représentée par Monsieur Christophe CHEVRIAU
- Ville de Fénay, représentée par Monsieur Claude PICCARD
- Ville de Corcelles-les-Monts, représentée par Monsieur Patrick ORSOLA
- Ville de Plombières-les-Dijon, représentée pat Monsieur Dominique SARTOR
- Ville de Neuilly-les Dijon devenue Neuilly-Crimolois, représentée par Monsieur Michel GREMERET

Pour l'exercice 2018-2019, la présidence de l'Assemblée Spéciale a été assurée par la Ville de Magny-sur-Tille, représentée par Monsieur Nicolas BOURNY, nommée en séance du 26 novembre 2018.

- **Nominations et changements de représentants permanents :**

- Le Conseil d'Administration du 26/11/2018 a pris acte du changement du représentant permanent de la Ville de Talant au Conseil d'Administration : Monsieur Adrien GUENE succède à Monsieur Gilles TRAHARD, et ce pour la durée du mandat électoral restant à courir.

- Suite au transfert des actions détenues par la Commune de Neuilly-les-Dijon à la Commune nouvelle de Neuilly-Crimolois, le Conseil d'Administration du 21/03/2019 a pris acte de l'intégration de la Commune Neuilly-Crimolois à l'Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et a pris acte de la désignation de Monsieur Michel GREMERET en qualité de représentant permanent de la Commune de Neuilly-Crimolois pour la durée de son mandat électif.

- Censeurs :

Les communes suivantes, membres de l'Assemblée Spéciale, ont confié à la SPLAAD une nouvelle opération durant l'exercice 2018/2019, participent désormais aux séances du Conseil d'Administration en qualité de Censeur :

- Ville de Magny-sur-Tille représentée par Monsieur Nicolas BOURNY (depuis le Conseil d'Administration du 26/11/2018)
- Ville de Fénay représentée par Monsieur Claude PICARD (depuis le Conseil d'Administration du 21/03/2019)

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

La Ville de Plombières-les-Dijon n'a plus de poste de Censeur attribué, ne confiant plus d'opération à la SPLAAD depuis le Conseil d'Administration du 21/03/2019.

Evènements majeurs postérieurs de l'exercice 2018-2019 :

- **Nominations et changements de représentants permanents :**

Le Conseil d'Administration du 26/09/2019 a pris acte du changement du représentant permanent de la Région Bourgogne – Franche-Comté au Conseil d'Administration : Monsieur Stéphane GUIGUET succède à Madame Saliha M'PIAYI, et ce pour la durée du mandat électoral restant à courir.

La Ville de Longvic représentée par Monsieur José ALMEIDA s'est vue attribuer un poste de Censeur depuis la signature de la Convention de Prestations Intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement pour la requalification du quartier Valentin, notifié à la SPLAAD le 02/07/2019.

Le Conseil d'Administration du 28/11/2019 a pris acte de la démission de Monsieur Michel GREMERET de son mandat électif à la Commune de Neuilly-Crimolois.
Le prochain Conseil Municipal de Neuilly-Crimolois désignera son nouveau représentant permanent au sein des instances de la SPLAAD.

MODALITES D'APPLICATION DU CONTRÔLE ANALOGUE EXERCES PAR LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES

Article 24 des statuts - Contrôle des actionnaires sur la société

« Toute concession d'aménagement, tout mandat, tout contrat de prestations de services, passé sans publicité ni mise en concurrence, est qualifié de "contrat in house" ou de "quasi-régie" passé entre la société et ses actionnaires, et est soumis préalablement, en application du Code de Commerce, à l'approbation du conseil d'administration.
Chacun de ces contrats décrit dans le détail les modalités de contrôle de la collectivité actionnaire sur les conditions d'exécution de la convention par la société.
Les collectivités territoriales et groupements de collectivités actionnaires exercent sur la société, individuellement et conjointement, un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. Ce contrôle collégial étroit de la société s'exerce notamment par le biais de la participation, directe ou indirecte, de l'ensemble des actionnaires aux organes sociaux décrits dans les présents statuts, tels que le conseil d'administration, l'assemblée spéciale et les assemblées générales. Les modalités de ce contrôle analogue pourront également être précisées et développées dans le règlement intérieur, ainsi que par les engagements définis au sein du pacte d'actionnaires. »

Les modalités d'exercice du Contrôle analogue sont les suivantes :

- Pacte d'actionnaires
- Règlement Intérieur de l'Assemblée Spéciale / Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- Comité de Contrôle et Stratégique
- Collège de Censeurs au sein du Conseil d'Administration
- Commission d'Appel d'Offres

Le règlement intérieur de la SPLAAD a pour objectif de déterminer précisément les modalités essentielles de fonctionnement de la Société pour répondre aux critères du « in house », et notamment pour permettre aux Collectivités Territoriales Actionnaires d'exercer un contrôle sur le Société qui soit global et analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

- **Le Comité de Contrôle et Stratégique**

Le Comité de Contrôle et Stratégique a pour objet de vérifier la conformité des contrats passés en vue de sa préparation et de sa réalisation pour chaque opération engagée par la SPLAAD. De fait, il veille à l'application optimale de la concession d'aménagement ou de tout contrat passé avec un Actionnaire en vue de la réalisation de l'opération, de suivre les résultats des actions engagées et de faire toute proposition à sa bonne exécution.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Ce comité complète ainsi les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales Actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de l'opération concédée et de son déroulement.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni 11 fois avec pour ordre du jour :

27/09/2018 – Ville de Dijon
Ecoquartier Heudelet – HALLE 038 – Réhabilitation – compte de résultat de clôture de l'opération

16/11/2018 – Corcelles-les-Monts
Présentation du CRAC de l'opération « Derrière les Jardins »

16/11/2018 – Plombières-les-Dijon
Présentation du CRAC de l'opération « Les bords de l'Ouche »

16/11/2018 – Ville de Dijon
Présentation des CRAC : Quai des Carrières Blanches, Ecoquartier Jardin des Maraîchers, Centre Commercial Fontaine d'Ouche, Ecoquartier de l'Arsenal et Amora

16/11/2018 – Dijon Métropole
Présentation des CRAC : TAE AGRONOV BRETENIERE, Ecopole VALMY, Ecoparc DIJON BOURGOGNE et Parc d'activités BEAUREGARD

16/11/2018 – Quetigny
Présentation du CRAC de l'opération « Cœur de Ville »

16/11/2018 – Sennecey-les-Dijon
Présentation du CRAC de l'opération « ZAC des Fontaines »

19/11/2018 – Chenôve
Présentation des CRAC : ZAC Centre Ville – Centralité, Centre commercial Saint Exupéry et Kennedy

23/05/2019 – Ville de Dijon
Territoire Grand Est - avenant n°5 à la convention de prestations intégrées – Opération « Site des Poussots »

23/05/2019 – Magny-sur-Tille
1. Magny Village – avenant 1 à la convention de prestations intégrées – suppression de l'opération « Salle Polyvalente » et activation du Lot 1 « Habitat Centre Village »
2. Réhabilitation de la Salle polyvalente – projet de convention de prestations intégrées portant mandat

23/05/2019 – Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté
1. Avenant n°2 au contrat particulier de l'opération « Lycée Pierre Bérégovoy » à Nevers : Reconstruction du bâtiment administration-externat
2. Avenant n°2 au contrat particulier de l'opération « Lycée agricole des terres de l'Yonne » à Venoy : Construction d'une nouvelle stabulation pour l'élevage laitier
3. Avenant 4 au contrat particulier de l'opération « Lycée Désiré Nisard » à Chatillon-sur-Seine : Organisation des bâtiments du lycée à usage actuellement mixte, vers un usage exclusif en internat ou externat

Depuis la fin de l'exercice, le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni 7 fois.

- **La Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 3 fois durant l'exercice 2018-2019, avec pour ordre du jour :

Commission d'Appel d'Offres du 07/12/2018 :
CHENOVE – OPERATION « CENTRALITE » - SECTEUR SAINT EXUPERY
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur Esquisse pour la requalification du centre commercial Saint Exupéry et ses abords

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020ff27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Appel d'Offres Restreint suivant l'article 90 II 1° a) du Décret n°2016-360 du 25/03/2018,
en application des articles 42 1° a) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 66, 69 et 70 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics
Présentation du rapport d'admissibilité et d'analyse des candidatures – 1ère phase de la consultation - décision de retenir 5 candidats pour soumissionner à la 2ème phase de la consultation, soit remise d'une offre
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 21/03/2019.

Commission d'Appel d'Offres du 01/04/2019 :
CHENOVE – OPERATION « CENTRALITE » - SECTEUR SAINT EXUPERY
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur Esquisse pour la requalification du centre commercial Saint Exupéry et ses abords
Appel d'Offres Restreint suivant l'article 90 II 1° a) du Décret n°2016-360 du 25/03/2018,
en application des articles 42 1° a) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 66, 69 et 70 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics
Présentation du rapport d'admissibilité et d'analyse des offres – 2ème phase de la consultation – sélection de l'équipe
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 23/05/2019.

Commission d'Appel d'Offres du 27/06/2019 :
DIJON METROPOLE – CAMPUS METROPOLITAIN
Marché public global de performance (Article 34 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et Article 92 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)
Passé en procédure de dialogue compétitif (Article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et Articles 25, 47, 56, 62, 75 et 76 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016)
Présentation du rapport d'analyse des offres finales – avis motivé sur la sélection du lauréat
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 26/09/2019.

Depuis la fin de l'exercice, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 01/07/2018-30/06/2019

Conventions de prestations intégrées en cours

Conventions de prestations intégrées portant concession d'aménagement :

- Dijon Métropole – Saint-Apollinaire-Quetigny – Ecoparc Dijon Bourgogne (ZAC Parc d'Activités Économiques de l'Est Dijonnais)
- Dijon – Territoire Grand Sud

Lot 1 - Reconversion des friches militaires Etamat-Bonnotte-Minoteries (ZAC de l'Arsenal)
Lot 4 - Reconversion de l'ex site Unilever « ex –AMORA »

- Dijon – ZAC de la Fontaine d'Ouche – Opération d'Aménagement Cœur de Quartier
- Sennecey-les-Dijon - ZAC des Fontaines
- Dijon Métropole – Longvic/Ouges – Parc d'activités Beauregard
- Chenôve – Opération Kennedy
- Chenôve – ZAC Centre Ville – devenue opération « Centralité »
- Dijon – Territoire Grand Est

Lot 1 – Ecocité « Jardin des Maraichers »
Lot 2 – Secteur Mont-Blanc 2
Lot 3 – Secteur Mont-Blanc 1

- Dijon – Fontaine d'Ouche -Quai des Carrières Blanches
- Dijon Métropole – Dijon – Territoire Grand Nord- Parc d'activités Économiques – Ecopôle VALMY
- Dijon Métropole – Technopôle Agro-Environnement Bretenière - Agronov
- Dijon Métropole – ZA Bressey-sur-Tille
- Longvic – Les Monts – « Derrière les Jardins »
- Quetigny – Opération « Centralité »
- Dijon Métropole – Campus Métropolitain

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020137-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Autres conventions de prestations intégrées :

- Région Bourgogne – Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour :
  - Le Creusot – Lycée Léon Blum - Restructuration globale
  - Charolles – Lycée Julien Wittmer – Construction d'un gymnase
  - Châtillon-sur-Seine – Lycée Désiré Nisard – Organisation des bâtiments
  - Mâcon – Lycée René Cassin – Restructuration des ateliers
  - Nevers – Lycée Pierre Bérégovoy – Reconstruction d'un bâtiment
  - Sens – Lycée Catherine et Raymond Janot – Restructuration de la ½ pension, Amélioration thermique, rénovation intérieure
  - Venoy – Lycée Agricole des Terres de l'Yonne – Construction d'une nouvelle stabulation
- Dijon Métropole – Construction d'un parking aérien en superstructure, rue de l'Hôpital à Dijon – Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Communauté Urbaine Creusot Montceau – réhabilitation du site Jaurès au Creusot – Projet Technopolitain – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Conventions de prestations intégrées nouvelles

Conventions de prestations intégrées signées en cours d'exercice :

- Magny-sur-Tille – Opération Magny Village » - Concession d'aménagement
- Fénay – Résidence séniors – Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une nouvelle opération de construction
- Magny-sur-Tille – Réhabilitation de la salle polyvalente - Mandat de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Convention de prestations intégrées signée après la clôture de l'exercice :

- Dijon – Territoire Grand Est - Lot 4 – Opération « Site des Poussots » - Concession d'aménagement
- Longvic – Quartier Valentin – Mandat d'études préalables
- Région Bourgogne – Lycée Hippolyte Fontaine à Dijon (21) – Restructuration des ateliers « Maintenance des automobiles », « Carrosserie » et « Structures métalliques » (bâtiments F et B) - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Région Bourgogne – Lycée Mathias à Chalon-sur-Saône (71) - Réfection du gymnase y compris mur d'escalade - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Région Bourgogne – Lycée LA PRAT'S à Cluny (71) – Réfection de l'internat (bâtiment B) - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Chenôve – Opération « Vergers du sud » - Mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement pour la reconquête du quartier « Vergers du sud »

Conventions de prestations intégrées liquidées

Convention de prestations intégrées en cours de liquidation durant l'exercice :

- Dijon – Territoire Grand Sud – réhabilitation de la Halle Bonnotte – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Chenôve – Centre commercial Saint Exupéry – Portage immobilier, Gestion, Exploitation
- Dijon 35/37 rue des Ateliers – réhabilitation partielle d'un bâtiment – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Convention de prestations intégrées liquidée en cours d'exercice :

- Dijon – Réhabilitation Halle 038 - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Convention de prestations intégrées liquidée après la clôture de l'exercice :

- Plombières-les-Dijon – Les Bords de l'Ouche – Concession d'aménagement

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

RESULTATS FINANCIERS

Comptes établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur

Pour l'exercice 2018-2019, le rapport de gestion a été présenté en Assemblée Générale Ordinaire le 19 décembre 2019.

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, applicables aux Sociétés d'Économie Mixtes Locales, et donc aux Sociétés Publiques Locales.

Dans le détail, les points suivants peuvent être notés s'agissant de la structure et non pas des opérations qu'elle mène.

Au cours de l'exercice clos le 30/06/2019, les produits d'exploitation se décomposent en deux types de produits :

► La rémunération perçue au titre des mandats et des autres produits :
- 342 K€ (contre 373 K€ l'an passé) de rémunération facturée par la société sur la convention de mandat de délégation de Maitrise d'Ouvrage entre la Région de Bourgogne Franche-Comté et la Société pour le contrat cadre de réhabilitation des 7 lycées confiés.
- 94 K€ de refacturation vers les opérations d'interventions de sous-traitants.

► La rémunération perçue au titre des opérations d'aménagement :
Les transferts de charges correspondent à la rémunération prélevée sur les comptes des concessions d'aménagement et s'élèvent pour l'exercice à 1.267 K€ contre 1.786 K€ l'an passé.

L'analyse des postes de charges fait ressortir les points suivants :

Le montant du poste des traitements et salaires s'élève à 754.592 € pour 12 mois (contre 760.676 € pour l'exercice précédent) soit une variation quasi nulle (effectif présent au 30/06/2019 – 15,06 ETP et effectif présent au 30/06/2018 – 16,05 ETP).

Le montant des cotisations et avantages sociaux s'élève à 399.688 € pour les 12 mois de l'exercice (contre 411.075 € l'an passé) soit une variation plus importante que celle des salaires.

Les charges externes s'élèvent à 300.885 € contre 349.531 € l'an passé. La principale variation vient de charges non récurrentes liées aux missions des professionnels du chiffre sur l'année passée.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 1.495.192 € sur 12 mois (contre 1.637.431 € pour l'exercice précédent) pour un total de produits d'exploitation de 1.680.299 € soit un résultat d'exploitation positif de 185.107 €.

Compte tenu du résultat financier négatif de 2.973 €, le résultat courant avant impôt s'élève à +182.134 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 516 €, et de l'absence d'impôt sur les sociétés à payer, les comptes annuels font apparaître un résultat net s'élevant à 181.617,88 € pour des capitaux nets après prise en compte du résultat de l'exercice de 2.078.418 €, hors prise en compte des subventions d'investissement des programmes pour un montant de 1.261.946 €, soit un total de capitaux propres de la structure et des programmes de 3.340.364 €.

o o o O O O o o o

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212100107-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Membre indépendant AUDECIA

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7, rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342

CLEON
MARTIN
BROICHOT

SPLAAD
S.A. au capital de 2 740 000 euros

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

R.C.S. : 514 021 856

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Madame Marion JOYEUX, Directrice Générale :

Autorisation :

Conseil d'administration du 1er mars 2018.

Nature et objet :

Signature d'un contrat de travail à durée indéterminée avec Madame Marion JOYEUX au titre de ses fonctions de Directrice Financière.

Modalités :

La société SPLAAD a versé une rémunération égale à 3 650 euros nets par mois (sur 13 mois) à Madame Marion JOYEUX au titre de son contrat de travail.

2. Avec DIJON METROPOLE :

Autorisation :

Conseil d'administration du 12 septembre 2016.

Personnes concernées :

Monsieur Pierre PRIBETICH, Président du Conseil d'administration de la société SPLAAD et Premier Vice-Président de DIJON METROPOLE, actionnaire de la société SPLAAD.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Nature et objet :

Mise à disposition de locaux par DIJON METROPOLE, sis 40 avenue du Drapeau à DIJON (21000) à la SPLAAD, à compter du 15 septembre 2016.

Modalités :

La société SPLAAD a supporté un loyer de 48 111 euros au titre de l'exercice social 2018/2019.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2019

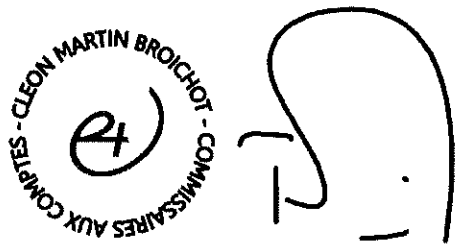

Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Membre indépendant AUDICIA

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7, rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342

CLEON
MARTIN
BROICHOT

SPLAAD
S.A. au capital de 2 740 000 euros

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

R.C.S. : 514 021 856

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SA SPLAAD**, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe « Modalités de comptabilisation des opérations de concession » et « Modalités de comptabilisation des opérations sous mandats » exposent le traitement comptable des opérations de concession et des opérations sous mandats gérés par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2019

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

ACTIF	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
Capital souscrit non appelé			0	0	0
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 813		51 813	51 321	492
(Moins) Amortissements	-44 659		-44 659	-26 252	-18 407
Total rubrique	7 154		7 154	25 069	-17 915
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains aménagés					
Constructions-Construction en cours		9 662 765	9 662 765	8 991 495	671 270
(Moins) Amortissements		-1 953 682	-1 953 682	-1 676 906	-276 776
Immobilisations autres	30 213		30 213	37 330	-7 117
(Moins) Amortissements	-18 816		-18 816	-20 603	1 787
Total rubrique	11 397	7 709 083	7 720 480	7 331 316	389 164
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts et Dépôts cautions					
Autres natures-Participations Provision pour déprec. Immo Fin.					
Total rubrique	0		0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**18 551**	**7 709 083**	**7 727 634**	**7 356 385**	**371 249**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN COURS					
Etudes générales		5 043 899	5 043 899	4 493 776	550 123
Appropriation des sols et bâtiments		70 409 909	70 409 909	68 678 095	1 731 814
Infrastructures - travaux d'équipement		64 446 175	64 446 175	54 735 810	9 710 365
Frais annexes-comm.-fin.-généraux		33 178 940	33 178 940	30 406 573	2 772 367
(Moins) Coût revient estimé lots vendus		-90 620 122	-90 620 122	-72 448 029	-18 172 093
(Moins) Provision dépréciation stock					
Total rubrique	0	82 458 801	82 458 801	85 866 225	-3 407 424
Avances et acomptes versés sur commandes	27 400	918 933	946 333	2 786 242	-1 839 909
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	210 513	1 461 594	1 672 107	1 555 502	116 605
provision compte client		0	0	-52 575	52 575
Personnel et comptes rattachés	937		937	762	175
T.V.A. et autres impôts	21 389	1 303 568	1 324 957	1 655 474	-330 517
Autres créances	20 486	1 052 126	1 072 612	4 096 220	-3 023 608
Total rubrique	253 325	3 817 288	4 070 613	7 255 383	-3 184 770
Opérations pour compte (mandats)		62 652 436	62 652 436	48 449 597	14 202 839
DISPONIBILITES	864 118	8 170 106	9 034 224	17 814 394	-8 780 170
REGULARISATION					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 270		20 270	28 786	-8 516
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 165 113**	**158 017 564**	**159 182 677**	**162 200 627**	**-3 017 950**
COMPTES DE LIAISON	4 372 545	13 344 017	17 716 562		17 716 562
Solde réciproque compte de liaison			-17 716 562		-17 716 562
NEUTRALISATION RESULTAT CPE		18 534 440	18 534 440	8 107 756	10 426 684
Total rubrique	4 372 545	31 878 457	18 534 440	8 107 756	10 426 684
TOTAL GENERAL	**5 556 209**	**197 605 104**	**185 444 751**	**177 664 768**	**7 779 983**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PASSIF	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
CAPITAUX PROPRES					
Capital appelé public	2 740 000		2 740 000	2 740 000	
Réserve légale					
Réserve statutaire					
Réserve réglementée					
Report à nouveau	-843 200		-843 200	-1 470 534	627 334
Résultat de l'exercice	181 618		181 618	627 334	-445 716
SITUATION NETTE	2 078 418	0	2 078 418	1 896 800	181 618
Subventions d'investissement		1 261 946	1 261 946	1 312 312	-50 366
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 078 418**	**1 261 946**	**3 340 364**	**3 209 112**	**131 252**
PROVISIONS					
Provisions pour risque /perte					
Provisions pour charges	75 291	1 764 067	1 839 358	2 288 912	-449 554
TOTAL PROVISIONS	**75 291**	**1 764 067**	**1 839 358**	**2 288 912**	**-449 554**
DETTES (1)					
Emprunts et dettes établissts crédit (2)		86 315 359	86 315 359	88 528 847	-2 213 488
Avances des collectivités		30 050 000	30 050 000	28 050 000	2 000 000
Intérêts courus non échus					
Dépôts et Cautionnement reçus		34 104	34 104	56 596	-22 492
Total rubrique		116 399 463	116 399 463	116 635 443	-235 980
Avances et acomptes reçus		163 603	163 603	116 203	47 400
Fournisseurs et comptes rattachés	74 794	2 905 678	2 980 472	5 100 420	-2 119 948
Personnel et comptes rattachés	229 848		229 848	278 497	-48 649
Dettes Fiscales et sociales	42 788	647 272	690 060	411 354	278 706
Autres dettes	11 071	619 060	630 131	312 894	317 237
Charges à Payer		0	0	0	0
Total rubrique	358 501	4 335 613	4 694 114	6 219 368	-1 525 254
Opérations pour compte (mandats)		59 126 094	59 126 094	49 259 739	9 866 355
Produits constatés d'avance	45 358		45 358	52 194	-6 836
TOTAL DETTES	**403 859**	**179 861 170**	**180 265 029**	**172 166 744**	**8 098 285**
COMPTES DE LIAISON	2 998 641	14 717 921	17 716 562		17 716 562
Retraitement des comptes de liaison			-17 716 562		-17 716 562
NEUTRALISATION RESULTAT OPE			0	0	0
Total rubrique	2 998 641	14 717 921	0	0	0
TOTAL GENERAL	**5 556 209**	**197 605 104**	**185 444 751**	**177 664 768**	**7 779 983**
(1) dont à moins d'un an			68 580 241	44 714 285	
			111 521 185	124 336 256	
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			35 598 044	34 242 686	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens	398 307	20 029 186	20 427 493	10 448 260	9 979 233
Montant net du chiffre d'affaires	398 307	20 029 186	20 427 493	10 448 260	9 979 233
Production stockée		-2 191 798	-2 191 798	10 749 693	-12 941 491
Production immobilisée					
subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 281 988	1 243 224	2 525 212	3 410 746	-885 534
Autres produits	4		4	46	-42
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 680 299	19 080 612	20 760 911	24 608 745	-3 847 834
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	300 885	17 376 056	17 676 941	20 698 648	-3 021 707
Impôts, taxes et versements assimilés	14 188	150 024	164 212	153 005	11 207
Salaires et Traitements	754 592		754 592	760 676	-6 084
Charges sociales	399 688		399 688	411 075	-11 387
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur Immobilisations : dot. aux amorts	25 837	276 775	302 612	300 998	1 614
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions	0	1 299 727	1 299 727	1 694 037	-394 310
Autres charges	2	52 574	52 576	9	52 567
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 495 192	19 155 156	20 650 348	24 018 448	-3 368 100
RESULTAT D'EXPLOITATION	185 107	-74 544	110 563	590 297	-479 734
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

SPLAAD
L'aménageur public

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
PRODUITS FINANCIERS					
De participation					
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.					
Autres intérêts et produits assimilés			0	0	0
Reprise sur prov. Dépréciations, transferts					
Différences positives de change					
Produits nets sur cession de valeurs mobilière de placement					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0
CHARGES FINANCIERES					
Dot. amortissements, dépréc., prov.					
Intérêts et charges assimilées	2 973	84 901	87 874	77 951	9 923
Différences négatives de change					
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 973	84 901	87 874	77 951	9 923
RESULTAT FINANCIER	-2 973	-84 901	-87 874	-77 951	-9 923
RESULTAT COURANT avant impôts	182 134	-159 445	22 689	512 346	-489 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	450	0	450	0	450
Sur opérations en capital		50 367	50 367	117 584	-67 217
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		130 535	130 535		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	450	180 902	181 352	117 584	-66 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	966	21 457	22 423	663	21 760
Sur opérations en capital			0	1 933	-1 933
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			0	0	0
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	966	21 457	22 423	2 596	19 827
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-516	159 445	158 929	114 988	-86 594
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS	1 680 749	19 261 514	20 942 263	24 726 329	-3 914 601
TOTAL DES CHARGES	1 499 131	19 261 514	20 760 645	24 098 995	-3 338 350
Bénéfice ou Perte	181 618	0	181 618	627 334	-576 251

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019 dont le total est de 185 444 750,51 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 181 617,88 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/11/2019.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

SPLAAD assure la gestion de concession intégrées d'aménagement qui lui sont confiés par les collectivités locales actionnaires de la société. Elle assure également la maitrise d'oeuvre d'opérations sous mandats pour des opérations plus ponctuelles. La société a ainsi géré 18 opérations de concession intégrées et 10 opérations sous mandat au cours de l'exercice 2018/2019.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont des agrégats composés des comptes de la structure et des comptes des opérations gérées par la SPLAAD en vertu de concessions d'aménagement et de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage.

L'annexe aux comptes annuels fournit une information détaillée des comptes entre la structure et les programmes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017 et N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le plan comptable professionnel des opérations d'aménagement et avec le règlement 99-05 applicable aux SEM et par extension aux SPL.

MODALITE DE COMPTABILSATION DES OPERATIONS DE CONCESSION

Conformément à la norme comptable applicable aux Sociétés d'Économie Mixte, les charges engagées en cours de contrat sont inscrites, directement au compte de stock "38" intitulé "En-cours de concession d'aménagement". En fin d'exercice, ces charges sont inscrites au compte de charges concerné par le crédit du compte de variation d'en cours des produits réalisés en cours de contrat sont comptabilisés en produits de l'exercice. Les coûts de revient cumulés des éléments cédés sont estimés en fin d'exercice de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier défini à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

territoriales de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir du concédant pour équilibrer l'opération,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte-rendu financier hors participations reçues ou à recevoir du concédant pour équilibrer l'opération.

La comptabilité traduit les Conventions (Concession ou Publiques) d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

A - stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.

B - Comptes de régularisation actifs ou passifs : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant.

C - Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice.

D - Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient théorique des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées pour une opération, il sera doté une provision pour charges égale au montant de l'écart constaté.

En conséquence, et dans ce cas, la valeur du stock relative à l'opération concernée sera nulle.

NOTE SUR LES COMPTES DE LIAISON

Ils reflètent les échanges comptables et financiers entre, d'une part la société et les programmes, et d'autre part, les programmes entre eux.

Ils apparaissent à l'actif et au passif des bilans de la structure et des programmes , mais pas sur le bilan consolidé puisqu'ils sont destinés à s'annuler , étant des comptes de "transit".

MODALITÉS DE COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS SOUS MANDATS

La circulaire N°85-175 de la Délégation Générale des Collectivités Locales (DGCL) aborde les conventions de mandat dans les termes suivants :
Le mandataire d'une collectivité locale est tenu de se conformer aux réglementations qui s'imposeraient à cette collectivité si elle assurait elle-même l'exécution de l'opération objet du mandat et notamment, s'agissant des marchés, au Code des marchés publics. Il convient dès lors, que les conventions de mandat rappellent que les dispositions de ce code sont applicables aux travaux, fournitures et services commandés par le mandataire. Il en est de même s'agissant des règles de la comptabilité publique.
La reddition annuelle des comptes est d'ordre public. Lorsqu'un mandat s'exécute sur plusieurs années, la convention doit l'organiser de telle manière que le comptable public puisse rattacher annuellement à son compte de gestion les opérations en cause, appuyées des pièces justificatives prévues par le décret N°83-16 du 13 janvier 1983, auquel il convient de se reporter.

La convention de mandat doit prévoir la remise, par le mandataire à la collectivité mandante de ces justifications, afin que cette dernière puisse les faire parvenir au comptable, soit à l'occasion de chaque remboursement de sommes
payées directement par le mandataire sur sa propre trésorerie, soit au moins une fois l'an dans l'hypothèse où les règlements effectués par le mandataire sont financés par des avances de la collectivité.

Le plan comptable des SEM, applicable aux SPL, prévoit l'utilisation du compte 461 "Opérations pour compte" pour traduire en comptabilité les mandats.
Ce compte est subdivisé en quatre sous-comptes, lesquels peuvent être eux-mêmes subdivisés en autant de sous-comptes que cela est nécessaire.
Ainsi, pour chaque mandat, les comptes suivants sont utilisés :
461 - 1 Préfinancement (correspondant aux sommes versées par le mandant pour payer les travaux)
461 - 2 Opérations (travaux, honoraires, frais annexes, etc..)
461 - 3 Subventions
461 - 7 Rémunération SPL

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

En dehors de ces comptes spécifiques la SPL traduira les opérations relatives aux mandats via :
- les comptes de tiers (clients, fournisseurs, débiteurs et créditeurs ...) pour enregistrer la contrepartie

des charges et produits relatifs au mandat,
- les comptes de liaison ou de trésorerie pour enregistrer les mouvements financiers.

Le mandataire (la SPL) enregistre quant à lui sa rémunération dans un compte spécifique :
706 - 4 Rémunération de mandat. »

En dehors de ces comptes spécifiques, le mandataire utilisera :
- les comptes d'emprunts lorsqu'il souscrit lui-même un emprunt pour financer une opération,
- les comptes de tiers (clients, fournisseurs, débiteurs et créditeurs ...) pour enregistrer la contrepartie des charges et produits relatifs au mandat,
- Les comptes de liaison ou de trésorerie pour enregistrer les mouvements financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 25 ans
- Logiciels	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Agencements et installations	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

PORTAGE FONCIER SUR L'OPERATION PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD

Par acte administratif de vente du 16 janvier 2018, la SPL a cédé plusieurs parcelles de terrain pour une valeur de 1.134 K€ à l'Etablissement Public Foncier Local des collecttivités de Côte d'Or (EPFL) à la demande de Dijon Métropole. Bien qu'aucun engagement n'ait été signé entre la SPL et l'EPFL, ces parcelles ont vocation à être racheté par la SPL à terme suivant la délibération de l'EPFL du 30 novembre 2017.
A ce titre, le portage foncier est rémunéré par une participation de 3% sur la valeur de vente à la charge de la SPL.

CONTENTIEUX FISCAL SUR L'OPERATION PARC D'ACTIVITES DE L'EST DIJONNAIS

La SPL avait contesté auprès de l'administration fiscale le classement de terrains comme étant "à bâtir", engendrant une taxe foncière importante (150.000 €/an).
Le contentieux s'est dénoué le 17/06/2019 par une décision du Conseil d'Etat qui a rejeté l'intégralité des demandes de la SPLAAD.
Les comptes de l'opération concernée comportent bien l'intégralité du montant des taxes foncières appelées depuis le début de la concession.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Principaux postes Bilanciels - clôture au 30/06/2019

ACTIF	Structure	Concessions	Mandats	Total
Immobilisations	18 551	7 709 083		7 727 634
En cours de productions		82 458 801		82 458 801
Créances	300 995	4 154 097	582 124	5 037 216
Disponibilités	864 118	6 042 253	2 127 853	9 034 224
Comptes de liaison (1)	4 372 545	11 121 316	2 222 700	17 716 561
Opérations de Mandat (2)			62 652 436	62 652 436
Neutralisation résultat Opé		18 534 440		18 534 440
TOTAL ACTIF	**5 556 209**	**130 019 990**	**67 585 113**	**203 161 312**

PASSIF				
Capitaux Propres	2 078 418	1 261 946		3 340 364
Provisions	75 291	1 764 067		1 839 358
Dettes	403 860	114 391 727	6 343 348	121 138 935
Comptes de Liaison (1)	2 998 640	12 602 250	2 115 671	17 716 561
Opérations de Mandat (2)			59 126 094	59 126 094
Neutralisation résultat Opé				
TOTAL PASSIF	**5 556 209**	**130 019 990**	**67 585 113**	**203 161 312**

(1) voir note sur les comptes de liaison au § Présentation des états financiers

(2) voir note sur les opérations de Mandat dans le § règles et méthodes comptables

Le tableau vous présente les principaux postes bilanciels découpés entre la comptabilité de la structure (fonctionnement de la SPLAAD), les opérations d'aménagement confiées sous forme de concessions et les opérations confiées sous forme de mandats.

Le total général de 203 161 312 € est différent de celui du bilan 185 444 751 €. L'écart correspond aux comptes de liaison pour 17 716 562 € (voir note page 11 de l'annexe).

Par ailleurs, s'agissant d'une présentation condensée, certains postes ont été regroupés :

- Poste « créances » = poste avances et acomptes + sous-total des autres créances + charges constatées d'avance
- Poste « Dettes » = sous total poste endettement + sous-total poste dettes + produits constatés d'avance

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Neutralisation des résultats d'opérations

Au titre de l'exercice 2018/2019, les engagements prévisionnels des Collectivités Territoriales et E.P.C.I. calculés conformément aux dispositions de l'avis de C.R.C. n° 99-05 du 23/06/99 a conduit à la comptabilisation des soldes suivants :

Ce poste comprend la neutralisation des résultats intermédiaires provisoires des opérations d'aménagement.

OPERATIONS	Charge du concédant	Profit du concédant
Dijon Métropole - Ecoparc	229 880	
Dijon Métropole - Parc d'activité Beauregard	173 058	
Dijon Métropole - Ecopôle Valmy	37 000	
Dijon Métropole - Technopôle Bretenière	61 598	
Ville de Dijon - Ecoquartier Arsenal	228 392	
Ville de Dijon - ZAC de la Fontaine d'Ouche		808 368
Ville de Dijon - Quai des Carrières blanches	1 509 142	
Ville de Dijon - Territoire Grand Est	559 273	
Ville de Dijon - Quai 64	7 879 707	
Ville de Chenôve - Opération Kennedy	263 945	
Ville de Chenôve - Centralité	2 852 726	
Ville de Chenôve - Saint Exupéry	3 741 457	
Ville de Plombières-lès-Dijon - Les Bords de l'Ouche	243 460	
Ville de Quetigny - Coeur de ville	1 531 037	
Ville de Sennecey-lès-Dijon - ZAC des Fontaines	32 134	
TOTAUX	19 342 809	808 368

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Accusé de réception en préfecture
021-212105497-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

SPLAAD
L'aménagement public

TABLEAU DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Concédant	Nom de l'opération	Date de signature initiale	Prise en charge du résultat	Résultat prévisionnel hors participation de la collectivité co-contractante HT	Subvention globale à l'équilibre de l'opération prévue HT	Subvention globale à l'équilibre de l'opération reçue HT	Rétrocessions d'équipements au concédant reçues HT
Ville de Dijon	Ecoquartier Arsenal	02/10/2009	Concédant	31 855 K€	5 835 K€	924 K€	1 400 K€
Ville de Dijon	ZAC Fontaine d'ouche	02/10/2009	Concédant	13 541 K€	13 266 K€	12 900 K€	1 050 K€
Ville de Chenôve	Opération Kennedy	23/12/2014	Concédant	conso	conso	conso	conso
Ville de Chenôve	Centralité	08/11/2017	Concédant	18 996 K€	7 364 K€	1 923 K€	0 K€
Ville de Dijon	Quai des carrières blanches	11/01/2010	Concédant	10 685 K€	190 K€	0 K€	1 667 K€
Dijon Métropole	Ecoparc	23/07/2009	Concédant	85 754 K€	3 572 K€	0 K€	1 667 K€
Ville de Sennecey	ZAC des Fontaines	19/11/2009	Concédant	14 299 K€	282 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Parc d'activité Beauregard	02/12/2009	Concédant	34 455 K€	2 951 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Ecopole Valmy	21/10/2010	Concédant	24 925 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ville de Dijon	Territoire Grand Est	11/01/2010	Concédant	31 677 K€	3 024 K€	0 K€	0 K€
Ville de Dijon	Quai 64	02/10/2009	Concédant	21 905 K€	4 240 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc	23/07/2009	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc 2	23/07/2009	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Bressey-Tille	19/05/2011	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Ville de Plombière les Dijon	Les bords de l'ouche	26/09/2011	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Technopole Bretenière	16/05/2011	Concédant	8 421 K€	1 250 K€	1 250 K€	700 K€
Ville de Chenôve	Saint Exupéry	28/06/2013	Concédant	3 065 K€	1 605 K€	0 K€	0 K€
Ville de Corcelles Les Monts	Corcelles Les Monts	16/05/2013	Concédant	4 619 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ville de Quetigny	Cœur de ville	02/12/2014	Concédant	7 512 K€	9 467 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Campus	06/04/2018	Concédant	nc	nc	0 K€	0 K€
Ville de Magny	Magny Ville	27/11/2018	Concédant	nc	nc	0 K€	0 K€
Total				**311 709 K€**	**53 044 K€**	**16 997 K€**	**6 483 K€**

nc = Information non communiquée car le CRAC du bilan initial de l'opération n'a pas encore été approuvé par la collectivité et est en cours de montage

no = Information non communiquée car concession inactive

conso = information non communiquée car les opérations de "Chenôve centre ville" et "Kennedy" ont été regroupées dans l'opération "centralité"

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

SPLAAD
L'aménageur public

TABLEAU DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Concédant	Nom de l'opération	Avance de la collectivité comptabilisée HT	Cumul des charges	Cumul des couts de revients estimés des éléments cédés	Neutralisation du résultat intermédiaire	Subvention globale à l'équilibre de l'opération à recevoir HT
Ville de Dijon	Ecoquartier Arsenal	2 000 K€	22 117 K€	-7 443 K€	228 K€	4 911 K€
Ville de Dijon	ZAC Fontaine d'ouche		25 387 K€	-24 313 K€	-808 K€	366 K€
Ville de Chenôve	Opération Kennedy		291 K€	-309 K€	264 K€	
Ville de Chenôve	Centralité	3 000 K€	12 244 K€	-10 182 K€	2 853 K€	5 441 K€
Ville de Dijon	Quai des carrières blanches	1 000 K€	7 622 K€	-8 840 K€	1 509 K€	190 K€
Dijon Métropole	Ecoparc	7 000 K€	27 132 K€	-4 673 K€	230 K€	3 572 K€
Ville de Sennecey	ZAC des Fontaines		6 674 K€	-1 668 K€	32 K€	282 K€
Dijon Métropole	Parc d'activité Beauregard	6 550 K€	11 003 K€	-2 194 K€	173 K€	2 951 K€
Dijon Métropole	Ecopole Valmy	2 000 K€	11 336 K€	-2 505 K€	37 K€	0 K€
Ville de Dijon	Territoire Grand Est	1 000 K€	14 690 K€	-6 696 K€	559 K€	3 024 K€
Ville de Dijon	Quai 64		21 272 K€	-5 159 K€	7 880 K€	4 240 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc		67 K€			
Dijon Métropole	Mont Blanc 2		153 K€			
Dijon Métropole	Bressey-Tille		75 K€			
Ville de Plombière les Dijon	Les bords de l'ouche		7 K€		243 K€	
Dijon Métropole	Technopole Bretenière	500 K€	9 074 K€	-9 138 K€	62 K€	0 K€
Ville de Chenôve	Saint Exupéry	4 000 K€	4 640 K€	-4 690 K€	3 741 K€	1 605 K€
Ville de Corcelles Les Monts	Corcelles Les Monts		2 061 K€	-64 K€		0 K€
Ville de Quetigny	Cœur de ville	3 000 K€	9 033 K€	-2 746 K€	1 531 K€	9 467 K€
Dijon Métropole	Campus		520 K€			
Ville de Magny	Magny Ville		3 K€			
Total		**30 050 K€**	**185 400 K€**	**-90 620 K€**	**18 534 K€**	**36 047 K€**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020
COMPTES - CLEON ARTEN BROICHOT - COMMISSAIRES

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	51 321		492
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		8 991 495		671 270
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		5 544		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique		31 787		2 100
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
CORPORELLES			TOTAL	9 028 826		673 370
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières					
FINANCIERES			TOTAL			
			TOTAL GENERAL	9 080 147		673 862

	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			51 813	
CORPORELLES	Terrains						
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				9 662 765	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui					
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons					
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				5 544	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			9 219	24 668	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers					
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours						
CORPORELLES	Avances et acomptes						
CORPORELLES			TOTAL		9 219	9 692 977	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
FINANCIERES	Autres participations						
FINANCIERES	Autres titres immobilisés						
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières						
FINANCIERES			TOTAL				
			TOTAL GENERAL		9 219	9 744 790	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SPLAAD
l'aménagement public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	26 252	18 406		44 659
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 676 906	276 776		1 953 682
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	987	554		1 542
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	19 616	6 876	9 219	17 273
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 697 509	284 206	9 219	1 972 497
	TOTAL GENERAL	1 723 762	302 612	9 219	2 017 156

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges concernent :

La SPL pour un montant de 75.291 correspondant à un risque de pertes sur créances envers l'Opération Bressey sur Tille (rémunération forfaitaire)

les opérations d'aménagement pour un montant global de 1.764.067 dont 427.340 pour des risques fiscaux et 1.299.727 au titre des charges provisionnelles sur opérations.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	2 288 912	1 299 727	1 749 281	1 839 358
	TOTAL	2 288 912	1 299 727	1 749 281	1 839 358
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	52 575		52 575	
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	52 575		52 575	
	TOTAL GÉNÉRAL	2 341 486	1 299 727	1 801 855	1 839 358
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		1 299 727	1 671 320	
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles			130 535	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

STOCKS

Les en-cours de productions de biens comprennent :

. Etudes : 5.043.899 €
. Acquisition du Foncier : 70.409.909 €
. Travaux d'aménagement : 64.446.175 €
. Frais annexes, de commercialisation et frais financiers : 32.009.748 €
. Provision pour charges provisionnelles : 1.169.192 €
. Coût de revient estimé des cessions : -90.620.122 €

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	85 866 224,61		3 407 423,45	82 458 801,16
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**85 866 224,61**		**3 407 423,45**	**82 458 801,16**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

La ligne débiteurs divers est composée de :

. les opérations sous mandats pour 62.652.433 €
. des soldes de subventions à recevoir pour 1.042.383 €
. des créances diverses pour 16.667 €

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 672 107	1 672 107	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	937	937	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 208	6 208	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices	13 018	13 018	
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	1 305 731	1 305 731	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)	13 562	13 562	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	63 711 483	63 711 483	
	Charges constatées d'avance	20 270	20 270	
	TOTAUX	**66 743 317**	**66 743 317**	

Renvois (1) Montant des : - Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne concernent que les comptes généraux de la SPLAAD.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 270
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**20 270**

PRODUITS À RECEVOIR

Décomposition des produits à recevoir :

. comptes généraux de la SPLAAD : 210.445 €
. comptes des opérations d'aménagement : 273.702 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	484 147
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	**484 147**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 740,00	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 740,00	1 000,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	2 740 000			2 740 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 470 534	627 334		-843 200
Résultat de l'exercice	**627 334**	**181 618**	**627 334**	**181 618**
Subventions d'investissement	1 312 312		50 367	1 261 946
Provisions réglementées				
TOTAL	**3 209 113**	**808 952**	**677 701**	**3 340 364**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La part des emprunts souscrits avec un taux variable est de 32,500,000 sur les 70,500,000 € souscrits initialement.
Aucune couverture n'a été soucrite sur ces emprunts

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances des collectivités		30 050 000	500 000		29 550 000
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine	35 598 044	35 598 044		
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	50 717 315	11 687 074	26 678 950	12 351 291
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		34 104	34 104		
Fournisseurs & comptes rattachés		2 980 472	2 980 472		
Personnel & comptes rattachés		88 379	88 379		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		131 961	131 961		
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	473 919	473 919		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	225 649	225 649		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		8 337	8 337		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		59 747 889	59 747 889		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		45 358	45 358		
	TOTAUX	180 101 426	111 521 185	26 678 950	41 901 291

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 7 900 000
Emprunts remboursés en cours d'exer. 11 602 510
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne concernent que les comptes généraux de la SPLAAD.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	45 358
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**45 358**

CHARGES À PAYER

Décomposition des charges à payer :

. comptes généraux de la SPLAAD : 208.975 €
. comptes des opérations d'aménagement : 1.897.283 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	344 684
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	802 242
Dettes fiscales et sociales	349 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	609 724
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**2 106 258**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2019, le CICE s'élève à 6 380 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'information n'est pas communiquée, car non significative.

ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus sont composés de cautionnements des concédants en faveur des établissements bancaires.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société	48 113 548					48 113 548
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL	**48 113 548**					**48 113 548**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Commissariat aux comptes	14 772	24 640
TOTAL	14 772	24 640

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES	Montants
Organes d'administration	
Organes de direction	17 968
Organes de surveillance	

LES EFFECTIFS

	30/06/2019	30/06/2018
Personnel salarié :	**15,00**	**15,00**
Ingénieurs et cadres	12,00	12,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,00	3,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	**2,00**	**3,00**
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	2,00
Ouvriers		

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHIFFRE D'AFFAIRES

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Comptes généraux de la Splaad			
Rémunération des Mandats	341 627		341 627
Autres produits	93 540		93 540
Comptes des opérations d'aménagement			
Locations des immeubles	129 526		129 526
Cessions des immeubles	6 481 664		6 481 664
Loyers des concessions	368 210		368 210
Subventions			
Participation des collectivités	12 850 684		12 850 684
Autres produits	162 241		162 241
Chiffre d'affaires	**20 427 492**		**20 427 492**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pertes diverses	160	
Quote-part de subvention virée au résultat		50 367
Reprise sur provision exceptionnelle		130 535
Charges et produits sur exercices antérieurs	22 263	450
TOTAL	**22 423**	**181 352**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Récapitulatif des concessions d'aménagement et mandats en-cours au 30/06/2019

Concessions :

. Ouvert pendant l'exercice : 1
. Clos pendant l'exercice : 0
. En-cours à la clôture : 18

Mandats :

. Ouvert pendant l'exercice : 2
. Clos pendant l'exercice : 1
. En-cours à la clôture : 9

Tableau récapitulatif de la position des comptes de liaison par concédant

Concédant	Créances	Dettes	Total général
Ville de Dijon	7 552 401,43	4 432 927,51	3 119 473,92
Dijon Métropole	6 191,51	3 133 428,91	-3 127 237,40
Ville de Chenôve	3 562 724,05	4 299 173,16	-736 449,11
Ville de Bressey sur Tille		75 291,13	-75 291,13
Ville de Corcelles les Monts		42 089,82	-42 089,82
Ville de Plombières-lès-Dijon		250 822,98	-250 822,98
Ville de Sennecey-lès-Dijon		148 802,60	-148 802,60
Ville de Quetigny		240 002,20	-240 002,20
Ville de Magny		928,73	-928,73
Com. Agglo. Creusot Montceau		16 600,00	-16 600,00
Région Bourgogne	2 222 700,11	2 077 855,19	144 844,92
Splaad	4 372 545,31	2 998 640,18	1 373 905,13
TOTAL GENERAL	17 716 562,41	17 716 562,41	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRANSFERTS DES CHARGES

Note sur les provisions pour charges provisionnelles :

Conformément à l'avis du CNC n°99-05, une provision est constituée dans la comptabilité de chaque opération lorsque les coûts estimés correspondants aux cessions sont supérieurs aux coûts comptabilisés (voir note sur les modalités de comptabilisation des opérations de concession en page 10 de l'annexe).

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Comptes de la SPL :			
Rémunération des Programmes	1 267 402		
Autres produits et avantages en nature	14 587		
Comptes des opérations d'aménagement :			
Variation de la provision pour charges provisionnelles	-428 097		
TOTAL	**853 892**		

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-28

Nomenclature : 7.1.3 - divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Le vote du compte administratif 2019 a fait apparaître les soldes suivants :

	Résultat à la clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	871 317,32 €	0,00 €	- 626 250,97 €	245 066,35 €
FONCTIONNEMENT	1 739 070,10 €	1 000 000,00 €	724 021,62 €	1 463 091,72 €
TOTAL	2 610 387,42 €	1 000 000,00 €	97 770,65 €	1 708 158,07 €

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-28-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Détermination résultat réel d'investissement	
Résultat investissement 31 décembre 2019 c/001	245 066,35 €
- reste à réaliser en dépenses	1 063 672,27 €
- reste à réaliser en recettes	351 823,00 €
Besoin de financement (résultat réel)	466 782,92 €

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 23 voix pour et 6 abstentions :

⇨ **d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget principal de la façon suivante :**

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
RÉSULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT	**1 463 091,72 €**
Affectation au besoin de financement c/1068	**466 782,92 €**
Affectation en report à nouveau Fct c/002	**996 308,80 €**
RÉSULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT	**245 066,35 €**
Affectation en report à nouveau Inv c/001	**245 066,35 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-28-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2020-30

Nomenclature : 7.5.1 - subventions aux associations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DES SECOURISTES DE MARSANNAY-LA-CÔTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'Amicale des secouristes de Marsannay-la-Côte,

L'Amicale des secouristes de Marsannay-la-Côte est née en 1970. Cette amicale vise, d'une part, à apporter une aide morale, matérielle et financière à ses membres et, d'autre part, à organiser des manifestations afin de créer des liens.

À l'occasion de son cinquantenaire, l'association souhaite organiser une journée festive le 21 janvier 2021 avec un moment de souvenirs pour les membres disparus, une exposition, un vin d'honneur et un repas animé.

À cette occasion, l'amicale sollicite une subvention exceptionnelle.

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 €, à l'Amicale des secouristes de Marsannay-la-Côte,**
- ⇨ **précise que les crédits sont prévus au budget général 2020 au chapitre 65,**
- ⇨ **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-31

Nomenclature : 7.5.1 - subventions aux associations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE « MARCEL AYMÉ »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'Association sportive du collège « Marcel Aymé » de Marsannay-la-Côte,

Considérant que cette association peut bénéficier d'une subvention dès lors qu'elle fournit les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier.

Le montant de la subvention accordée pour cette association était de 550 € en 2019.

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 550 €, à l'Association sportive du collège « Marcel Aymé »,**
- ⇨ **précise que les crédits sont prévus au budget général 2020 au chapitre 65,**
- ⇨ **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2020-32

Nomenclature : 7.2.1 - impôts locaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2020

Vu les articles D.1612-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, indiquant que les communes et leurs groupements doivent voter les taux d'imposition pour les taxes directes locales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la Loi de finances pour l'année 2020,

Vu la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et par les ordonnances n° 2020-330, 326 et 391 publiées du 25 mars au 1er avril 2020, portant report au 3 juillet 2020 de la date limite du vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales (TFPB, TFPNB) ;

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 18 novembre 2019,

Accusé de réception en préfecture
021-210805075-20200701-DELIBDB2020-32-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Vu la délibération du 16 décembre 2019 portant vote du budget primitif du budget principal,

Il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de taxe d'habitation à leur valeur de 2019.

Il est toutefois à noter que le taux de taxe d'habitation appliqué dans la commune de Marsannay-la-Côte était déjà inchangé depuis 2014 (pour mémoire 10,41 %).

L'obligation de vote du taux de la taxe d'habitation n'est plus mentionnée par les textes : l'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que « *les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises* ».

Il convient de voter les taux des deux taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- la taxe sur le foncier bâti,
- la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux de la fiscalité locale 2019 étaient pour chaque taxe :

- taxe sur le foncier bâti..... 24,99 %
- taxe sur le foncier non bâti..... 45,71 %

Pour l'équilibre du budget 2020, il est proposé le **maintien des taux** d'imposition par rapport à l'année 2019.

Il est à noter que ces taux de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non bâti sont inchangés depuis 2014.

Les taux et le produit fiscal attendu compte tenu des bases prévisionnelles sont :

Taxes	**Bases d'imposition prévisionnelle 2020**	**Taux 2020**	**Produit fiscal attendu 2020**
Taxe sur le foncier bâti	9 652 000 €	**24,99 %**	2 412 035 €
Taxe sur le foncier non bâti	128 100 €	**45,71 %**	58 555 €
TOTAL			**2 470 590 €**

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇨ **de fixer les taux de la fiscalité directe 2020, tels que définis ci-dessus ;**

⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-32-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2020-33

Nomenclature : 1.1.1.6 - autres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

TRAVAUX DE CRÉATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF - MARCHÉ N° 2019200018 - LOT 2 CHARPENTE BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE - RÉFACTION DE PÉNALITÉS SUR MARCHÉ PUBLIC À LA SOCIÉTÉ « ROMAIN ET PIERRE »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux,

Vu le cahier des clauses administratives particulières du marché public n° 2019200018 portant sur des travaux de création d'un local associatif,

Dans le cadre du projet de création d'un local associatif sur le site de la Maison de Marsannay-la-Côte, la commune a lancé une consultation allotie en mars 2019.

Le marché de travaux relatif au lot n° 2 « charpente bois / couverture / zinguerie » a été attribué à l'entreprise « ROMAIN et PIERRE » pour un montant forfaitaire de 13 418,47 € HT soit 16 102,16 € TTC et notifié le 4 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-33-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots était de 16 semaines (tous les lots confondus), l'entreprise « ROMAIN et PIERRE » devant intervenir à compter du 26 août 2019 pour une fin de travaux au 6 septembre 2019.

Pendant le chantier, l'entreprise a été absente à plusieurs réunions de chantier et de nombreux retards de réalisation ont été constatés. Deux courriers ont par ailleurs été envoyés les 8 octobre 2019 et 8 novembre 2019 à l'entreprise, lui rappelant ses engagements contractuels et la mettant en demeure de réaliser les prestations lui incombant.

La fin d'intervention de l'entreprise « ROMAIN et PIERRE » a été constatée le 26 novembre 2019, soit avec 81 jours de retard par rapport au planning d'exécution des travaux.

Il convient de rappeler que l'application des pénalités de retard intervient uniquement si les pénalités sont prévues au marché (cf. articles 16.1 et 16.2 du cahier des clauses administratives particulières) et si la circonstance ayant conduit à leur application est imputable à l'entreprise titulaire du marché ou à un sous-traitant.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, a la possibilité de renoncer partiellement ou totalement aux pénalités de retard dues par l'entreprise. Le conseil municipal se prononce alors sur la proposition de réfaction ou d'abandon par une délibération expresse. Cette délibération servira, dans les conditions prévues à l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales, de pièce justificative à la trésorerie municipale.

Dans le cas présent, les deux conditions précitées étant réunies, le retard d'exécution et les manquements aux engagements contractuels ouvrent droit au versement de pénalités au profit de la commune de Marsannay-la-Côte.

Conformément aux articles précités du CCAP, les pénalités s'élèvent à 74 400 € net de taxe décomposées comme suit :

Absence aux réunions de chantier **150 € par absence**	**10 absences constatées**	**1 500 € net de taxe**
Jour de retard effectif dans l'exécution des prestations **Forfait de 900 € journalier**	**81 jours de retard constatés**	**72 900 € net de taxe**

Par courrier en date du 27 janvier 2020, la commune a notifié une première fois à l'entreprise un montant total de pénalités de 20 100 € net de taxe, correspondant à 25 % du montant des pénalités de retard, soit 18 225 € auxquels s'ajoutent 1 500 € net de taxe de pénalités pour absence aux réunions de chantiers.

Considérant toutefois que ces pénalités atteignent un montant manifestement excessif eu égard au montant du marché initial et qu'il convient de ne pas mettre en difficulté l'entreprise « ROMAIN et PIERRE »,

Ce dossier a reçu un avis favorable à la majorité des membres de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇨ **décide, dans le cadre de l'exécution du marché public n° 2019200018, lot 2 Charpente bois - couverture - zinguerie attribué à la société « Romain et Pierre », la réfaction des pénalités comme indiquées ci-dessous pour un montant total arrêté à 4 025 € net de taxe ;**

Montant des pénalités retenu fixé à = 1 500 € net de taxe pour les jours d'absences constatés + 2 525 € au titre des pénalités de retard soit un total de 4 025 € net de taxe.

À noter que ce montant correspond à 25 % du montant TTC du marché initial.

Le décompte général du lot n° 2 sera proposé et notifié à l'entreprise pour validation et signature sur ces bases.

⇨ **autorise Monsieur le Maire ou toutes personnes ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-33-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-34

Nomenclature : 1.1.1.6 - autres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'EX-ESPACE MULTI-ACCUEIL EN ACCUEIL DE LOISIRS AU CENTRE SOCIO-CULTUREL BACHELARD - MARCHÉ N° 2018200017 - LOT 2 MENUISERIES INTÉRIEURES - RÉFACTION DE PÉNALITÉS SUR MARCHÉ PUBLIC À LA SOCIÉTÉ « PM INDUSTRIE »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux,

Vu le cahier des clauses administratives particulières du marché public n° 2018200017 relatif aux travaux de réaménagements de l'ex espace multi-accueil en accueil de loisirs au centre socio-culturel Bachelard,

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ex espace multi-accueil en accueil de loisirs au centre socio-culturel Bachelard de Marsannay-la-Côte, la commune a lancé une consultation allotie en 2018.

Le marché de travaux relatif au lot n° 2 « menuiseries intérieures » a été attribué à l'entreprise « PACOTTE ET MIGNOTTE » pour un montant forfaitaire de 26 216,34 € HT soit 31 459,61 € TTC et notifié le 29 mai 2018.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Le délai effectif d'exécution du présent lot était de 4 semaines (hors période de préparation), l'entreprise « PACOTTE ET MIGNOTTE » devant intervenir à compter du 27 août 2018 (selon l'ordre de service n° 1 en date du 5 juillet et réceptionné le 20 juillet 2018 par l'entreprise).

À la réception des travaux en date du 12 février 2019, une liste de travaux restant à réaliser a été jointe au procès-verbal.

En parallèle, courant février 2019, la commune de Marsannay-la-Côte, après avoir appris le placement en redressement judiciaire de la société le 6 décembre 2018, a envoyé un courrier au titulaire lui enjoignant de l'informer de la situation de son entreprise, conformément à l'article 49 II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Par jugement du Tribunal de commerce de Dijon en date du 26 mars 2019 avec prise d'effet au 27 mars 2019, la société a été placée en liquidation judiciaire et a fait l'objet d'une reprise de l'ensemble de ses actifs par la SAS « LES CYTISES » et donc de l'ensemble de ses marchés.

La fin d'intervention de l'entreprise « PM Industrie » a été constatée le 10 décembre 2019, soit 253 jours de retard effectifs dans l'exécution des prestations lui incombant. Il convient de rappeler que pour le calcul des jours de retard, il n'a pas été pris en compte la période de redressement judiciaire. Ainsi la date du 1er avril 2019 a été choisie comme point de départ.

Il convient également de rappeler que l'application des pénalités de retard intervient uniquement si les pénalités sont prévues au marché (cf. art 6.4 du cahier des clauses administratives particulières) et si la circonstance ayant conduit à leur application est imputable à l'entreprise titulaire du marché ou à un sous-traitant.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, a la possibilité de renoncer partiellement ou totalement aux pénalités de retard dues par l'entreprise. Le conseil municipal se prononce alors sur la proposition de réfaction ou d'abandon par une délibération expresse. Cette délibération servira, dans les conditions prévues à l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales, de pièce justificative au trésorier municipal.

Dans le cas présent, le retard d'exécution suite à la reprise de l'activité du titulaire ouvre droit au versement de pénalités au profit de la commune de Marsannay-la-Côte.

Conformément à l'article 6.4 précité du CCAP, les pénalités s'élèvent à 50 600 € net de taxe décomposés comme suit :

Pénalité applicable par jour de retard calendaire dans l'exécution des prestations **1/1000e du montant du marché en € HT avec un MINIMUM INCOMPRESSIBLE de 200 €**	**253 jours de retard constatés**	**50 600 € net de taxe**

Considérant toutefois que ces pénalités atteignent un montant manifestement excessif eu égard au montant du marché initial, par courrier en date du 29 mai 2020 la commune a notifié une première fois à l'entreprise un montant total de pénalités de 6 631.13 € net de taxe, soit un peu plus de 25 % du montant hors taxe du marché initial.

Considérant que par courrier du 15 juin 2020, la société « PM Industrie» souligne, qu'aux difficultés de fonctionnement accrues de 2018 ayant conduit la société « PACOTTE ET MIGNOTTE » à un redressement judiciaire et ayant notamment engendré des retards dans la réalisation des travaux, et alors même que cette dernière avait trouvé un nouvel actionnaire et les ressources nécessaires à la préservation de son activité, la crise du COVID-19 est venue s'ajouter mettant à nouveau en péril le devenir de l'entreprise.

Dès lors, afin, de ne pas créer des obstacles supplémentaires à une entreprise en reconstruction économique dans le contexte actuel, et afin de préserver ses emplois,

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission « finances » réunie le 22 juin 2020,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **décide dans le cadre de l'exécution du marché public n° 2018200017, lot 2 « menuiseries intérieures » à la société « PM INDUSTRIE », la réfaction des pénalités comme indiquées ci-dessous :**

  Montant des pénalités retenu fixé à 1 572,00 € net de taxe.

  À noter que ce montant correspond à 5 % du montant TTC du marché initial.

  Le décompte général du lot n° 2 sera proposé et notifié à l'entreprise pour validation et signature sur ces bases.

- ⇨ **autorise Monsieur le Maire ou toutes personnes ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-35

Nomenclature : 5.7 - intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE » (SPLAAD) - RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE À LA COLLECTIVITÉ

La SPLAAD, société publique locale, a pour objet de procéder exclusivement, pour le compte de ses actionnaires, à tous les actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Par délibération en date du 15 juin 2009, la Ville de MARSANNAY-LA-CÔTE a décidé de participer au capital de la société et détient à ce jour 30 actions d'une valeur nominale de 1 000 €.

La Ville de MARSANNAY-LA-CÔTE est représentée à l'assemblée spéciale de la SPLAAD par M. Jean-Michel VERPILLOT.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales, le représentant permanent de la collectivité doit rendre compte de ses missions à l'assemblée délibérante au moins une fois par an.

Accusé de réception en préfecture
021-212100907-20200701-DELIB2020-35-DF
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

C'est dans ce cadre que Monsieur Jean-Michel VERPILLOT a l'honneur de soumettre à votre appréciation un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 30 juin 2019 et approuvé par son assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019. Il se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information et notamment pour vous transmettre le rapport de gestion et les comptes détaillés de la société.

Vu l'article 1524-5° du Code général des collectivités territoriales et plus précisément son alinéa 14,

Vu le rapport sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2019,

Ce dossier a été présenté en commission « finances », lors de sa réunion du 22 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇨ **prend acte du rapport annuel de l'élu mandataire à la collectivité portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2019 ;**

- ⇨ **donne quitus de sa mission pour l'exercice clos au 30 juin 2019 à son élu mandataire suppléant à l'assemblée spéciale de la société, Monsieur Jean-Michel VERPILLOT.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

SPLAAD
L'aménageur public

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »

Au capital de 2 740 000 euros
Siège social : Communauté d'Agglomération du Grand Dijon
40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON
RCS Dijon : 514 021 856

PROPOSITION DE

RAPPORT ANNUEL AUX ELUS MANDATAIRES DE COLLECTIVITES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

DE LA SPLAAD

(RAPPORT VISE A L'ARTICLE L.1524-5 ALINEA 14 DU CGCT)

Exercice ouvert le 1er juillet 2018 et clos au 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PRESENTATION GENERALE au 30 juin 2019

Dénomination sociale	**Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD)**
Siège social	**Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON**
RCS **SIRET**	**DIJON 514 021 856** **514 021 856 00018**
Capital social	**2 740 000 € - 2 740 actions de 1 000 €**
Exercice social	**1er juillet au 30 juin**
Date de Constitution **Durée de Vie**	**22 juillet 2009 – Immatriculation : 4 août 2009** **99 ans (jusqu'au 3 août 2108)**
Président du CA	**Monsieur Pierre PRIBETICH**
Vice Président du CA	**Monsieur Dominique GRIMPRET**
Directrice Générale	**Madame Marion JOYEUX**
Contrôle des actionnaires Sur la société	Art 24 Statuts : Toute concession d'aménagement, tout mandat de prestations de services, passé sans publicité ni mise en concurrence, est qualifié de « contrat in house » ou de « quasi-régie » passé entre la société et ses actionnaires, et est soumis préalablement, en application du Code de Commerce, à l'approbation du Conseil d'Administration. Chacun de ces contrats décrit dans le détail les modalités de contrôle de la collectivité actionnaire sur les conditions d'exécution de la convention par la société. Chaque administrateur représentant chaque collectivité actionnaire exerce, au sein du conseil d'administration doté des pouvoirs visés à l'article 17, un contrôle collégial étroit de la société dans les conditions précisées dans le règlement intérieur.

Objet – AGE 20/10/2017

« La Société a pour objet la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme et de construction.

A cet effet, elle pourra réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location,
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières…) nécessaires à ces opérations,
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis,
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur,
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement ou de construction,
- Et, plus généralement, l'équipement et la construction d'ouvrages nécessaires au développement de la vie économique et sociale des collectivités territoriales, ainsi qu'au renouvellement urbain.

La société exercera les activités visées ci-dessus pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales actionnaires s'inscrivant dans le cadre des relations « in house ».

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra également participer en tant que de besoin, à un Groupement d'Intérêt Économique (GIE). »

Commissaire aux Comptes – désignés par l'AGO du 16 décembre 2016

Titulaire **Cabinet CLEON MARTIN BROICHOT et Associés** représenté par Jean-Yves MARTIN

Suppléant **Nicolas SAILLARD**

Documents en vigueur :

- **Pacte d'actionnaires**
- **Règlement intérieur du Conseil d'Administration**
- **Règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale**
- **Règlement de la CAO**
- **Guide des procédures des achats**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Adhésion au Groupement d'Intérêt économique G.I.E. NOVEA

VIE DE LA SPLAAD

L'exercice comptable de la SPLAAD ouvert au 1er juillet 2018 s'est achevé le 30 juin 2019 et l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de la Société le 19 décembre 2019.

Durant cet exercice, les instances de la Société se sont réunies :

→	Conseil d'Administration :	5 séances
→	Assemblée Spéciale :	5 séances
→	Assemblée Générale Ordinaire :	1 séance (approbation des comptes 2015-16)
→	Assemblée Générale Extraordinaire :	ne s'est pas réunie

Evènements majeurs de l'exercice :

- **Direction générale**

Le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2017 a décidé de renouveler le mandat de Madame Marion JOYEUX à la Direction Générale de la Société, pour une durée de 6 exercices.

- **Actionnariat**

La Commune de Neuilly-les-Dijon, actionnaire de la SPLAAD depuis le 20/10/2011, a fusionné avec la Commune de Crimolois, par arrêté préfectoral en date du 04/02/2019. Ainsi, depuis le 28/02/2019, une commune nouvelle est créée, portant le nom de Neuilly-Crimolois. Le Conseil d'Administration du 21/03/2019 a agréé le transfert des 30 actions détenues par la Commune de Neuilly-les-Dijon au profit de la Commune nouvelle de Neuilly-Crimolois, dans le cadre des dispositions de l'article 12 des Statuts de la SPLAAD.

- **Présidence de l'Assemblée Spéciale**

Les Collectivités détenant un nombre d'actions ne leur permettant pas de siéger directement au Conseil d'Administration sont réunies en Assemblée Spéciale, dont la Présidence est annuelle et tournante.

Anciennes présidences :

- Ville de Quetigny représentée par Monsieur Rémy DETANG
- Ville de Marsannay-La-Côte représentée par Monsieur Philippe GUYARD
- Ville de Sennecey-les-Dijon représentée par Monsieur Christophe CHEVRIAU
- Ville de Fénay, représentée par Monsieur Claude PICCARD
- Ville de Corcelles-les-Monts, représentée par Monsieur Patrick ORSOLA
- Ville de Plombières-les-Dijon, représentée pat Monsieur Dominique SARTOR
- Ville de Neuilly-les Dijon devenue Neuilly-Crimolois, représentée par Monsieur Michel GREMERET

Pour l'exercice 2018-2019, la présidence de l'Assemblée Spéciale a été assurée par la Ville de Magny-sur-Tille, représentée par Monsieur Nicolas BOURNY, nommée en séance du 26 novembre 2018.

- **Nominations et changements de représentants permanents :**

- Le Conseil d'Administration du 26/11/2018 a pris acte du changement du représentant permanent de la Ville de Talant au Conseil d'Administration : Monsieur Adrien GUENE succède à Monsieur Gilles TRAHARD, et ce pour la durée du mandat électoral restant à courir.

- Suite au transfert des actions détenues par la Commune de Neuilly-les-Dijon à la Commune nouvelle de Neuilly-Crimolois, le Conseil d'Administration du 21/03/2019 a pris acte de l'intégration de la Commune Neuilly-Crimolois à l'Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et a pris acte de la désignation de Monsieur Michel GREMERET en qualité de représentant permanent de la Commune de Neuilly-Crimolois pour la durée de son mandat électif.

- Censeurs :

Les communes suivantes, membres de l'Assemblée Spéciale, ont confié à la SPLAAD une nouvelle opération durant l'exercice 2018/2019, participent désormais aux séances du Conseil d'Administration en qualité de Censeur :

- Ville de Magny-sur-Tille représentée par Monsieur Nicolas BOURNY (depuis le Conseil d'Administration du 26/11/2018)
- Ville de Fénay représentée par Monsieur Claude PICARD (depuis le Conseil d'Administration du 21/03/2019)

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

La Ville de Plombières-les-Dijon n'a plus de poste de Censeur attribué, ne confiant plus d'opération à la SPLAAD depuis le Conseil d'Administration du 21/03/2019.

Evènements majeurs postérieurs de l'exercice 2018-2019 :

- **Nominations et changements de représentants permanents :**

Le Conseil d'Administration du 26/09/2019 a pris acte du changement du représentant permanent de la Région Bourgogne – Franche-Comté au Conseil d'Administration : Monsieur Stéphane GUIGUET succède à Madame Saliha M'PIAYI, et ce pour la durée du mandat électoral restant à courir.

La Ville de Longvic représentée par Monsieur José ALMEIDA s'est vue attribuer un poste de Censeur depuis la signature de la Convention de Prestations Intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement pour la requalification du quartier Valentin, notifié à la SPLAAD le 02/07/2019.

Le Conseil d'Administration du 28/11/2019 a pris acte de la démission de Monsieur Michel GREMERET de son mandat électif à la Commune de Neuilly-Crimolois.
Le prochain Conseil Municipal de Neuilly-Crimolois désignera son nouveau représentant permanent au sein des instances de la SPLAAD.

MODALITES D'APPLICATION DU CONTRÔLE ANALOGUE EXERCES PAR LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES

Article 24 des statuts - Contrôle des actionnaires sur la société

« Toute concession d'aménagement, tout mandat, tout contrat de prestations de services, passé sans publicité ni mise en concurrence, est qualifié de "contrat in house" ou de "quasi-régie" passé entre la société et ses actionnaires, et est soumis préalablement, en application du Code de Commerce, à l'approbation du conseil d'administration.
Chacun de ces contrats décrit dans le détail les modalités de contrôle de la collectivité actionnaire sur les conditions d'exécution de la convention par la société.
Les collectivités territoriales et groupements de collectivités actionnaires exercent sur la société, individuellement et conjointement, un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. Ce contrôle collégial étroit de la société s'exerce notamment par le biais de la participation, directe ou indirecte, de l'ensemble des actionnaires aux organes sociaux décrits dans les présents statuts, tels que le conseil d'administration, l'assemblée spéciale et les assemblées générales. Les modalités de ce contrôle analogue pourront également être précisées et développées dans le règlement intérieur, ainsi que par les engagements définis au sein du pacte d'actionnaires. »

Les modalités d'exercice du Contrôle analogue sont les suivantes :

- Pacte d'actionnaires
- Règlement Intérieur de l'Assemblée Spéciale / Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- Comité de Contrôle et Stratégique
- Collège de Censeurs au sein du Conseil d'Administration
- Commission d'Appel d'Offres

Le règlement intérieur de la SPLAAD a pour objectif de déterminer précisément les modalités essentielles de fonctionnement de la Société pour répondre aux critères du « in house », et notamment pour permettre aux Collectivités Territoriales Actionnaires d'exercer un contrôle sur le Société qui soit global et analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

- **Le Comité de Contrôle et Stratégique**

Le Comité de Contrôle et Stratégique a pour objet de vérifier la conformité des contrats passés en vue de sa préparation et de sa réalisation pour chaque opération engagée par la SPLAAD. De fait, il veille à l'application optimale de la concession d'aménagement ou de tout contrat passé avec un Actionnaire en vue de la réalisation de l'opération, de suivre les résultats des actions engagées et de faire toute proposition à sa bonne exécution.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-33-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Ce comité complète ainsi les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales Actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de l'opération concédée et de son déroulement.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni 11 fois avec pour ordre du jour :

27/09/2018 – Ville de Dijon
Ecoquartier Heudelet – HALLE 038 – Réhabilitation – compte de résultat de clôture de l'opération

16/11/2018 – Corcelles-les-Monts
Présentation du CRAC de l'opération « Derrière les Jardins »

16/11/2018 – Plombières-les-Dijon
Présentation du CRAC de l'opération « Les bords de l'Ouche »

16/11/2018 – Ville de Dijon
Présentation des CRAC : Quai des Carrières Blanches, Ecoquartier Jardin des Maraîchers, Centre Commercial Fontaine d'Ouche, Ecoquartier de l'Arsenal et Amora

16/11/2018 – Dijon Métropole
Présentation des CRAC : TAE AGRONOV BRETENIERE, Ecopole VALMY, Ecoparc DIJON BOURGOGNE et Parc d'activités BEAUREGARD

16/11/2018 – Quetigny
Présentation du CRAC de l'opération « Cœur de Ville »

16/11/2018 – Sennecey-les-Dijon
Présentation du CRAC de l'opération « ZAC des Fontaines »

19/11/2018 – Chenôve
Présentation des CRAC : ZAC Centre Ville – Centralité, Centre commercial Saint Exupéry et Kennedy

23/05/2019 – Ville de Dijon
Territoire Grand Est - avenant n°5 à la convention de prestations intégrées – Opération « Site des Poussots »

23/05/2019 – Magny-sur-Tille
1. Magny Village – avenant 1 à la convention de prestations intégrées – suppression de l'opération « Salle Polyvalente » et activation du Lot 1 « Habitat Centre Village »
2. Réhabilitation de la Salle polyvalente – projet de convention de prestations intégrées portant mandat

23/05/2019 – Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté
1. Avenant n°2 au contrat particulier de l'opération « Lycée Pierre Bérégovoy » à Nevers : Reconstruction du bâtiment administration-externat
2. Avenant n°2 au contrat particulier de l'opération « Lycée agricole des terres de l'Yonne » à Venoy : Construction d'une nouvelle stabulation pour l'élevage laitier
3. Avenant 4 au contrat particulier de l'opération « Lycée Désiré Nisard » à Chatillon-sur-Seine : Organisation des bâtiments du lycée à usage actuellement mixte, vers un usage exclusif en internat ou externat

Depuis la fin de l'exercice, le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni 7 fois.

- **La Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 3 fois durant l'exercice 2018-2019, avec pour ordre du jour :

Commission d'Appel d'Offres du 07/12/2018 :
CHENOVE – OPERATION « CENTRALITE » - SECTEUR SAINT EXUPERY
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur Esquisse pour la requalification du centre commercial Saint Exupéry et ses abords

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020135-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Appel d'Offres Restreint suivant l'article 90 II 1° a) du Décret n°2016-360 du 25/03/2018,
en application des articles 42 1° a) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 66, 69 et 70 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics
Présentation du rapport d'admissibilité et d'analyse des candidatures – 1ère phase de la consultation - décision de retenir 5 candidats pour soumissionner à la 2ème phase de la consultation, soit remise d'une offre
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 21/03/2019.

Commission d'Appel d'Offres du 01/04/2019 :
CHENOVE – OPERATION « CENTRALITE » - SECTEUR SAINT EXUPERY
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur Esquisse pour la requalification du centre commercial Saint Exupéry et ses abords
Appel d'Offres Restreint suivant l'article 90 II 1° a) du Décret n°2016-360 du 25/03/2018,
en application des articles 42 1° a) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 66, 69 et 70 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics
Présentation du rapport d'admissibilité et d'analyse des offres – 2ème phase de la consultation – sélection de l'équipe
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 23/05/2019.

Commission d'Appel d'Offres du 27/06/2019 :
DIJON METROPOLE – CAMPUS METROPOLITAIN
Marché public global de performance (Article 34 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et Article 92 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)
Passé en procédure de dialogue compétitif (Article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et Articles 25, 47, 56, 62, 75 et 76 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016)
Présentation du rapport d'analyse des offres finales – avis motivé sur la sélection du lauréat
Le rapport détaillé de cette Commission d'Appel d'Offres a été présenté au Conseil d'Administration du 26/09/2019.

Depuis la fin de l'exercice, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 01/07/2018-30/06/2019

Conventions de prestations intégrées en cours

Conventions de prestations intégrées portant concession d'aménagement :

- Dijon Métropole – Saint-Apollinaire-Quetigny – Ecoparc Dijon Bourgogne (ZAC Parc d'Activités Économiques de l'Est Dijonnais)
- Dijon – Territoire Grand Sud

Lot 1 - Reconversion des friches militaires Etamat-Bonnotte-Minoteries (ZAC de l'Arsenal)
Lot 4 - Reconversion de l'ex site Unilever « ex –AMORA »

- Dijon – ZAC de la Fontaine d'Ouche – Opération d'Aménagement Cœur de Quartier
- Sennecey-les-Dijon - ZAC des Fontaines
- Dijon Métropole – Longvic/Ouges – Parc d'activités Beauregard
- Chenôve – Opération Kennedy
- Chenôve – ZAC Centre Ville – devenue opération « Centralité »
- Dijon – Territoire Grand Est

Lot 1 – Ecocité « Jardin des Maraichers »
Lot 2 – Secteur Mont-Blanc 2
Lot 3 – Secteur Mont-Blanc 1

- Dijon – Fontaine d'Ouche -Quai des Carrières Blanches
- Dijon Métropole – Dijon – Territoire Grand Nord- Parc d'activités Économiques – Ecopôle VALMY
- Dijon Métropole – Technopôle Agro-Environnement Bretenière - Agronov
- Dijon Métropole – ZA Bressey-sur-Tille
- Longvic – Les Monts – « Derrière les Jardins »
- Quetigny – Opération « Centralité »
- Dijon Métropole – Campus Métropolitain

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020135-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Autres conventions de prestations intégrées :

- Région Bourgogne – Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour :
  - Le Creusot – Lycée Léon Blum - Restructuration globale
  - Charolles – Lycée Julien Wittmer – Construction d'un gymnase
  - Châtillon-sur-Seine – Lycée Désiré Nisard – Organisation des bâtiments
  - Mâcon – Lycée René Cassin – Restructuration des ateliers
  - Nevers – Lycée Pierre Bérégovoy – Reconstruction d'un bâtiment
  - Sens – Lycée Catherine et Raymond Janot – Restructuration de la ½ pension, Amélioration thermique, rénovation intérieure
  - Venoy – Lycée Agricole des Terres de l'Yonne – Construction d'une nouvelle stabulation
- Dijon Métropole – Construction d'un parking aérien en superstructure, rue de l'Hôpital à Dijon – Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Communauté Urbaine Creusot Montceau – réhabilitation du site Jaurès au Creusot – Projet Technopolitain – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Conventions de prestations intégrées nouvelles

Conventions de prestations intégrées signées en cours d'exercice :

- Magny-sur-Tille – Opération Magny Village » - Concession d'aménagement
- Fénay – Résidence séniors – Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une nouvelle opération de construction
- Magny-sur-Tille – Réhabilitation de la salle polyvalente - Mandat de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Convention de prestations intégrées signée après la clôture de l'exercice :

- Dijon – Territoire Grand Est - Lot 4 – Opération « Site des Poussots » - Concession d'aménagement
- Longvic – Quartier Valentin – Mandat d'études préalables
- Région Bourgogne – Lycée Hippolyte Fontaine à Dijon (21) – Restructuration des ateliers « Maintenance des automobiles », « Carrosserie » et « Structures métalliques » (bâtiments F et B) - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Région Bourgogne – Lycée Mathias à Chalon-sur-Saône (71) - Réfection du gymnase y compris mur d'escalade - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Région Bourgogne – Lycée LA PRAT'S à Cluny (71) – Réfection de l'internat (bâtiment B) - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Chenôve – Opération « Vergers du sud » - Mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement pour la reconquête du quartier « Vergers du sud »

Conventions de prestations intégrées liquidées

Convention de prestations intégrées en cours de liquidation durant l'exercice :

- Dijon – Territoire Grand Sud – réhabilitation de la Halle Bonnotte – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Chenôve – Centre commercial Saint Exupéry – Portage immobilier, Gestion, Exploitation
- Dijon 35/37 rue des Ateliers – réhabilitation partielle d'un bâtiment – mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Convention de prestations intégrées liquidée en cours d'exercice :

- Dijon – Réhabilitation Halle 038 - Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Convention de prestations intégrées liquidée après la clôture de l'exercice :

- Plombières-les-Dijon – Les Bords de l'Ouche – Concession d'aménagement

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

RESULTATS FINANCIERS

Comptes établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur

Pour l'exercice 2018-2019, le rapport de gestion a été présenté en Assemblée Générale Ordinaire le 19 décembre 2019.

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, applicables aux Sociétés d'Économie Mixtes Locales, et donc aux Sociétés Publiques Locales.

Dans le détail, les points suivants peuvent être notés s'agissant de la structure et non pas des opérations qu'elle mène.

Au cours de l'exercice clos le 30/06/2019, les produits d'exploitation se décomposent en deux types de produits :

► La rémunération perçue au titre des mandats et des autres produits :
- 342 K€ (contre 373 K€ l'an passé) de rémunération facturée par la société sur la convention de mandat de délégation de Maitrise d'Ouvrage entre la Région de Bourgogne Franche-Comté et la Société pour le contrat cadre de réhabilitation des 7 lycées confiés.
- 94 K€ de refacturation vers les opérations d'interventions de sous-traitants.

► La rémunération perçue au titre des opérations d'aménagement :
Les transferts de charges correspondent à la rémunération prélevée sur les comptes des concessions d'aménagement et s'élèvent pour l'exercice à 1.267 K€ contre 1.786 K€ l'an passé.

L'analyse des postes de charges fait ressortir les points suivants :

Le montant du poste des traitements et salaires s'élève à 754.592 € pour 12 mois (contre 760.676 € pour l'exercice précédent) soit une variation quasi nulle (effectif présent au 30/06/2019 – 15,06 ETP et effectif présent au 30/06/2018 – 16,05 ETP).

Le montant des cotisations et avantages sociaux s'élève à 399.688 € pour les 12 mois de l'exercice (contre 411.075 € l'an passé) soit une variation plus importante que celle des salaires.

Les charges externes s'élèvent à 300.885 € contre 349.531 € l'an passé. La principale variation vient de charges non récurrentes liées aux missions des professionnels du chiffre sur l'année passée.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 1.495.192 € sur 12 mois (contre 1.637.431 € pour l'exercice précédent) pour un total de produits d'exploitation de 1.680.299 € soit un résultat d'exploitation positif de 185.107 €.

Compte tenu du résultat financier négatif de 2.973 €, le résultat courant avant impôt s'élève à +182.134 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 516 €, et de l'absence d'impôt sur les sociétés à payer, les comptes annuels font apparaître un résultat net s'élevant à 181.617,88 € pour des capitaux nets après prise en compte du résultat de l'exercice de 2.078.418 €, hors prise en compte des subventions d'investissement des programmes pour un montant de 1.261.946 €, soit un total de capitaux propres de la structure et des programmes de 3.340.364 €.

o o o O O O o o o

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212107-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de transmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Pierre CLEON
Jonus MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Membre indépendant AUDECIA
Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7, rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

CLEON
MARTIN
BROICHOT

SPLAAD
S.A. au capital de 2 740 000 euros

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

R.C.S. : 514 021 856

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Madame Marion JOYEUX, Directrice Générale :

Autorisation :

Conseil d'administration du 1er mars 2018.

Nature et objet :

Signature d'un contrat de travail à durée indéterminée avec Madame Marion JOYEUX au titre de ses fonctions de Directrice Financière.

Modalités :

La société SPLAAD a versé une rémunération égale à 3 650 euros nets par mois (sur 13 mois) à Madame Marion JOYEUX au titre de son contrat de travail.

2. Avec DIJON METROPOLE :

Autorisation :

Conseil d'administration du 12 septembre 2016.

Personnes concernées :

Monsieur Pierre PRIBETICH, Président du Conseil d'administration de la société SPLAAD et Premier Vice-Président de DIJON METROPOLE, actionnaire de la société SPLAAD.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Nature et objet :

Mise à disposition de locaux par DIJON METROPOLE, sis 40 avenue du Drapeau à DIJON (21000) à la SPLAAD, à compter du 15 septembre 2016.

Modalités :

La société SPLAAD a supporté un loyer de 48 111 euros au titre de l'exercice social 2018/2019.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2019

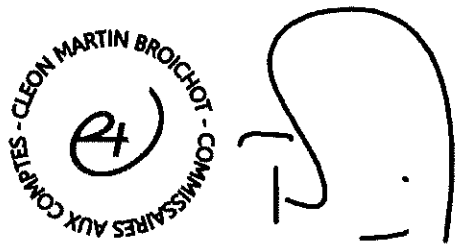

Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Membre indépendant AUDICIA

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7, rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342

CLEON
MARTIN
BROICHOT

SPLAAD
S.A. au capital de 2 740 000 euros

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON CEDEX

R.C.S. : 514 021 856

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SA SPLAAD**, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe « Modalités de comptabilisation des opérations de concession » et « Modalités de comptabilisation des opérations sous mandats » exposent le traitement comptable des opérations de concession et des opérations sous mandats gérés par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON
MARTIN
BROICHOT

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2019

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

ACTIF	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
Capital souscrit non appelé			0	0	0
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 813		51 813	51 321	492
(Moins) Amortissements	-44 659		-44 659	-26 252	-18 407
Total rubrique	7 154		7 154	25 069	-17 915
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains aménagés					
Constructions-Construction en cours		9 662 765	9 662 765	8 991 495	671 270
(Moins) Amortissements		-1 953 682	-1 953 682	-1 676 906	-276 776
Immobilisations autres	30 213		30 213	37 330	-7 117
(Moins) Amortissements	-18 816		-18 816	-20 603	1 787
Total rubrique	11 397	7 709 083	7 720 480	7 331 316	389 164
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts et Dépôts cautions					
Autres natures-Participations Provision pour déprec. Immo Fin.					
Total rubrique	0		0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**18 551**	**7 709 083**	**7 727 634**	**7 356 385**	**371 249**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN COURS					
Etudes générales		5 043 899	5 043 899	4 493 776	550 123
Appropriation des sols et bâtiments		70 409 909	70 409 909	68 678 095	1 731 814
Infrastructures - travaux d'équipement		64 446 175	64 446 175	54 735 810	9 710 365
Frais annexes-comm.-fin.-généraux		33 178 940	33 178 940	30 406 573	2 772 367
(Moins) Coût revient estimé lots vendus		-90 620 122	-90 620 122	-72 448 029	-18 172 093
(Moins) Provision dépréciation stock					
Total rubrique	0	82 458 801	82 458 801	85 866 225	-3 407 424
Avances et acomptes versés sur commandes	27 400	918 933	946 333	2 786 242	-1 839 909
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	210 513	1 461 594	1 672 107	1 555 502	116 605
provision compte client		0	0	-52 575	52 575
Personnel et comptes rattachés	937		937	762	175
T.V.A. et autres impôts	21 389	1 303 568	1 324 957	1 655 474	-330 517
Autres créances	20 486	1 052 126	1 072 612	4 096 220	-3 023 608
Total rubrique	253 325	3 817 288	4 070 613	7 255 383	-3 184 770
Opérations pour compte (mandats)		62 652 436	62 652 436	48 449 597	14 202 839
DISPONIBILITES	864 118	8 170 106	9 034 224	17 814 394	-8 780 170
REGULARISATION					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 270		20 270	28 786	-8 516
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 165 113**	**158 017 564**	**159 182 677**	**162 200 627**	**-3 017 950**
COMPTES DE LIAISON	4 372 545	13 344 017	17 716 562		17 716 562
Solde réciproque compte de liaison			-17 716 562		-17 716 562
NEUTRALISATION RESULTAT CPE		18 534 440	18 534 440	8 107 756	10 426 684
Total rubrique	4 372 545	31 878 457	18 534 440	8 107 756	10 426 684
TOTAL GENERAL	**5 556 209**	**197 605 104**	**185 444 751**	**177 664 768**	**7 779 983**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PASSIF	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
CAPITAUX PROPRES					
Capital appelé public	2 740 000		2 740 000	2 740 000	
Réserve légale					
Réserve statutaire					
Réserve réglementée					
Report à nouveau	-843 200		-843 200	-1 470 534	627 334
Résultat de l'exercice	181 618		181 618	627 334	-445 716
SITUATION NETTE	2 078 418	0	2 078 418	1 896 800	181 618
Subventions d'investissement		1 261 946	1 261 946	1 312 312	-50 366
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 078 418**	**1 261 946**	**3 340 364**	**3 209 112**	**131 252**
PROVISIONS					
Provisions pour risque /perte					
Provisions pour charges	75 291	1 764 067	1 839 358	2 288 912	-449 554
TOTAL PROVISIONS	**75 291**	**1 764 067**	**1 839 358**	**2 288 912**	**-449 554**
DETTES (1)					
Emprunts et dettes établissts crédit (2)		86 315 359	86 315 359	88 528 847	-2 213 488
Avances des collectivités		30 050 000	30 050 000	28 050 000	2 000 000
Intérêts courus non échus					
Dépôts et Cautionnement reçus		34 104	34 104	56 596	-22 492
Total rubrique		116 399 463	116 399 463	116 635 443	-235 980
Avances et acomptes reçus		163 603	163 603	116 203	47 400
Fournisseurs et comptes rattachés	74 794	2 905 678	2 980 472	5 100 420	-2 119 948
Personnel et comptes rattachés	229 848		229 848	278 497	-48 649
Dettes Fiscales et sociales	42 788	647 272	690 060	411 354	278 706
Autres dettes	11 071	619 060	630 131	312 894	317 237
Charges à Payer		0	0	0	0
Total rubrique	358 501	4 335 613	4 694 114	6 219 368	-1 525 254
Opérations pour compte (mandats)		59 126 094	59 126 094	49 259 739	9 866 355
Produits constatés d'avance	45 358		45 358	52 194	-6 836
TOTAL DETTES	**403 859**	**179 861 170**	**180 265 029**	**172 166 744**	**8 098 285**
COMPTES DE LIAISON	2 998 641	14 717 921	17 716 562		17 716 562
Retraitement des comptes de liaison			-17 716 562		-17 716 562
NEUTRALISATION RESULTAT OPE			0	0	0
Total rubrique	2 998 641	14 717 921	0	0	0
TOTAL GENERAL	**5 556 209**	**197 605 104**	**185 444 751**	**177 664 768**	**7 779 983**
(1) dont à plus d'un an			68 580 241	44 714 285	
(1) dont à moins d'un an			111 521 185	124 336 256	
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			35 598 044	34 242 686	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens	398 307	20 029 186	20 427 493	10 448 260	9 979 233
Montant net du chiffre d'affaires	398 307	20 029 186	20 427 493	10 448 260	9 979 233
Production stockée		-2 191 798	-2 191 798	10 749 693	-12 941 491
Production immobilisée					
subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 281 988	1 243 224	2 525 212	3 410 746	-885 534
Autres produits	4		4	46	-42
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 680 299	19 080 612	20 760 911	24 608 745	-3 847 834
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	300 885	17 376 056	17 676 941	20 698 648	-3 021 707
Impôts, taxes et versements assimilés	14 188	150 024	164 212	153 005	11 207
Salaires et Traitements	754 592		754 592	760 676	-6 084
Charges sociales	399 688		399 688	411 075	-11 387
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur Immobilisations : dot. aux amorts	25 837	276 775	302 612	300 998	1 614
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions	0	1 299 727	1 299 727	1 694 037	-394 310
Autres charges	2	52 574	52 576	9	52 567
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 495 192	19 155 156	20 650 348	24 018 448	-3 368 100
RESULTAT D'EXPLOITATION	185 107	-74 544	110 563	590 297	-479 734
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

SPLAAD
L'aménageur public

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	SOCIETE	PROGRAMMES	CUMUL	30/06/2018	VARIATION
PRODUITS FINANCIERS					
De participation					
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.					
Autres intérêts et produits assimilés			0	0	0
Reprise sur prov. Dépréciations, transferts					
Différences positives de change					
Produits nets sur cession de valeurs mobilière de placement					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0
CHARGES FINANCIERES					
Dot. amortissements, dépréc., prov.					
Intérêts et charges assimilées	2 973	84 901	87 874	77 951	9 923
Différences négatives de change					
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 973	84 901	87 874	77 951	9 923
RESULTAT FINANCIER	-2 973	-84 901	-87 874	-77 951	-9 923
RESULTAT COURANT avant impôts	182 134	-159 445	22 689	512 346	-489 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	450	0	450	0	450
Sur opérations en capital		50 367	50 367	117 584	-67 217
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		130 535	130 535		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	450	180 902	181 352	117 584	-66 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	966	21 457	22 423	663	21 760
Sur opérations en capital			0	1 933	-1 933
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			0	0	0
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	966	21 457	22 423	2 596	19 827
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-516	159 445	158 929	114 988	-86 594
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS	1 680 749	19 261 514	20 942 263	24 726 329	-3 914 601
TOTAL DES CHARGES	1 499 131	19 261 514	20 760 645	24 098 995	-3 338 350
Bénéfice ou Perte	181 618	0	181 618	627 334	-576 251

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019 dont le total est de 185 444 750,51 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 181 617,88 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/11/2019.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

SPLAAD assure la gestion de concession intégrées d'aménagement qui lui sont confiés par les collectivités locales actionnaires de la société. Elle assure également la maitrise d'oeuvre d'opérations sous mandats pour des opérations plus ponctuelles. La société a ainsi géré 18 opérations de concession intégrées et 10 opérations sous mandat au cours de l'exercice 2018/2019.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont des agrégats composés des comptes de la structure et des comptes des opérations gérées par la SPLAAD en vertu de concessions d'aménagement et de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage.

L'annexe aux comptes annuels fournit une information détaillée des comptes entre la structure et les programmes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017 et N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le plan comptable professionnel des opérations d'aménagement et avec le règlement 99-05 applicable aux SEM et par extension aux SPL.

MODALITE DE COMPTABILSATION DES OPERATIONS DE CONCESSION

Conformément à la norme comptable applicable aux Sociétés d'Économie Mixte, les charges engagées en cours de contrat sont inscrites, directement au compte de stock "38" intitulé "En-cours de concession d'aménagement". En fin d'exercice, les charges sont inscrites au compte de charges concerné par le crédit du compte de variation d'en cours des produits réalisés en cours de contrat sont comptabilisés en produits de l'exercice. Les coûts de revient cumulés des éléments cédés sont estimés en fin d'exercice de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier défini à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

territoriales de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir du concédant pour équilibrer l'opération,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte-rendu financier hors participations reçues ou à recevoir du concédant pour équilibrer l'opération.

La comptabilité traduit les Conventions (Concession ou Publiques) d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

A - stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.

B - Comptes de régularisation actifs ou passifs : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant.

C - Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice.

D - Comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient théorique des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées pour une opération, il sera doté une provision pour charges égale au montant de l'écart constaté.

En conséquence, et dans ce cas, la valeur du stock relative à l'opération concernée sera nulle.

NOTE SUR LES COMPTES DE LIAISON

Ils reflètent les échanges comptables et financiers entre, d'une part la société et les programmes, et d'autre part, les programmes entre eux.

Ils apparaissent à l'actif et au passif des bilans de la structure et des programmes , mais pas sur le bilan consolidé puisqu'ils sont destinés à s'annuler , étant des comptes de "transit".

MODALITÉS DE COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS SOUS MANDATS

La circulaire N°85-175 de la Délégation Générale des Collectivités Locales (DGCL) aborde les conventions de mandat dans les termes suivants :
Le mandataire d'une collectivité locale est tenu de se conformer aux réglementations qui s'imposeraient à cette collectivité si elle assurait elle-même l'exécution de l'opération objet du mandat et notamment, s'agissant des marchés, au Code des marchés publics. Il convient dès lors, que les conventions de mandat rappellent que les dispositions de ce code sont applicables aux travaux, fournitures et services commandés par le mandataire. Il en est de même s'agissant des règles de la comptabilité publique.
La reddition annuelle des comptes est d'ordre public. Lorsqu'un mandat s'exécute sur plusieurs années, la convention doit l'organiser de telle manière que le comptable public puisse rattacher annuellement à son compte de gestion les opérations en cause, appuyées des pièces justificatives prévues par le décret N°83-16 du 13 janvier 1983, auquel il convient de se reporter.

La convention de mandat doit prévoir la remise, par le mandataire à la collectivité mandante de ces justifications, afin que cette dernière puisse les faire parvenir au comptable, soit à l'occasion de chaque remboursement de sommes
payées directement par le mandataire sur sa propre trésorerie, soit au moins une fois l'an dans l'hypothèse où les règlements effectués par le mandataire sont financés par des avances de la collectivité.

Le plan comptable des SEM, applicable aux SPL, prévoit l'utilisation du compte 461 "Opérations pour compte" pour traduire en comptabilité les mandats.
Ce compte est subdivisé en quatre sous-comptes, lesquels peuvent être eux-mêmes subdivisés en autant de sous-comptes que cela est nécessaire.
Ainsi, pour chaque mandat, les comptes suivants sont utilisés :
461 - 1 Préfinancement (correspondant aux sommes versées par le mandant pour payer les travaux)
461 - 2 Opérations (travaux, honoraires, frais annexes, etc..)
461 - 3 Encaissements
461 - 7 Rémunération SPL

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-89-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

En dehors de ces comptes spécifiques la SPL traduira les opérations relatives aux mandats via :
- les comptes de tiers (clients, fournisseurs, débiteurs et créditeurs ...) pour enregistrer la contrepartie

des charges et produits relatifs au mandat,
- les comptes de liaison ou de trésorerie pour enregistrer les mouvements financiers.

Le mandataire (la SPL) enregistre quant à lui sa rémunération dans un compte spécifique :
706 - 4 Rémunération de mandat. »

En dehors de ces comptes spécifiques, le mandataire utilisera :
- les comptes d'emprunts lorsqu'il souscrit lui-même un emprunt pour financer une opération,
- les comptes de tiers (clients, fournisseurs, débiteurs et créditeurs ...) pour enregistrer la contrepartie des charges et produits relatifs au mandat,
- Les comptes de liaison ou de trésorerie pour enregistrer les mouvements financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 25 ans
- Logiciels	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Agencements et installations	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

PORTAGE FONCIER SUR L'OPERATION PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD

Par acte administratif de vente du 16 janvier 2018, la SPL a cédé plusieurs parcelles de terrain pour une valeur de 1.134 K€ à l'Etablissement Public Foncier Local des collecttivités de Côte d'Or (EPFL) à la demande de Dijon Métropole. Bien qu'aucun engagement n'ait été signé entre la SPL et l'EPFL, ces parcelles ont vocation à être racheté par la SPL à terme suivant la délibération de l'EPFL du 30 novembre 2017.
A ce titre, le portage foncier est rémunéré par une participation de 3% sur la valeur de vente à la charge de la SPL.

CONTENTIEUX FISCAL SUR L'OPERATION PARC D'ACTIVITES DE L'EST DIJONNAIS

La SPL avait contesté auprès de l'administration fiscale le classement de terrains comme étant "à bâtir", engendrant une taxe foncière importante (150.000 €/an).
Le contentieux s'est dénoué le 17/06/2019 par une décision du Conseil d'Etat qui a rejeté l'intégralité des demandes de la SPLAAD.
Les comptes de l'opération concernée comportent bien l'intégralité du montant des taxes foncières appelées depuis le début de la concession.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Principaux postes Bilanciels - clôture au 30/06/2019

ACTIF	Structure	Concessions	Mandats	Total
Immobilisations	18 551	7 709 083		7 727 634
En cours de productions		82 458 801		82 458 801
Créances	300 995	4 154 097	582 124	5 037 216
Disponibilités	864 118	6 042 253	2 127 853	9 034 224
Comptes de liaison (1)	4 372 545	11 121 316	2 222 700	17 716 561
Opérations de Mandat (2)			62 652 436	62 652 436
Neutralisation résultat Opé		18 534 440		18 534 440
TOTAL ACTIF	**5 556 209**	**130 019 990**	**67 585 113**	**203 161 312**

PASSIF				
Capitaux Propres	2 078 418	1 261 946		3 340 364
Provisions	75 291	1 764 067		1 839 358
Dettes	403 860	114 391 727	6 343 348	121 138 935
Comptes de Liaison (1)	2 998 640	12 602 250	2 115 671	17 716 561
Opérations de Mandat (2)			59 126 094	59 126 094
Neutralisation résultat Opé				
TOTAL PASSIF	**5 556 209**	**130 019 990**	**67 585 113**	**203 161 312**

(1) voir note sur les comptes de liaison au § Présentation des états financiers

(2) voir note sur les opérations de Mandat dans le § règles et méthodes comptables

Le tableau vous présente les principaux postes bilanciels découpés entre la comptabilité de la structure (fonctionnement de la SPLAAD), les opérations d'aménagement confiées sous forme de concessions et les opérations confiées sous forme de mandats.

Le total général de 203 161 312 € est différent de celui du bilan 185 444 751 €. L'écart correspond aux comptes de liaison pour 17 716 562 € (voir note page 11 de l'annexe).

Par ailleurs, s'agissant d'une présentation condensée, certains postes ont été regroupés :

- Poste « créances » = poste avances et acomptes + sous-total des autres créances + charges constatées d'avance
- Poste « Dettes » = sous total poste endettement + sous-total poste dettes + produits constatés d'avance

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Neutralisation des résultats d'opérations

Au titre de l'exercice 2018/2019, les engagements prévisionnels des Collectivités Territoriales et E.P.C.I. calculés conformément aux dispositions de l'avis de C.R.C. n° 99-05 du 23/06/99 a conduit à la comptabilisation des soldes suivants :

Ce poste comprend la neutralisation des résultats intermédiaires provisoires des opérations d'aménagement.

OPERATIONS	Charge du concédant	Profit du concédant
Dijon Métropole - Ecoparc	229 880	
Dijon Métropole - Parc d'activité Beauregard	173 058	
Dijon Métropole - Ecopôle Valmy	37 000	
Dijon Métropole - Technopôle Bretenière	61 598	
Ville de Dijon - Ecoquartier Arsenal	228 392	
Ville de Dijon - ZAC de la Fontaine d'Ouche		808 368
Ville de Dijon - Quai des Carrières blanches	1 509 142	
Ville de Dijon - Territoire Grand Est	559 273	
Ville de Dijon - Quai 64	7 879 707	
Ville de Chenôve - Opération Kennedy	263 945	
Ville de Chenôve - Centralité	2 852 726	
Ville de Chenôve - Saint Exupéry	3 741 457	
Ville de Plombières-lès-Dijon - Les Bords de l'Ouche	243 460	
Ville de Quetigny - Coeur de ville	1 531 037	
Ville de Sennecey-lès-Dijon - ZAC des Fontaines	32 134	
TOTAUX	19 342 809	808 368

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Accusé de réception en préfecture
021-212105847-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

SPLAAD
L'aménagement public

TABLEAU DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Concédant	Nom de l'opération	Date de signature initiale	Prise en charge du résultat	Résultat prévisionnel hors participation de la collectivité co-contractante HT	Subvention globale à l'équilibre de l'opération prévue HT	Subvention globale à l'équilibre de l'opération reçue HT	Rétrocessions d'équipements au concédant reçues HT
Ville de Dijon	Ecoquartier Arsenal	02/10/2009	Concédant	31 855 K€	5 835 K€	924 K€	1 400 K€
Ville de Dijon	ZAC Fontaine d'ouche	02/10/2009	Concédant	13 541 K€	13 266 K€	12 900 K€	1 050 K€
Ville de Chenôve	Opération Kennedy	23/12/2014	Concédant	conso	conso	conso	conso
Ville de Chenôve	Centralité	08/11/2017	Concédant	18 996 K€	7 364 K€	1 923 K€	0 K€
Ville de Dijon	Quai des carrières blanches	11/01/2010	Concédant	10 685 K€	190 K€	0 K€	1 667 K€
Dijon Métropole	Ecoparc	23/07/2009	Concédant	85 754 K€	3 572 K€	0 K€	1 667 K€
Ville de Sennecey	ZAC des Fontaines	19/11/2009	Concédant	14 299 K€	282 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Parc d'activité Beauregard	02/12/2009	Concédant	34 455 K€	2 951 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Ecopole Valmy	21/10/2010	Concédant	24 925 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ville de Dijon	Territoire Grand Est	11/01/2010	Concédant	31 677 K€	3 024 K€	0 K€	0 K€
Ville de Dijon	Quai 64	02/10/2009	Concédant	21 905 K€	4 240 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc	23/07/2009	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc 2	23/07/2009	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Bressey-Tille	19/05/2011	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Ville de Plombière les Dijon	Les bords de l'ouche	26/09/2011	Concédant	no	no	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Technopole Bretenière	16/05/2011	Concédant	8 421 K€	1 250 K€	1 250 K€	700 K€
Ville de Chenôve	Saint Exupéry	28/06/2013	Concédant	3 065 K€	1 605 K€	0 K€	0 K€
Ville de Corcelles Les Monts	Corcelles Les Monts	16/05/2013	Concédant	4 619 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ville de Quetigny	Cœur de ville	02/12/2014	Concédant	7 512 K€	9 467 K€	0 K€	0 K€
Dijon Métropole	Campus	06/04/2018	Concédant	nc	nc	0 K€	0 K€
Ville de Magny	Magny Ville	27/11/2018	Concédant	nc	nc	0 K€	0 K€
Total				**311 709 K€**	**53 044 K€**	**16 997 K€**	**6 483 K€**

nc = Information non communiquée car le CRAC du bilan initial de l'opération n'a pas encore été approuvé par la collectivité et est en cours de montage

no = Information non communiquée car concession inactive

conso = information non communiquée car les opérations de "Chenôve centre ville" et "Kennedy" ont été regroupées dans l'opération "centralité"

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

SPLAAD
l'aménagement public

TABLEAU DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Concédant	Nom de l'opération	Avance de la collectivité comptabilisée HT	Cumul des charges	Cumul des couts de revients estimés des éléments cédés	Neutralisation du résultat intermédiaire	Subvention globale à l'équilibre de l'opération à recevoir HT
Ville de Dijon	Ecoquartier Arsenal	2 000 K€	22 117 K€	-7 443 K€	228 K€	4 911 K€
Ville de Dijon	ZAC Fontaine d'ouche		25 387 K€	-24 313 K€	-808 K€	366 K€
Ville de Chenôve	Opération Kennedy		291 K€	-309 K€	264 K€	
Ville de Chenôve	Centralité	3 000 K€	12 244 K€	-10 182 K€	2 853 K€	5 441 K€
Ville de Dijon	Quai des carrières blanches	1 000 K€	7 622 K€	-8 840 K€	1 509 K€	190 K€
Dijon Métropole	Ecoparc	7 000 K€	27 132 K€	-4 673 K€	230 K€	3 572 K€
Ville de Sennecey	ZAC des Fontaines		6 674 K€	-1 668 K€	32 K€	282 K€
Dijon Métropole	Parc d'activité Beauregard	6 550 K€	11 003 K€	-2 194 K€	173 K€	2 951 K€
Dijon Métropole	Ecopole Valmy	2 000 K€	11 336 K€	-2 505 K€	37 K€	0 K€
Ville de Dijon	Territoire Grand Est	1 000 K€	14 690 K€	-6 696 K€	559 K€	3 024 K€
Ville de Dijon	Quai 64		21 272 K€	-5 159 K€	7 880 K€	4 240 K€
Dijon Métropole	Mont Blanc		67 K€			
Dijon Métropole	Mont Blanc 2		153 K€			
Dijon Métropole	Bressey-Tille		75 K€			
Ville de Plombière les Dijon	Les bords de l'ouche		7 K€		243 K€	
Dijon Métropole	Technopole Bretenière	500 K€	9 074 K€	-9 138 K€	62 K€	0 K€
Ville de Chenôve	Saint Exupéry	4 000 K€	4 640 K€	-4 690 K€	3 741 K€	1 605 K€
Ville de Corcelles Les Monts	Corcelles Les Monts		2 061 K€	-64 K€		0 K€
Ville de Quetigny	Cœur de ville	3 000 K€	9 033 K€	-2 746 K€	1 531 K€	9 467 K€
Dijon Métropole	Campus		520 K€			
Ville de Magny	Magny Ville		3 K€			
Total		**30 050 K€**	**185 400 K€**	**-90 620 K€**	**18 534 K€**	**36 047 K€**

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	51 321		492
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		8 991 495		671 270
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		5 544		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique		31 787		2 100
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
CORPORELLES			TOTAL	9 028 826		673 370
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières					
FINANCIERES			TOTAL			
			TOTAL GENERAL	9 080 147		673 862

	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			51 813	
CORPORELLES	Terrains						
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				9 662 765	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui					
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons					
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				5 544	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport					
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			9 219	24 668	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers					
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours						
CORPORELLES	Avances et acomptes						
CORPORELLES			TOTAL		9 219	9 692 977	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
FINANCIERES	Autres participations						
FINANCIERES	Autres titres immobilisés						
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières						
FINANCIERES			TOTAL				
			TOTAL GENERAL		9 219	9 744 790	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SPLAAD
l'aménagement public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	26 252	18 406		44 659
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 676 906	276 776		1 953 682
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	987	554		1 542
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	19 616	6 876	9 219	17 273
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 697 509	284 206	9 219	1 972 497
	TOTAL GENERAL	1 723 762	302 612	9 219	2 017 156

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé								

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges concernent :

La SPL pour un montant de 75.291 correspondant à un risque de pertes sur créances envers l'Opération Bressey sur Tille (rémunération forfaitaire)

les opérations d'aménagement pour un montant global de 1.764.067 dont 427.340 pour des risques fiscaux et 1.299.727 au titre des charges provisionnelles sur opérations.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	2 288 912	1 299 727	1 749 281	1 839 358
	TOTAL	2 288 912	1 299 727	1 749 281	1 839 358
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	52 575		52 575	
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	52 575		52 575	
	TOTAL GÉNÉRAL	2 341 486	1 299 727	1 801 855	1 839 358
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		1 299 727	1 671 320	
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles			130 535	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES STOCKS

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

STOCKS

Les en-cours de productions de biens comprennent :

. Etudes : 5.043.899 €
. Acquisition du Foncier : 70.409.909 €
. Travaux d'aménagement : 64.446.175 €
. Frais annexes, de commercialisation et frais financiers : 32.009.748 €
. Provision pour charges provisionnelles : 1.169.192 €
. Coût de revient estimé des cessions : -90.620.122 €

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	85 866 224,61		3 407 423,45	82 458 801,16
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**85 866 224,61**		**3 407 423,45**	**82 458 801,16**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

La ligne débiteurs divers est composée de :

. les opérations sous mandats pour 62.652.433 €
. des soldes de subventions à recevoir pour 1.042.383 €
. des créances diverses pour 16.667 €

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 672 107	1 672 107	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	937	937	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 208	6 208	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices	13 018	13 018	
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	1 305 731	1 305 731	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)	13 562	13 562	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	63 711 483	63 711 483	
	Charges constatées d'avance	20 270	20 270	
	TOTAUX	**66 743 317**	**66 743 317**	

Renvois (1) Montant des : - Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne concernent que les comptes généraux de la SPLAAD.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 270
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**20 270**

PRODUITS À RECEVOIR

Décomposition des produits à recevoir :

. comptes généraux de la SPLAAD : 210.445 €
. comptes des opérations d'aménagement : 273.702 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	484 147
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	**484 147**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 740,00	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 740,00	1 000,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	2 740 000			2 740 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 470 534	627 334		-843 200
Résultat de l'exercice	**627 334**	**181 618**	**627 334**	**181 618**
Subventions d'investissement	1 312 312		50 367	1 261 946
Provisions réglementées				
TOTAL	**3 209 113**	**808 952**	**677 701**	**3 340 364**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La part des emprunts souscrits avec un taux variable est de 32,500,000 sur les 70,500,000 € souscrits initialement.
Aucune couverture n'a été soucrite sur ces emprunts

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances des collectivités		30 050 000	500 000		29 550 000
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine	35 598 044	35 598 044		
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	50 717 315	11 687 074	26 678 950	12 351 291
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		34 104	34 104		
Fournisseurs & comptes rattachés		2 980 472	2 980 472		
Personnel & comptes rattachés		88 379	88 379		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		131 961	131 961		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	473 919	473 919		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	225 649	225 649		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		8 337	8 337		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		59 747 889	59 747 889		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		45 358	45 358		
	TOTAUX	180 101 426	111 521 185	26 678 950	41 901 291

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 7 900 000
Emprunts remboursés en cours d'exer. 11 602 510
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne concernent que les comptes généraux de la SPLAAD.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	45 358
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**45 358**

CHARGES À PAYER

Décomposition des charges à payer :

. comptes généraux de la SPLAAD : 208.975 €
. comptes des opérations d'aménagement : 1.897.283 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	344 684
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	802 242
Dettes fiscales et sociales	349 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	609 724
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**2 106 258**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2019, le CICE s'élève à 6 380 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'information n'est pas communiquée, car non significative.

ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus sont composés de cautionnements des concédants en faveur des établissements bancaires.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société	48 113 548					48 113 548
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL	**48 113 548**					**48 113 548**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Commissariat aux comptes	14 772	24 640
TOTAL	14 772	24 640

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES	Montants
Organes d'administration	
Organes de direction	17 968
Organes de surveillance	

LES EFFECTIFS

	30/06/2019	30/06/2018
Personnel salarié :	**15,00**	**15,00**
Ingénieurs et cadres	12,00	12,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,00	3,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	**2,00**	**3,00**
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	2,00
Ouvriers		

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHIFFRE D'AFFAIRES

SPLAAD
L'aménageur public

SA SPLAAD

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Comptes généraux de la Splaad			
Rémunération des Mandats	341 627		341 627
Autres produits	93 540		93 540
Comptes des opérations d'aménagement			
Locations des immeubles	129 526		129 526
Cessions des immeubles	6 481 664		6 481 664
Loyers des concessions	368 210		368 210
Subventions			
Participation des collectivités	12 850 684		12 850 684
Autres produits	162 241		162 241
Chiffre d'affaires	**20 427 492**		**20 427 492**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pertes diverses	160	
Quote-part de subvention virée au résultat		50 367
Reprise sur provision exceptionnelle		130 535
Charges et produits sur exercices antérieurs	22 263	450
TOTAL	**22 423**	**181 352**

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Récapitulatif des concessions d'aménagement et mandats en-cours au 30/06/2019

Concessions :

. Ouvert pendant l'exercice : 1
. Clos pendant l'exercice : 0
. En-cours à la clôture : 18

Mandats :

. Ouvert pendant l'exercice : 2
. Clos pendant l'exercice : 1
. En-cours à la clôture : 9

Tableau récapitulatif de la position des comptes de liaison par concédant

Concédant	Créances	Dettes	Total général
Ville de Dijon	7 552 401,43	4 432 927,51	3 119 473,92
Dijon Métropole	6 191,51	3 133 428,91	-3 127 237,40
Ville de Chenôve	3 562 724,05	4 299 173,16	-736 449,11
Ville de Bressey sur Tille		75 291,13	-75 291,13
Ville de Corcelles les Monts		42 089,82	-42 089,82
Ville de Plombières-lès-Dijon		250 822,98	-250 822,98
Ville de Sennecey-lès-Dijon		148 802,60	-148 802,60
Ville de Quetigny		240 002,20	-240 002,20
Ville de Magny		928,73	-928,73
Com. Agglo. Creusot Montceau		16 600,00	-16 600,00
Région Bourgogne	2 222 700,11	2 077 855,19	144 844,92
Splaad	4 372 545,31	2 998 640,18	1 373 905,13
TOTAL GENERAL	17 716 562,41	17 716 562,41	

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRANSFERTS DES CHARGES

Note sur les provisions pour charges provisionnelles :

Conformément à l'avis du CNC n°99-05, une provision est constituée dans la comptabilité de chaque opération lorsque les coûts estimés correspondants aux cessions sont supérieurs aux coûts comptabilisés (voir note sur les modalités de comptabilisation des opérations de concession en page 10 de l'annexe).

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Comptes de la SPL :			
Rémunération des Programmes	1 267 402		
Autres produits et avantages en nature	14 587		
Comptes des opérations d'aménagement :			
Variation de la provision pour charges provisionnelles	-428 097		
TOTAL	**853 892**		

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

CLEON MARTIN BROICHOT - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-36

Nomenclature : 5.3.5 - autres désignations de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES APPELÉES À SIÉGER

VU l'article 1650 du Code général des impôts (CGI),

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- ✓ du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- ✓ de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- ✓ de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
021-212105907-20200701-DELIB2020-36-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle d'arrêter chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

Comme Marsannay-la-Côte comporte plus de 2 000 habitants, **32 propositions de personnes** sont attendues.

À noter que l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Conformément au 3e alinéa du 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les **conditions suivantes** :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ce dossier a été présenté en commission « finances », lors de sa réunion du 22 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 23 voix pour et 6 abstentions :

⇨ **d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission communale des impôts directs, telle que présentée en annexe ;**

⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-36-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de Marsannay-la-Côte

Conseil municipal du 29 juin 2020

Liste des personnes proposées pour la désignation des commissaires à la Commission communale des impôts directs

	Titre	NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse	Collège	Position
1	M.	GERARD	Pascal	1952	21 rue Nicolas Blouquier	Taxe Habitation	Titulaire
2	Mme	MORIN	Jacqueline	1938	21 rue Lacordaire	Taxe Habitation	Titulaire
3	Mme	CLERC	Claudette	1952	14 rue Jean-Philippe Rameau	Taxe Habitation	Titulaire
4	M.	GUINOT	Jean-François	1948	12 rue Monge	Taxe Habitation	Suppléant
5	Mme	LE GRAND	Véronique	1968	6 ruelle du Caron	Taxe Habitation	Suppléant
6	M.	MARTIN	Dominique	1954	22 rue Josserand de Brancion	Taxe Habitation	Suppléant
7	Mme	OBLIN	Nelly	1954	14 rue Nicolas Blouquier	Taxe Habitation	Titulaire
8	M.	CHARLPOPIN	Bernard	1941	24 bis rue du Carre	Taxe Habitation	Suppléant
9	M.	MONIN	Jean-Pierre	1956	29 rue du Rocher	Taxe Habitation	Suppléant
10	Mme	VERPEAUX	Nicole	1951	7 impasse Saint Vincent	TFPB	Titulaire
11	Mme	ALIMONDO	Arlette	1951	1 rue des Roses	TFPB	Titulaire
12	Mme	COURTOIS	Annick	1954	25 rue des Champforeys	TFPB	Titulaire
13	M.	PIOMBINO	Patrice	1960	20 rue Gaston Roupnel	TFPB	Suppléant
14	M.	FEBVAY	Laurent	1970	41 rue Bernard Niquet	TFPB	Suppléant
15	M.	MOSSON	Gérard	1953	5 rue des Plantes	TFPB	Suppléant
16	Mme	GRENETTE	Gisèle	1956	10 rue Aloysius Bertrand	TFPB	Titulaire
17	Mme	ROBERT	Valérie	1975	11 rue des Barres	TFPB	Suppléant
18	M.	BROCOT	Marc	1955	32 rue du Château	TFPNB	Titulaire
19	Mme	GILLARD	Marie	1958	16 ruelle du Carron	TFPNB	Titulaire
20	M.	NOBLOT	Michel	1950	1 Allée de Champbérot	TFPNB	Titulaire
21	Mme	CAZIN	Catherine	1955	23 rue du Château	TFPNB	Suppléant
22	M.	CLAIR	Bruno	1957	3 rue de la Maladière	TFPNB	Suppléant
23	M.	AUDOIN	Cyril	1978	7 rue de la Boulotte	TFPNB	Suppléant
24	Mme	CHAFFOTTE	Pascale	1958	15 rue Moreau	CFE	Titulaire
25	M.	GODOT	Anthony	1987	1 T rue Josserand de Brancion	CFE	Titulaire
26	M.	ALEXANDRE	Gilles	1961	12 rue Nicolas Blouquer	CFE	Titulaire
27	Mme	BENLAID	Nathalie	1964	41 av. Marguerite de Salin	CFE	Suppléant
28	M.	DIDIER	Jean-Pierre	1939	30 bis rue du Carré	CFE	Suppléant
29	Mme	COURTALIN	Florence	1961	84 Route de Beaune (BURG'HOTEL siren 519905137)	CFE	Suppléant
30	M.	BART	Martin	1963	11 rue du Puits de Têt	Prop Bois	Titulaire
31	M.	PATRAULT	Michel	1949	14 rue Neuve	Prop Bois	Suppléant
32	M.	BOUVIER	Bernard	1967	9 Chemin des Hautes Rives 21640 VOUGEOT	non domicilié sur la commune	Titulaire

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-36-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-37

Nomenclature : 6.4 - autres actes réglementaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

DEMANDE D'AVIS SUR LA MODIFICATION DES OUVERTURES DOMINICALES DE 2020 DES COMMERCES DE DÉTAIL EMPLOYANT DES SALARIÉS

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », donnant la possibilité de supprimer le repos dominical des salariés dans les commerces de détail dans la limite maximale de douze dimanches par an, et obligeant le Maire à demander l'avis du conseil municipal avant prise de décision, ainsi qu'à avoir, au-delà de 5 dimanches par an, l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;

Par délibération n° 2019-76 du 16 décembre 2019, le conseil municipal de la commune a émis un avis favorable quant à l'ouverture des commerces de détail et des commerces relevant de la branche « automobile » les dimanches en conformité avec la délibération du 28 novembre 2019 du conseil métropolitain de Dijon Métropole portant sur les dates suivantes :

En ce qui concerne **le commerce de détail hors branche automobile** :

- le 12 janvier 2020,
- le 28 juin 2020,
- les 13, 20 et 27 décembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-37-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

En ce qui concerne **la branche « automobile »**, et compte tenu d'un accord commun trouvé depuis quelques années qui autorise l'ouverture de ces commerces 5 dimanches par an :

- le 19 janvier 2020,
- le 15 mars 2020,
- le 14 juin 2020,
- le 13 septembre 2020,
- le 11 octobre 2020.

En raison des difficultés économiques rencontrées par les commerçants à la suite de la crise sanitaire du Coronavirus « Covid-19 », le Ministre de l'économie a annoncé, le 2 juin 2020, le report de la période des soldes d'été du mercredi 15 juillet 2020 au mardi 11 août 2020 (au lieu du 24 juin 2020 au 15 juillet 2020).

Par courrier du 9 juin 2020, le Ministère du travail informe les maires de la possibilité de modifier la liste des dimanches pour lesquels il peut être dérogé au repos dominical afin de permettre **aux commerces de détail** de bénéficier de la dérogation pour la nouvelle période de soldes d'été. Les dimanches concernés sont les suivants :

- le 19 juillet 2020,
- le 26 juillet 2020,
- le 2 août 2020,
- le 9 août 2020.

Ces modifications portent ainsi à 9 le nombre de dimanches.

Considérant que ce dossier a été présenté aux membres de la commission « vie économique - tourisme - intercommunalité » réunie le 22 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇨ **d'émettre un avis favorable sur la modification des dérogations au repos dominical des commerces de détail les dimanches suivants, pendant la nouvelle période de soldes d'été comme suit :**

- ⇨ **le 19 juillet 2020,**
- ⇨ **le 26 juillet 2020,**
- ⇨ **le 2 août 2020,**
- ⇨ **le 9 août 2020.**

⇨ **d'émettre un avis favorable préalable à toute modification des dates d'ouverture précitées qui pourrait être décidée par le conseil métropolitain de Dijon métropole.**

⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-37-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-38

Nomenclature : 4.5.1 - indemnités et primes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel, en télétravail ou travail à distance, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le **décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale** soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- les agents contractuels de droit public ;
- les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-38-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Le montant de cette prime est plafonné à **1 000 € par agent**. Le montant de cette prime n'est pas reconductible.

Cette prime est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance, ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

Considérant :

- ✓ qu'il appartient au conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- ✓ qu'il appartient au Maire, chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal, d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale et ressources humaines » réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **décide du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Marsannay-la-Côte qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus ;**
- ⇨ **fixe son montant maximum à 1 000 € par agent au maximum (*maxi 1 000 €/agent*) ;**
- ⇨ **charge le Maire d'accorder cette prime de manière individuelle, de fixer le montant individuel versé dans la limite du plafond susvisé et de déterminer les modalités de son versement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-38-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2020-39

Nomenclature : 5.7.7 - coopération conventionnelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

PROJET DE CONVENTION BIPARTITE RELATIVE À LA PRODUCTION FLORALE ENTRE LES COMMUNES DE MARSANNAY-LA-CÔTE ET CHENÔVE

Par convention en date du 4 juin 2018, afin d'optimiser les coûts du fleurissement, les villes de Marsannay-la-Côte et de Chenôve se sont associées dans le cadre d'une convention relative à la production florale.

Cette association se formalise par l'établissement d'une convention qui précise les engagements des deux parties.

La commune de Chenôve prend à sa charge la production de 10 000 plants, prestation qui comprend la fourniture de semences, boutures, terreaux, etc., les fluides et la main d'œuvre nécessaire.

En contrepartie la commune de Marsannay-la-Côte s'engage à rembourser annuellement à la ville de Chenôve le coût de production estimé à 1,0416 € par plant.

Un projet de convention est proposé pour une durée de trois ans, renouvelable un an par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Vu l'avis favorable de la commission « voirie - travaux - patrimoine - espaces verts » réunie le 22 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇨ **d'approuver le projet de convention bipartite relative à la production florale établie entre la Ville de Chenôve et la Ville de Marsannay-la-Côte,**
- ⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer après y avoir apporté, le cas échéant, les modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;**
- ⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PROJET

CONVENTION RELATIVE A LA PRODUCTION FLORALE PAR LA COMMUNE DE CHENOVE POUR LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

ENTRE
La commune de CHENOVE, domiciliée 2 place Pierre Meunier - 21300 CHENÔVE, représentée par son maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET
La commune de MARSANNAY-LA-COTE, domiciliée Place Jean Bart - 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE, représentée par son maire en exercice agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du _____.

EXPOSE DE LA SITUATION :
Depuis quelques années, les services techniques de la commune de Chenôve ont modifié les techniques de production florale et de fleurissement des espaces publics.
Cette démarche avait deux objectifs essentiels :
- environnemental : prendre en compte les notions de développement durable (favoriser la biodiversité, économiser les ressources…),
- réduire les coûts de production.
Cette nouvelle manière de produire et de fleurir a permis de réduire les quantitatifs de plantes produites par les serres municipales.
Aussi, afin d'optimiser l'outil de production, il est proposé à la commune de Marsannay-la-Côte de produire pour son compte et de lui vendre des plantes nécessaires à l'embellissement de ses espaces.
L'avantage de ces actions est double :
- pour la commune de Chenôve : optimisation de l'outil de production,
- pour la commune de Marsannay-la-Côte : un moindre coût dans l'achat de ses fleurs.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser, les charges que devront supporter les communes de Chenôve et de Marsannay-la-Cote, ainsi que les modalités financières de refacturation des productions florales réalisées par la commune de Chenôve en lieu et place de la commune de Marsannay-la-Côte,

ARTICLE 2 : OBLIGATION DES PARTIES

La commune de Chenôve prend à sa charge la production de 10 000 fleurs.
Cette prestation comprend :

- La fourniture de semences, boutures, plants, terreaux, engrais…
- Les fluides : l'eau, le gaz et l'électricité pour la période de production.
- La main d'œuvre nécessaire à cette prestation.

En contrepartie, la commune de Marsannay-la-Côte s'engage à rembourser annuellement à la commune de Chenôve, sur présentation de facture, les montants correspondants aux dépenses liées à la production de 10 000 fleurs, soit 1,0416 € par plant et donc pour l'année 2020 un montant total de 10 416 €.
Ce montant est révisable tous les 1ers janvier de chaque année selon l'indice défini dans l'annexe 1 précitée.

Accusé de réception en préfecture
021-212108907-20200704-DELIB2020-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est passée pour une durée de trois ans et sera renouvelable un an par tacite reconduction, étant précisé que sa durée totale ne pourra excéder 4 ans.

La convention pourra également être résiliée par anticipation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, dans les cas et conditions définies à l'article 6.

ARTICLE 4 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La convention, établie en deux exemplaires originaux, sera applicable à compter de sa date de signature par les deux parties.

ARTICLE 5 : REVISION DE LA CONVENTION

En cours d'exercice et à la demande de l'une des parties, des aménagements nécessaires à la réalisation des objectifs de la convention, en raison soit de besoins nouveaux, soit de difficultés d'application, seront examinés conjointement par les deux parties et pourront faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée dans les cas suivants :

- la résiliation amiable entre la commune de Chenôve et la commune de Marsannay-la-Côte, celle-ci pouvant intervenir à tout moment pendant la durée de la convention,

- la résiliation au terme de la première année de la convention, par l'une ou l'autre des parties ne souhaitant pas renouveler la présente convention,

- la résiliation par l'une ou l'autre des parties à la présente convention en cas d'inexécution des obligations essentielles de son cocontractant,

- la résiliation par l'une ou l'autre des parties à la présente convention pour un motif d'intérêt général.

Dans les trois derniers cas, un préavis de trois mois, notifié au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception, devra être respecté.

ARTICLE 7 – LITIGES ET RESPONSABILITES

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de DIJON.

A MARSANNAY-LA-COTE
Le

Le Maire de MARSANNAY-LA-COTE

A CHENOVE
Le

Le Maire de CHENOVE

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Jean-Michel VERPILLOT

Thierry FALCONNET

ANNEXE 1
CONVENTION RELATIVE A LA PRODUCTION FLORALE PAR LA COMMUNE DE CHENOVE POUR LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

TRAVAUX DE PRODUCTION FLORALE

Production de plants :

Pour l'année 2020 : 10 000 plants à 1,0416 euro l'unité.
Soit un total de : **10 416 euros.**

Les quantités peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins de la commune de Marsannay-la-Côte.

REVISION :

Le montant ci-dessus est réputé révisable, tous les 1er janvier de chaque année selon les éléments consécutifs du coût des travaux d'entretien des espaces verts et suivant la formule ci-dessous :

$$P = Po \times \frac{EV4}{EV4o}$$

dans laquelle :

Po = prix au jour de la signature de la convention

P = prix révisé

EV4o = Indice connu d'entretien des espaces verts à la date de signature de la convention

EV4 = Indice connu d'entretien des espaces verts connu à la date de révision soit au 1er janvier de chaque année.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-40

Nomenclature : 8.3 - voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE « ENEDIS » ET LA VILLE DE MARSANNAY-LA-CÔTE RELATIVE À L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE (HTA SOUTERRAINE DE 20 000 VOLTS)

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société « ENEDIS » souhaite établir une convention de servitudes afin de permettre le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur totale de 302 mètres au droit des rues Gustave Eiffel, Louis Lumière et Rente Logerot (parcelles BE 209, BC 130-260, 142, 54 et 53 - voir plan joint).

Cette convention autorise la société « ENEDIS » à accéder aux parcelles précédemment citées afin de créer, exploiter mais également entretenir les ouvrages mis en œuvre.

À titre de compensation la société « ENEDIS » versera à la Ville de Marsannay-la-Côte une indemnité unique et forfaitaire de 20 €. Elle assurera également, à ses frais, l'intégralité des dégâts éventuellement occasionnés par la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations.

Vu l'avis favorable de la commission « voirie - travaux - patrimoine - espaces verts » réunie le 22 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇨ **d'approuver la convention de servitudes relative à l'extension du réseau électrique établie entre la société « ENEDIS » et la Ville de Marsannay-la-Côte, pour le passage de deux canalisations souterraines au droit des rues Gustave Eiffel, Louis Lumière et Rente Logerot (parcelles BE 209, BC 130-260, 142, 54 et 53),**

- ⇨ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

PLAN DE DECOUPAGE

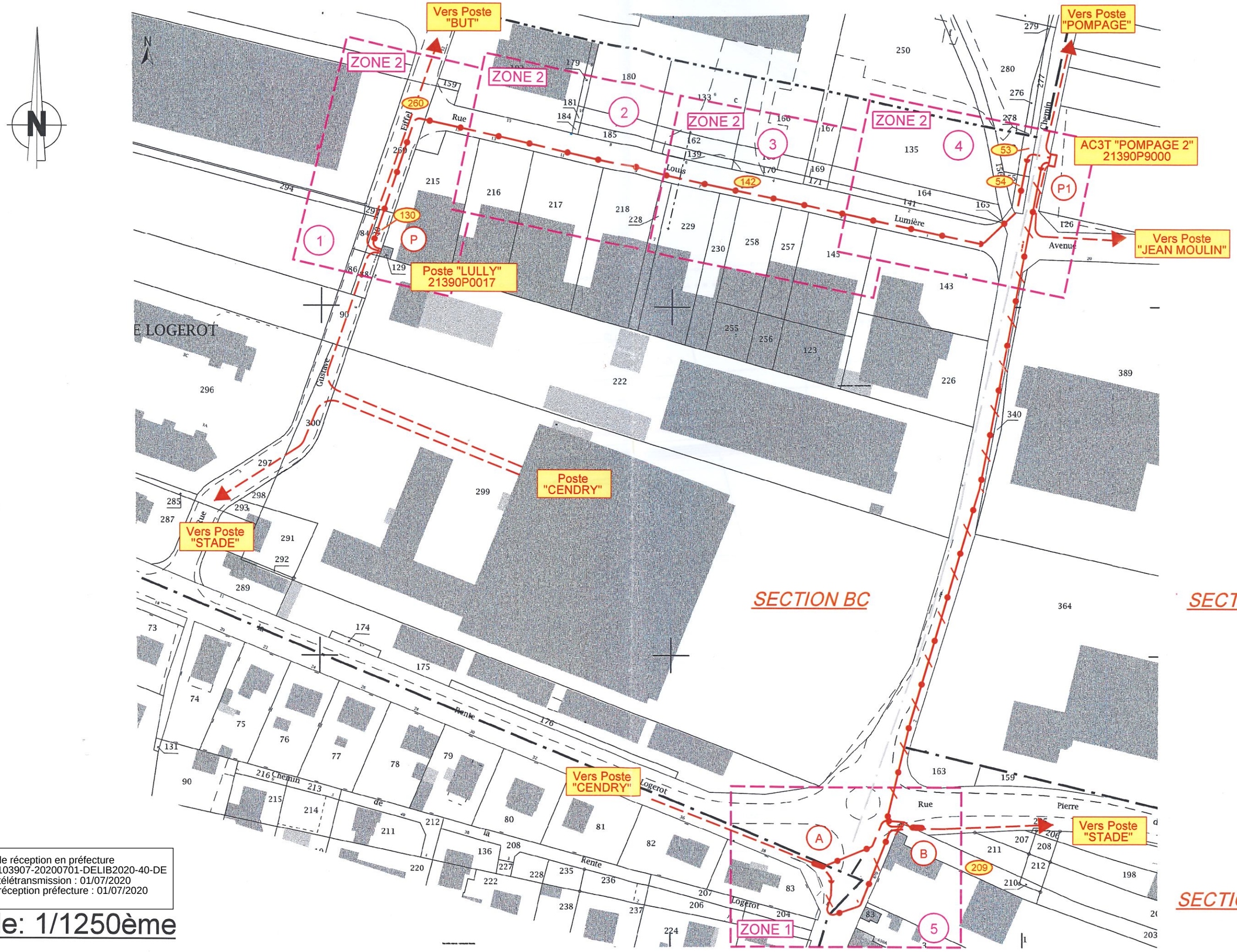

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Echelle: 1/1250ème

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Marsannay-la-Côte

Département : COTE D OR

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : DB24/020794 Ren CPI CR >4 dép MARSAN ROMELC0020

Chargé d'affaire Enedis : SIGNE Régis

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par M. Laurent PERRAULT, le Directeur Régional Enedis Bourgogne - 65 rue de Longvic - 21000 DIJON, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE représenté(e) par son (sa) M le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **0000 PLA JEAN BART, 21160 MARSANNAY LA COTE**
Téléphone : **.....**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que les parcelles ci-après lui appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Marsannay-la-Côte		BE	0209	RENTE LOGEROT ,	
Marsannay-la-Côte		BC	0130	GUSTAVE EIFFEL ,	
Marsannay-la-Côte		BC	0260	ANDRE AMPERE ,	
Marsannay-la-Côte		BC	0142	LOUIS LUMIERE ,	
Marsannay-la-Côte		BC	0054	RENTE LOGEROT ,	
Marsannay-la-Côte		BC	0053	RENTE LOGEROT ,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que les parcelles, ci-dessus désignées sont actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même .....
- ☐ exploitée(s) par .....

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles décret s'il les exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mmètre(s) de large, 2 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 302 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Accusé de réception en préfecture
021-212103007-20200701-DELIB2020-49-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- ■ au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).
- ☐ Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles[1] conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

[1] *Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE représenté(e) par son (sa) M le Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-40-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2020-41

Nomenclature : 8.9 - culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT ;
- M. Jean-François GONDELLIER.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jean-François GONDELLIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mesdames Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONVENTION TRIPARTITE « CINÉMA 2020 » ENTRE LA COMMUNE, LA SECTION « PHOTO - CINÉ - SON » DU CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (CLM) ET LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC), propose une nouvelle convention relative à sa mission d'action culturelle cinématographique et au dispositif « Les Tourneurs de Côte d'Or ».

Cette convention tripartite entre la commune, la FRMJC et la section « photo - ciné - son » du Cercle laïque de Marsannay (CLM) permet :

- d'assurer une séance de projection cinématographique toutes les deux semaines avec le matériel et le personnel nécessaires ;
- d'assurer, dans les meilleures conditions, la publicité des films proposés ;
- de proposer des séances de cinéma dans le cadre de dispositifs différents : scolaires, ciné-goûters, etc.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le maintien de séances de cinéma en tant qu'animations culturelles en milieu urbain, la commune accorde une participation financière fixée par la FRMJC et calculée au regard de la population, soit : 5 316 x 0,65 € = 3 455,40 €.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Considérant que par délibération n° 2019-70 en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de l'UDMJC pour 3 500 €,

Vu l'avis favorable de la commission « animation de la vie culturelle, associative et touristique », réunie le 19 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **approuve la convention tripartite « cinéma 2020 » à intervenir entre la commune, la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture et la section « photo - ciné - son » du Cercle laïque de Marsannay (CLM),**

- ⇨ **décide du versement de la subvention dont les crédits sont inscrits au budget, au profit de la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC) pour un montant de 3 455,40 €,**

- ⇨ **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 30 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Les tourneurs de Côte-d'Or

FRMJC Fédération régionale des MJC Bourgogne Franche-Comté

CONVENTION TRIPARTITE

CINEMA 2020

Entre :

D'une part, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture,

Représentée par son Président, Monsieur Pierre VIAN,

et dénommée ci-après FRMJC Bourgogne Franche Comté

Et

La commune de (ou la communauté de communes de) : .....

Ci-après dénommée et représentée par :

M.....

Et

L'Association dénommée : .....

représentée par son (sa) Président (e) : M.....

Convaincues de la nécessité de maintenir une activité culturelle en milieu rural et/ou périurbain, il est convenu ce qui suit entre les trois parties concernant le circuit de cinéma itinérant « Les Tourneurs de Côte d'Or » :

Article 1 :

La commune de (ou communauté de communes de) : .....

s'engage à mettre à disposition de l'association locale : .....
et de la FRMJC **une salle de projection** en conformité avec la législation et disposant des ~~conditions « techniques et de confort »~~ pour le public :
Qualité des sièges ; Obscurité (notamment pour les séances en journée) ; Chauffage ; Cabine de projection isolée ; Ecran aux normes ; Acoustique de qualité ;

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

et plus globalement de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des spectateurs.
La conformité de la salle, ainsi que le maintien des bonnes conditions de sécurité et d'hygiène exigées pour l'accueil du public, sont garantis en permanence par la commune ou la communauté de communes.

Article 2 :

La commune de (ou communauté de communes de) : .....

s'engage à faciliter la tâche de l'association locale :..... et de la FRMJC, en particulier en lui offrant des possibilités **de mise à disposition gracieuse** de la salle en nombre suffisant, respectant le rythme des projections du circuit et le calendrier fixé.

Article 3 :

La commune de (ou communauté de communes de) : .....

s'engage à soutenir financièrement :

- la FRMJC par l'attribution d'une participation de fonctionnement au titre du **service culturel** rendu à la commune (ou communauté de communes) dénommée **part fixe** établie en fonction du nombre d'habitants et selon **la grille tarifaire** annexée à la présente convention (populations légales 2014).
- l'association locale (ou directement la FRMJC)* par l'attribution d'une participation de fonctionnement dénommée **part variable** établie selon le compte de résultat de l'activité cinéma de la saison et destinée à l'équilibre spécifique de l'activité Cinéma (cf art 10).

La participation fixe annuelle versée par la commune (ou communauté de communes) à la FRMJC sera appelée au cours du 1er trimestre de l'année en cours.
Son règlement par la commune (ou communauté de communes) à la FRMJC devra intervenir pour le 30 juin et au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.
Le non versement de la participation annuelle à la FRMJC constitue un cas de rupture de convention.

Article 4 :

L'association locale : .....

s'engage à assurer les séances de projection cinématographique, dans le cadre du circuit itinérant géré par la FRMJC selon les plannings établis d'un commun accord.

rayer la mention inutile

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Article 5 :

L'association locale : .....

s'engage à assurer dans les meilleures conditions la publicité des films programmés :
Affiches, tracts, presse, et tous moyens locaux les plus appropriés.
Tous ces supports d'information devront comporter visiblement le logo de la FRMJC et des Tourneurs de Côte d'Or.

La FRMJC s'engage à fournir le matériel publicitaire :
Grandes affiches commerciales ; Petites affiches commerciales ; Maquettes A4 - A5 ; Affiches couleur A3 ; fly du circuit
Le complément publicitaire « conseillé » étant à la charge de l'association locale et / ou de la commune (ou communauté de communes)*.

Article 6 :

La commune de (ou communauté de communes de) : ..... et l'association

locale :.....

s'engagent à faciliter la mise en œuvre et la projection des films proposés par la FRMJC dans le cadre des différents dispositifs : Scolaires, Ciné-vacances, festival, séances spéciales etc.

Article 7 :

La commune de (ou communauté de communes de) : ..... et / ou l'association

locale * : .....

s'engage à assurer l'accueil du public à chaque séance, ainsi que la tenue de la caisse et de la billetterie dont elle est responsable (hors « cinéma scolaire »).

Article 8 :

La commune de : (ou communauté de communes de) : ..... et / ou l'association locale * : .....

s'engage à mettre à disposition du personnel de la FRMJC au minimum une personne pour décharger – installer – et recharger le matériel nécessaire à la projection.

La commune de (ou communauté de communes de) : .....

prendra à sa charge ce travail dans le cadre des dispositifs « scolaires » dans le cas où la direction des écoles concernées en formulerait la demande.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020041-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

** rayer la mention inutile*

Article 9 :

La FRMJC s'engage à assurer les séances par un personnel qualifié et par la mise à disposition, pour chaque séance, du matériel nécessaire : Projecteur cinéma ; Sonorisation ; Véhicule

Article 10 :

La FRMJC s'engage à assurer les relations avec le C.N.C. (Centre National de la Cinématographie), la SACEM, et les distributeurs, ainsi que la gestion financière du circuit, selon le fonctionnement suivant (pour les séances tout public) :

- La FRMJC calcule le prix de revient à la séance selon le compte de résultat de l'activité cinéma de la saison.
- La FRMJC établit à la fin de saison le compte des affiches commandées par point de projection.
- La commune ou la communauté de communes ou l'association locale* reçoit une facture sur laquelle est comptabilisé le prix de revient à la séance multiplié par le nombre de séances réalisées et le coût des affiches. À cette facture est annexé le compte de résultats de la saison cinématographique.
- Les recettes collectées sur l'ensemble des points de projections et les charges d'exploitation pour l'ensemble des points de projection, telles que l'indique le compte de résultat de l'activité établi à la fin de l'exercice, permettront d'établir la facture à la commune ou la communauté de communes ou l'association locale* concernant la part variable telle que définie à l'article 3.

Article 11 :

La FRMJC s'engage à établir un état des recettes et des dépenses pour chaque film. Cet état sera communiqué à la commune, la communauté de communes ou l'association locale dans les meilleurs délais après sa production.

Article 12 :

Les prix des places sont fixés par la FRMJC à chaque saison, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés par la commune, ou la communauté de communes ou l'association locale. Ils sont de : 5.50 € pour le tarif normal ; 4.50 € pour le tarif réduit ; 3,50 € pour le tarif enfant ; 2.50 € pour le tarif écoles primaires et pour le tarif collège (sur séances dispositif scolaire).

Il est proposé à chaque spectateur une carte de fidélité de 5 entrées à 22.50 €, soit 5x4.50€, valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Cette carte est non nominative et le titulaire de la carte peut l'utiliser à chaque séance, pour le nombre de places de son choix.

Ces tarifs pourront être révisés, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.
De même, toute opération « promotionnelle » ne pourra avoir lieu sans l'accord de la FRMJC.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Rayer la mention inutile

Article 13 :

Cette convention est passée entre les contractants pour une durée de 1 an.

Article 14 :

Cette convention peut être dénoncée par les parties en cours d'exécution dans les cas suivants : la commission de sécurité émet des réserves pour l'utilisation de la salle en tant que salle de cinéma ; la FRMJC est dans l'impossibilité matérielle d'assurer les projections.
Pour tout autre cas, avant la dénonciation les parties s'engagent à explorer les recours amiables.

Fait en 3 exemplaires

A Dijon le 27/02/2020

Le Maire ou son représentant

Le Président de la FRMJC

Pierre VIAN

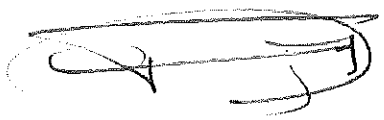

Ou Le Président
de la communauté de communes

Le président(e) de l'association locale

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200701-DELIB2020-41-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020